



Rapport Annuel 2009

|Rapport Annuel 2009

Présentation du Groupe CMNE

- 5** Editorial
- 6** Profil, Chiffres clés et Faits marquants
- 7** Implantation
- 8** Organigramme financier
- 9** Organisation du Groupe

Rapport de Gestion

- 11** Des activités structurées par pôle
 - Pôle Bancassurance France 11
 - Pôle Bancassurance Belgique 14
 - Pôle Entreprises 16
 - Pôle Assurances 18
 - Pôle Gestion pour compte de tiers 20
 - Pôle Services et activités diverses 22
- 23** Bilan consolidé
 - Total bilan 24
 - Comptes consolidés au 31/12/09 25
 - Les fonds propres 26
 - Les risques 26
 - Contrôle et audit 33
- 34** Informations sociales
- 39** Responsabilité Sociale de l'Entreprise
- 40** Tendances récentes et perspectives



Gouvernance et Contrôle Interne

- 42** Composition du Conseil d'administration et mandats
- 44** Composition du Comité de Direction et mandats
- 46** Rapport du Président du Conseil d'administration
- 55** Rapport des Commissaires aux Comptes (sur le rapport du Président)

Rapport financier

- 60** États de synthèse
 - Bilan 60
 - Résultat 62
 - Flux de trésorerie nette 64
 - Variation des capitaux propres 66
- 68** Annexe aux comptes consolidés
- 115** Rapport des Commissaires aux Comptes (sur les comptes consolidés)

Informations Juridiques et Administratives

- 119** Attestation du Directeur Général
- 120** Renseignements de caractère général
- 123** Assemblées Générales du 20 Mai 2010
- 125** Table de concordance

- 126** Coordonnées des sociétés du Groupe



|Présentation du Groupe CMNE

- 5 ■ Éditorial
- 6 ■ Profil, Chiffres clés et Faits marquants
- 7 ■ Implantation
- 8 ■ Organigramme financier
- 9 ■ Organisation du Groupe

Conséquence de la crise de l'automne 2008, l'année 2009 a démarré sous des auspices peu favorables augurant d'une longue période de convalescence pour l'économie mondiale. Malgré l'apparition en fin d'année de quelques éclaircies en matière de retour de la croissance, l'environnement économique global est resté assombri par le poids de la dette publique des Etats européens, la volatilité des marchés financiers ou encore le coût de la liquidité bancaire très éloigné de son niveau d'avant-crise.

Dans ce contexte incertain, le Crédit Mutuel Nord Europe a su tirer parti de son modèle de banque de proximité pour afficher des performances solides lui ayant permis d'absorber les impacts négatifs de la crise. Chacun des pôles du Groupe a connu des évolutions majeures et s'est préparé à faire face aux nouveaux enjeux d'un monde bancaire en profonde mutation. Nous avons ainsi renforcé la dynamique du Groupe pour faire de 2009 une année de reprise.

Le **pôle Bancassurance France**, notre cœur de métier, a démontré en 2009 ses capacités d'adaptation et d'innovation. Tout en affrontant la banalisation du Livret A et le recul du marché immobilier, nos 174 Caisses locales ont réalisé de belles performances commerciales. Nos collaborateurs se sont mobilisés sans relâche pour accompagner nos clients-sociétaires dans leurs projets, en s'appuyant sur des services de qualité. Pour améliorer cette proximité, le réseau a renforcé son maillage avec l'ouverture de nouveaux points de vente.

Nous avons par ailleurs lancé les projets structurants inscrits dans notre Plan à Moyen Terme 2011, notamment le programme de rénovation de tous nos points de vente (Nouveau Concept Agence), le repositionnement de nos agences à Lille, Amiens et Reims (Stratégie Grandes Villes), la mise en place d'une organisation dédiée aux professionnels (Espaces Conseils Professionnels) et le développement d'une offre de banque à distance innovante, autant de projets indispensables pour renforcer la relation avec nos clients.

Le **Pôle Bancassurance Belgique** a poursuivi son recentrage afin de réduire ses charges et renforcer son efficacité commerciale. Étroitement piloté, le plan de restructuration a porté ses fruits dès 2009 : les cinq banques régionales ont fusionné sous l'enseigne BKCP, les objectifs commerciaux ont été atteints et les résultats financiers sont devenus positifs.

En dépit du ralentissement de la production industrielle, de la progression du chômage et de la montée des risques, le **pôle Entreprises** a su maintenir le cap en réalisant une bonne performance opérationnelle. La BCMNE, banque régionale au service des PME, et nos sociétés de crédit-bail sont restées à l'écoute de leurs entreprises-clientes, et fort de leur confiance, ont su répondre à leurs attentes, notamment à travers le maintien de lignes de trésorerie.

Le **pôle Assurances** a été porté par le dynamisme de l'assurance-vie, avec une collecte très fortement orientée vers les fonds euros. Malgré une dégradation de la sinistralité, le pôle IARD a montré sa capacité de développement commercial, illustrant à nouveau la force de notre modèle de bancassurance.



Eric Charpentier

Philippe Vasseur

Pour le **pôle Gestion pour compte de tiers**, le rapprochement de l'UFG avec la Française des Placements a été un événement majeur, donnant naissance à un leader français de la gestion d'actifs. Alliant l'expertise de l'immobilier et des valeurs mobilières, ce nouvel ensemble gère à ce jour près de 32 milliards d'euros d'actifs. Dans un monde en quête de repères, le groupe entend « redonner du sens à la finance » en orientant sa stratégie vers l'investissement socialement responsable.

Ainsi, l'exercice 2009 a enregistré des résultats en très nette amélioration à laquelle tous les pôles du groupe ont contribué. Au total, le résultat net ressort à 93 millions d'euros. Par ailleurs, avec 1,77 milliard d'euros de fonds propres et un ratio de solvabilité Bâle II supérieur à 17 %, le CMNE s'appuie sur des fondamentaux solides, lui permettant de faire face à la montée des risques observée ces derniers mois et de saisir toutes les opportunités qui se présenteront dès l'apparition des premiers signes d'embellie.

Aujourd'hui, la vitalité de notre réseau et de nos pôles spécialisés, la solidité de nos résultats, nous permettent d'aborder l'année 2010 avec sérénité. Le passé nous a montré que nous savions être compétitifs et nous adapter ; cette année et les suivantes le confirmeront encore.

La confiance que nous manifestent nos clients est pour nous essentielle. En nous appuyant sur le socle de nos valeurs mutualistes, en affirmant nos différences de banque de proximité, nous plaçons au premier rang de nos priorités la relation avec nos clients-sociétaires et entendons encore renforcer notre rôle de conseil.

Plus globalement, nous poursuivons notre stratégie de croissance, d'adaptation de nos structures et de performance durable. En préparant notre PMT 2015, nous relevons de nouveaux défis et inventons le Crédit Mutuel de demain.

Philippe Vasseur
Président

Eric Charpentier
Directeur Général

Le CMNE, c'est...

- La 1^{ère} banque eurorégionale au Nord de la France.
- Le 3^{ème} des 18 groupes régionaux qui constituent le Groupe Crédit Mutuel.
- Son champ d'action :
 - 7 départements sur 3 régions, Nord - Pas-de Calais, Picardie, Champagne-Ardenne,
 - la Belgique à travers la BKCP,
 - le Luxembourg.
- Un pionnier et un leader de la bancassurance, une conception originale de la relation bancaire.
- Un statut coopératif transparent : une organisation participative qui associe étroitement administrateurs et collaborateurs.
- Des services fédéraux implantés à Lille et Arras en appui du réseau des 174 caisses locales et de 9 centres d'affaires dédiés aux entreprises.
- Un groupe structuré en pôles :
 - Bancassurance France
 - Bancassurance Belgique
 - Entreprises
 - Assurances
 - Gestion pour compte de tiers

Les Chiffres clés (au 31/12/2009)

› Hommes		› Bilan (en millions d'euros)	
Clients et Sociétaires ⁽¹⁾	1 198 281	Total consolidé	31 101
Administrateurs	2 018	Fonds propres réglementaires Bâle II	1 776
Salariés	4 055		
› Réseaux		› Résultats (en millions d'euros)	
Points de vente ⁽²⁾	299	Produit net bancaire consolidé	721
Guichets automatiques ⁽³⁾	357	Résultat net comptable consolidé (part du groupe)	93
› Activité (en millions d'euros)		› Ratios	
Encours ressources comptables	12 095	Ratio de solvabilité Bâle II	17,35
Encours épargne financière et Assurance	31 953	Ratio de solvabilité Bâle II Tier One	17,11
dont encours Assurance	9 187	Capital Adequacy Directive	183
Encours crédits	12 514		
Contrats d'assurance (nombre)	331 789		
		(1) Clients des réseaux France et Belgique.	
		(2) France : 246 points de vente et 9 centres d'affaires BCMNE	
		Belgique : 43 agences bancaires -Luxembourg : 1 agence	
		(3) Dont 10 en Belgique	

Les Faits marquants du Groupe en 2009

Pôle Bancassurance France :

- Ouverture de deux nouvelles caisses :
 - Lannoy-Leers,
 - Saint Just en Chaussée
 et deux bureaux :
 - Lamorlaye,
 - Reims Clairmarais
- Lancement de la Stratégie grandes villes destinée à renforcer la visibilité du CMNE à Lille, Amiens et Reims
- Déploiement des Espaces Conseils Professionnels (18 ECP en activité sur 26 à créer)
- Lancement des premiers chantiers du Nouveau Concept Agence
- Création des filières Agri et OBNL (organismes à but non lucratif)

Pôle Bancassurance Belgique :

- Fusion des banques régionales
- Poursuite du plan de restructuration

Pôle Entreprises :

- Lancement de l'activité Ingénierie financière et patrimoniale de la BCMNE

Pôle Assurances :

- Fin de la migration informatique Elisa
- Fusion entre ACMN Vie et La Pérennité

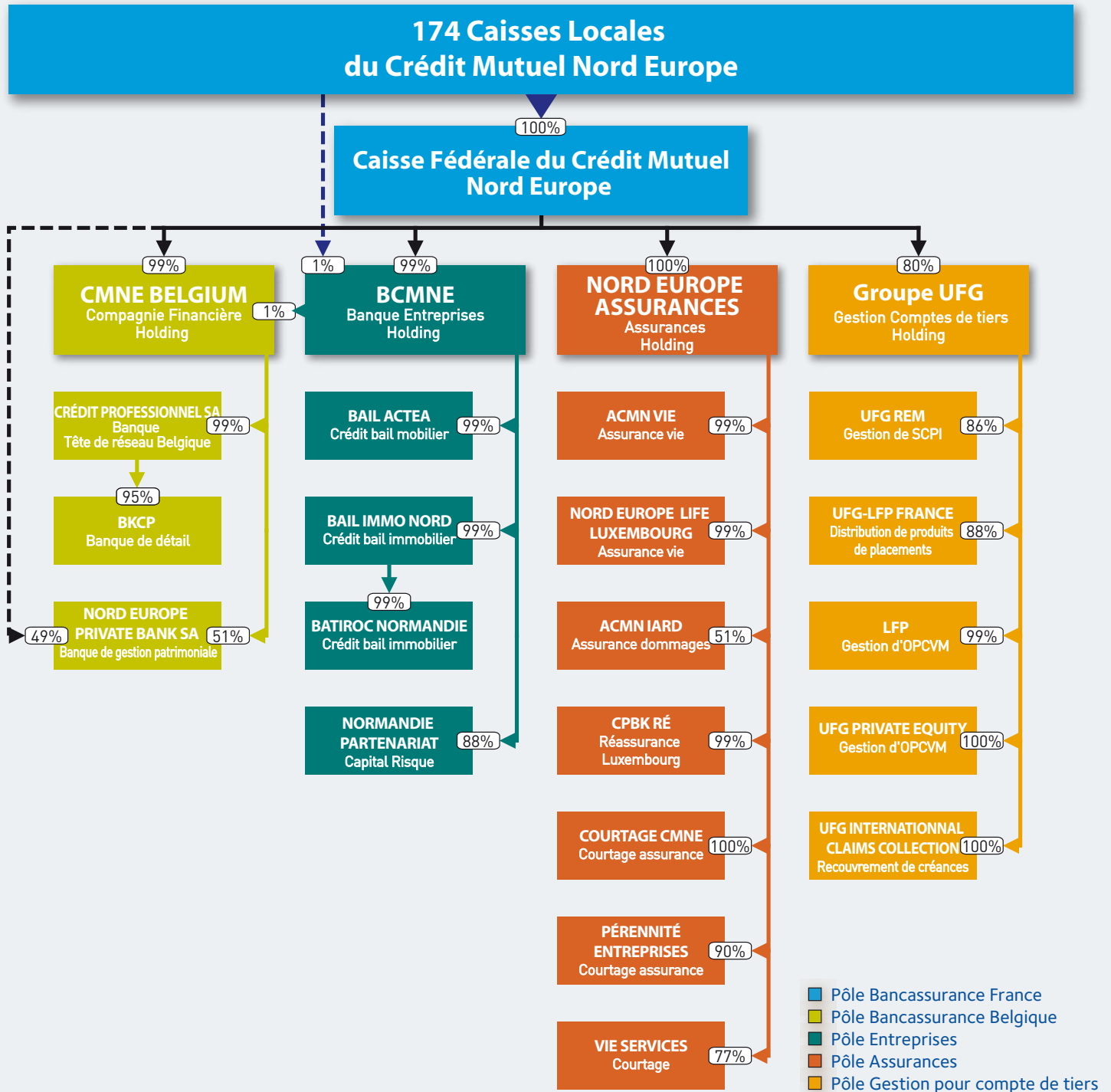
Pôle Gestion pour compte de tiers :

- Rapprochement de l'UFG avec la Française des Placements
- Lancement des Major Trends

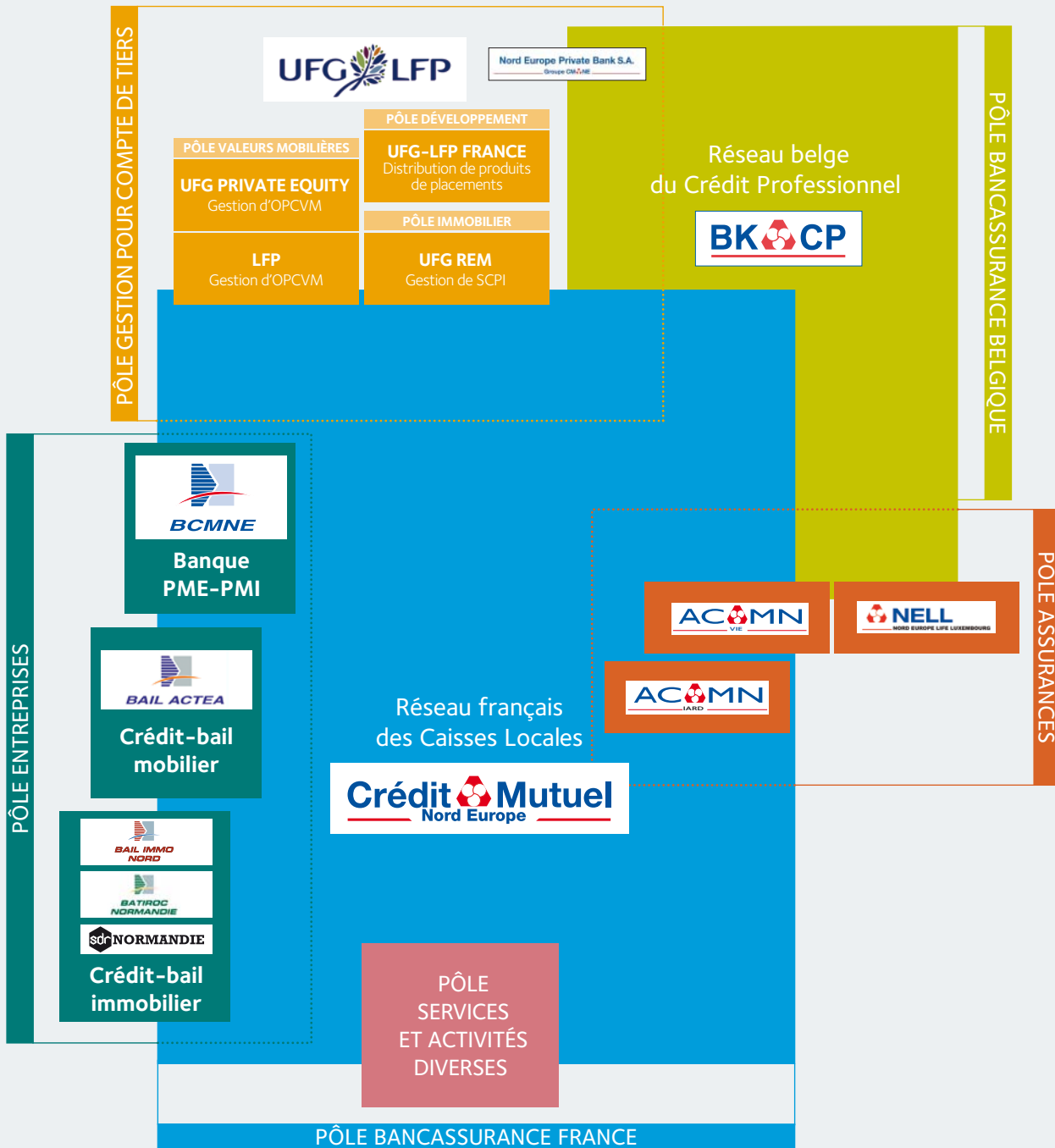
Situation au 31 décembre 2009



Situation au 31 décembre 2009



Situation au 31 décembre 2009



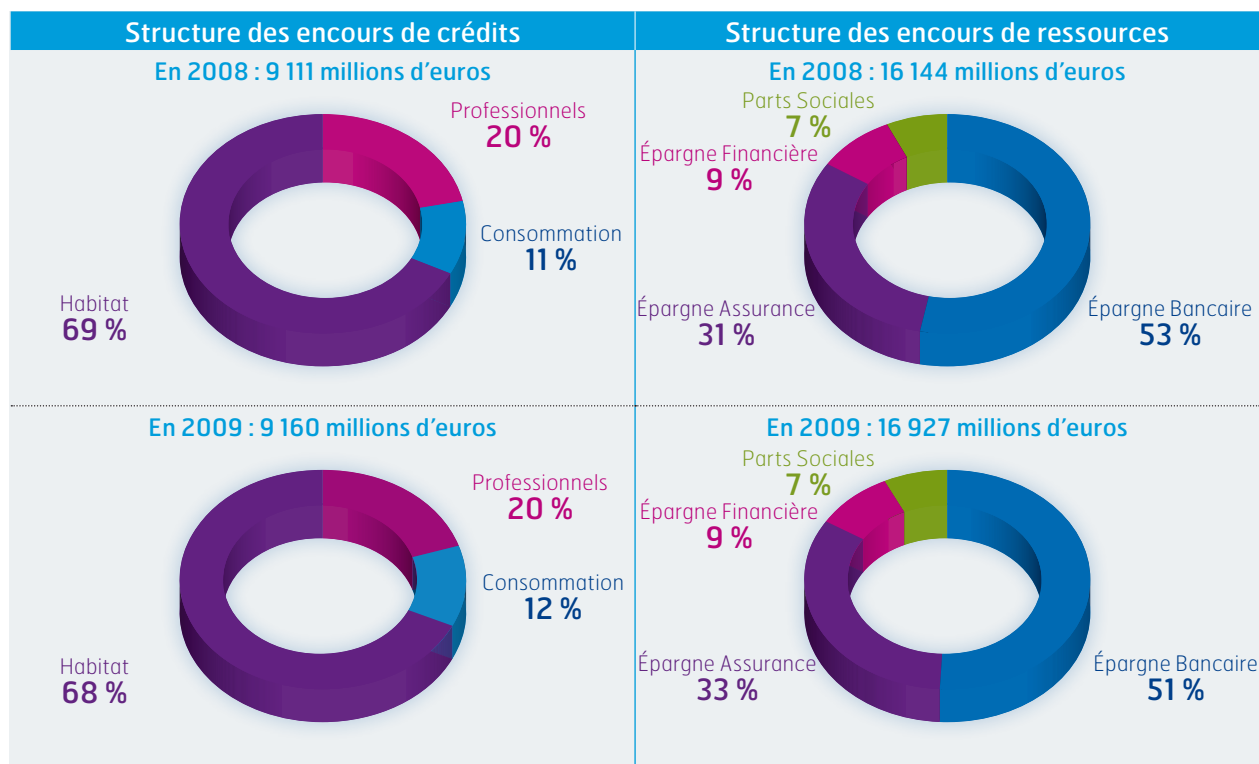
L'organisation du Groupe s'articule en cinq pôles de compétence : trois pôles métiers (Entreprises, Assurances, Gestion pour compte de tiers) et deux pôles réseaux Bancassurance France et Belgique. Ce schéma traduit la part contributive de chaque pôle dans le développement des synergies du Groupe, axe majeur du Plan à Moyen Terme 2011.



|Rapport de Gestion

11	Des activités structurées par pôle	
	■ Pôle Bancassurance France	11
	■ Pôle Bancassurance Belgique	14
	■ Pôle Entreprises	16
	■ Pôle Assurances	18
	■ Pôle Gestion pour compte de tiers	20
	■ Pôle Services et activités diverses	22
23	Bilan et résultat consolidés	
26	Fonds propres et gestion des risques	
	■ Les fonds propres	26
	■ Les risques	26
	■ Contrôle et audit	33
34	Informations sociales	
39	Responsabilité Sociale de l'Entreprise	
40	Tendances récentes et perspectives	

L'ambition pour 2011 : « être LA 1^{ère} banque de ses clients »



Une action commerciale soutenue

Tout au long de l'année, les Caisses locales ont enregistré des résultats commerciaux solides, poursuivant leur stratégie de développement. Dans un contexte économique difficile, le Crédit Mutuel Nord Europe est resté proche de ses clients, en leur apportant conseils et en les accompagnant dans leurs projets.

L'année 2009 a connu de bons développements en matière d'assurance-vie, de cartes de paiement ou de contrats Internet liés à l'essor continu de ce canal. Le nombre de connexions mensuelles sur cmne.fr a progressé de près de 26 % en 2009. En outre, la production de CMNA, notre plateforme téléphonique, a quasiment doublé.

Dans le cadre de la banalisation du Livret A, l'offre de livret a été aménagée pour valoriser notre Livret Bleu et stabiliser les capitaux détenus. En épargne financière, nous avons lancé les Major Trends, une gamme innovante intégrant une approche ISR.

Une qualité de service renforcée

Pour améliorer le service apporté à notre clientèle, nous avons lancé les premiers chantiers du Nouveau Concept Agence. L'ensemble de nos 246 points de vente sera rénové d'ici trois ans. Sur le marché des professionnels, nous avons déployé les Espaces Conseils Professionnels (ECP) : 18 sur 26 étaient opérationnels fin 2009. Enfin, le marché de l'agriculture s'est vu doté en juin 2009 d'une nouvelle équipe d'animation commerciale et le marché des organismes à but non lucratif (associations, comités d'entreprise) d'une filière dédiée.

Épargne

Les encours d'épargne progressent de 5,3 %, à 15,6 milliards d'euros.

En millions d'euros

	Collecte 2009	Encours fin 2009	Évolution des encours 2009/2008
Comptes de chèques	54 ¹	1 862	+6,4%
Épargne bancaire	-264	6 625	-0,6%
Épargne assurance	582	5 534	+9,8%
Épargne financière	108	1 581	+15,8%
TOTAL	480	15 602	+5,3%

¹ Exprimé en variation du solde moyen des comptes de chèques

La décollecte enregistrée en épargne bancaire est consécutive à la banalisation du Livret A et aux baisses successives de taux
L'épargne bancaire est en décollecte de 264 millions d'euros (contre une collecte de 288,4 millions d'euros en 2008).

La dynamique sur les placements (178,5 millions d'euros contre 239,5 millions d'euros en 2008) a permis de compenser en partie la décollecte en livrets de 211,2 millions d'euros (contre une collecte de 423 millions d'euros en 2008). La collecte en parts B et F s'élève, quant à elle, à 96,5 millions d'euros.

L'épargne financière affiche de bons résultats

La collecte en épargne financière progresse de 32% à 108 millions d'euros (81,5 millions d'euros en 2008). 115,9 millions d'euros ont été collectés en épargne financière « Moyen Long Terme » (72,8 millions d'euros en 2008), l'emprunt CMNE ayant été souscrit à hauteur de 80 millions d'euros. La collecte en « Epargne Salariale » progresse de 12% à 9,9 millions d'euros. L'épargne financière « Court Terme » est en décollecte de 8 millions d'euros (contre une collecte de 8,7 millions d'euros en 2008).

L'épargne assurance confirme son dynamisme

La collecte en épargne assurance représente cette année 582,4 millions d'euros (522,9 millions d'euros en 2008) ; celle-ci a été favorisée par les taux de rendement au regard des taux de rémunération de l'épargne bancaire.

Crédits

Les effets de la crise ont marqué l'activité crédits de l'exercice 2009. L'année a connu un marché immobilier en net recul (conditions de marché, report des projets), une baisse importante des demandes de financements professionnels et un secteur agricole touché par une baisse de revenus. La production accuse un recul sur l'ensemble des segments de crédit, à l'exception du crédit à la consommation qui a fait l'objet d'une politique commerciale particulièrement dynamique.

Les encours de crédits ne progressent ainsi que de 0,5 % pour dépasser les 9 milliards d'euros. Malgré un début d'année 2009 difficile, la production atteint 1 758 millions d'euros (contre 2 529 millions d'euros en 2008).

En millions d'euros

	Production 2009	Encours fin 2009	Évolution des encours 2009/2008
Consommation	591	1 059	+6,1%
Habitat	816	6 290	-0,3%
Professionnels	351	1 811	+0,2%
TOTAL	1 758	9 160	+0,5%

Les crédits à la consommation confirment leur dynamisme

La production en crédits consommation (515,2 millions d'euros) est en progression de 10,5% par rapport à 2008. La production en « Préférence » atteint 75,6 millions d'euros et se maintient à son niveau de l'année précédente.

Les crédits à l'habitat en net recul

La production des prêts habitat témoigne de la baisse du marché immobilier cette année. Elle s'élève à 816 millions d'euros (contre 1 535 millions d'euros en 2008), soit une baisse de 46,9 % par rapport à 2008.

Les crédits professionnels liés à la conjoncture

La réalisation des prêts hors particuliers atteint 350,7 millions d'euros. Avec 216,8 millions d'euros, la production des crédits professionnels est inférieure à celle de 2008 (304,3 millions d'euros), tout comme celle des prêts agricoles (133,9 millions d'euros en 2009 contre 147,6 millions d'euros en 2008).

Les résultats de la banque de détail en France s'apprécient au périmètre de la Caisse Fédérale et du réseau des caisses locales. S'y ajoutent les groupements de moyens et l'Immobilière du CMN qui, avec les SCI rattachées, porte l'immobilier d'exploitation. Ce périmètre intègre également NEPB et la Banque Delubac consolidées par mise en équivalence.

Comptes consolidés IFRS en milliers d'euros

ACTIF	31/12/09	31/12/08
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	664 864	348 815
Instruments dérivés de couverture	17 677	6 277
Actifs financiers disponibles à la vente	2 221 008	3 011 986
Prêts et créances sur établissements de crédit	5 087 997	6 283 653
Prêts et créances sur la clientèle	9 434 550	9 382 736
Écart de rééval des PTF couverts en taux	87 851	65 880
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 712 481	505 734
Comptes de régularisation et actifs divers	334 366	387 390
Participations dans les entreprises mises en équivalence	8 778	5 435
Immobilisations corporelles et incorporelles	99 165	103 609
TOTAL	19 668 737	20 101 515

PASSIF	31/12/09	31/12/08
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	48 451	44 730
Instruments dérivés de couverture	138 798	85 829
Dettes envers les établissements de crédit	2 770 353	2 399 174
Dettes envers la clientèle	8 576 045	8 488 966
Dettes représentées par un titre	5 791 297	6 993 239
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	2 147	0
Comptes de régularisation et passifs divers	316 158	191 997
Provisions	57 179	57 100
Dettes subordonnées	150 664	150 794
Intérêts minoritaires	1 040	1 034
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)	1 755 846	1 686 340
Résultat de l'exercice (part du groupe)	60 759	2 312
TOTAL	19 668 737	20 101 515

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/09	31/12/08
PRODUIT NET BANCAIRE	393 964	340 160
Frais généraux	(275 635)	(269 554)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	118 329	70 606
Coût du risque	(21 803)	(79 123)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	96 526	(8 517)
Quote-part de résultat des entreprises MEE	(5 181)	895
Gains ou pertes sur autres actifs	(1 069)	(21)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	90 276	(7 643)
Impôts sur les bénéfices	(29 460)	9 877
RÉSULTAT NET TOTAL	60 816	2 234
Intérêts minoritaires	57	(78)
RÉSULTAT NET (part du groupe)	60 759	2 312

Commentaires et précisions :

Au bilan, les évolutions notées sur les rubriques "Actifs financiers disponibles à la vente", "prêts et créances sur établissements", "Actifs détenus jusqu'à l'échéance", et "Dettes représentées par un titre" sont essentiellement liées aux choix de placement et d'investissement réalisés au regard des évolutions de marché.

Le PNB 2009 bénéficie du rebond des marchés financiers, se traduisant par la réalisation de plus values et des variations de valeur positives qui compensent la baisse des rendements des placements indexés sur les taux de marchés et l'augmentation du coût de couverture du risque de taux.

Le coût du risque 2008 enregistrait les provisions constituées sur les titres Lehman et Regent pour 29 M€ ; il intégrait également une provision de 39 M€ pour risque de contrepartie au titre d'un litige intervenu fin 2008 dont les procédures restent en cours (voir note 18 de l'annexe aux comptes consolidés)

Le coût du risque 2009 intègre un complément de 1,8 M€ sur les titres Regent, le solde étant constitué au titre du risque clientèle.

L'ambition pour 2011 : « être l'interlocuteur naturel des indépendants et de la clientèle patrimoniale »

L'ancrage de BKCP dans son métier traditionnel a permis de maintenir le cap en 2009 dans un contexte économique et financier toujours ébranlé.

Le pôle bancassurance Belgique a fortement développé son activité en collecte d'épargne bancaire au travers notamment du produit BKCP Excellence.

En millions d'euros

	Production 2009	Évolution 2009/2008	Encours fin 2009	Évolution 2009/2008
Épargne	702	+ 30 %	4 063	+ 19 %
Crédits	257	- 7 %	1 476	- 2,2 %

En fin d'année 2008, un plan de restructuration était présenté au conseil d'administration. Il prévoyait la fusion de toutes les banques régionales du Groupe en une seule entité, la simplification de l'organisation, la rationalisation des structures informatiques et le déménagement du siège. En vue de développer l'activité, le plan renforçait les offres commerciales tant en placements qu'en crédits.

Ces grands chantiers ont été mis en œuvre en 2009. Le 26 mai, quatre banques régionales (BKCP Wallonie, BKCP Noord, FKBK et West Vlaamse Bank) ont fusionné avec BKCP Brabant qui est devenue BKCP SCRL. En novembre, les plates-formes informatiques ont migré vers un environnement unique. En fin d'année, les objectifs commerciaux étaient atteints et le plan quasiment achevé.

Cette simplification et cette efficacité accrue des process opérationnels internes se soldent par une réduction substantielle des coûts.

Le PMT 2011 s'était fixé comme objectif un résultat brut d'exploitation en équilibre en 2010 et un résultat net comptable en équilibre en 2011. L'exécution accélérée du plan de restructuration et le succès commercial des produits BKCP Excellence et contrats d'assurance BKCP Expansion permettent une légère avance par rapport aux prévisions, avec un PNB de 64,5 millions d'euros et un résultat net comptable bénéficiaire dès 2009 de 5,2 millions d'euros.

Durant les prochaines années BKCP poursuivra le processus entamé dans cette direction avec pour maîtres mots : rationalité, efficacité et transparence.



Le pôle bancaire Belgique est constitué des entités détenues par la holding CMNE Belgium : Crédit Professionnel (CPsa), BKCP SCRL, BKCP Securities, NEPB et les sociétés et groupements de moyens qui contribuent au fonctionnement de cet ensemble. Sa contribution aux comptes consolidés du groupe CMNE se traduit par les chiffres ci-dessous.

Comptes consolidés IFRS en milliers d'euros

ACTIF	31/12/09	31/12/08
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	26 830
Instruments dérivés de couverture	355	1 252
Actifs financiers disponibles à la vente	149 189	179 627
Prêts et créances sur établissements de crédit	1 769 824	1 437 846
Prêts et créances sur la clientèle	1 519 890	1 562 769
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	103 299	122 877
Comptes de régularisation et actifs divers	25 210	19 632
Immobilisations corporelles et incorporelles	88 571	84 872
Écarts d'acquisition	2 343	2 343
TOTAL	3 658 681	3 438 048

PASSIF	31/12/09	31/12/08
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	666	190
Instruments dérivés de couverture	13 477	7 843
Dettes envers les établissements de crédit	367 985	380 263
Dettes envers la clientèle	2 733 470	2 425 744
Dettes représentées par un titre	159 308	293 534
Comptes de régularisation et passifs divers	30 690	24 359
Provisions	13 445	22 842
Dettes subordonnées	77 598	78 879
Intérêts minoritaires	17 834	13 483
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)	241 765	212 449
Résultat de l'exercice (part du groupe)	2 443	(21 538)
TOTAL	3 658 681	3 438 048

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/09	31/12/08
PRODUIT NET BANCAIRE	72 983	42 556
Frais généraux	(72 686)	(89 745)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	297	(47 189)
Coût du risque	(2 689)	(1 081)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(2 392)	(48 270)
Gains ou pertes sur autres actifs	(155)	5 961
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	23 113
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(2 547)	(19 196)
Impôts sur les bénéfices	2 689	(3 313)
RÉSULTAT NET TOTAL	142	(22 509)
Intérêts minoritaires	(2 301)	(971)
RÉSULTAT NET (part du groupe)	2 443	(21 538)

Commentaires et précisions

Les encours au bilan progressent essentiellement sous l'effet de la collecte nette réalisée par le réseau BKCP SCRL en épargne réglementée qui se traduit par une augmentation des encours de dettes envers la clientèle, replacés à l'actif auprès de la Caisse Fédérale du CMNE.

La diminution des dettes représentées par un titre (bons de caisse et certificats de dépôts) s'explique principalement par les conditions de marché.

Au compte de résultat, l'évolution du PNB est motivée par une amélioration de la marge dégagée sur les activités clientèle et trésorerie, ainsi qu'une progression des commissions, notamment en épargne financière. Le rebond connu sur les marchés financiers a par ailleurs favorisé la valorisation des instruments valorisés à la juste valeur.

En 2008, les frais généraux enregistraient une provision pour près de 20 millions d'euros constituée dans le cadre du plan de restructuration.

Le résultat 2008 était marqué par la prise en compte d'un badwill consécutif à l'intégration au périmètre de consolidation de WVB (West Vlaamse Bank) à compter du 1^{er} juillet.

L'ambition pour 2011 : « être la banque partenaire des PME / PMI »

Dans un contexte de crise affectant les PME-PMI (baisse des carnets de commandes, tensions accentuées sur la trésorerie), l'année 2009 a été marquée par une montée des risques d'un côté et la chute brutale des investissements de l'autre.

Le Pôle Entreprises s'est efforcé de répondre de façon pragmatique aux besoins de ses clients, avec une action commerciale orientée prioritairement vers les services bancaires de proximité aux PME régionales.

BCMNE

En 2009, la BCMNE a confirmé sa volonté d'accompagnement des PME, malgré un contexte économique contrarié, en restant très présente sur le segment des crédits à court et moyen termes.

La production de financements d'investissements recule de -5,4 % à 133 millions d'euros, en raison d'une demande de crédits en forte baisse au niveau des PME, notamment en crédit bail. En revanche, les ressources bancaires liées aux clients PME affichent une progression atypique de 23,2 % ; l'épargne salariale reste bien orientée.

Les encours de crédits moyen long terme consentis aux PME s'inscrivent en croissance de + 3 % pour un volume de 407 millions d'euros. La BCMNE a poursuivi ses objectifs de financement du cycle d'exploitation, ce qui lui a permis de stabiliser ses encours de crédits court terme (+ 1,5 %).

En millions d'euros

EMPLOIS [encours moyens]	2009	2008
Court Terme	118	109
Crédits Moyen et Long Terme	407	394
Total des Crédits	525	503
Engagements par signature	102	78
TOTAL EMPLOIS	627	581

L'exercice 2009 a vu le démarrage de l'activité ingénierie financière et patrimoniale menée en synergie avec UFG Private Equity. Au cours des revues des portefeuilles, de nombreux contacts ont été initiés autour des quatre thèmes : rapprochement d'entreprises, financement d'acquisition, capital-investissement et gestion de patrimoine.

L'action menée sur les PEE/PERCO et sur les indemnités de fin de carrière permet d'augmenter significativement le nombre de contrats, ainsi que les encours.

Le coût du risque s'inscrit en nette augmentation à 2,73 millions d'euros. Hors dividendes reçus des entités de crédit-bail, la BCMNE présente un résultat courant (avant impôt et éléments exceptionnels) de 4,6 millions d'euros, contre 7,7 millions d'euros en 2008.

Bail Actea

La production annuelle réalisée par Bail Actea s'élève à 276 millions d'euros, contre 363 millions d'euros en 2008. Sous l'effet d'une amélioration de la marge financière, le PNB progresse de 5 %.

Le coût du risque est en hausse et atteint 2,3 millions d'euros (0,30 % des encours moyens gérés). Le résultat net comptable s'établit à 3,7 millions d'euros, en progression de 11 %.

Bail Immo Nord & Batiroc Normandie

En raison d'une concurrence vive sur les nouveaux dossiers et d'une croissance mesurée des investissements immobiliers des PME, la production réalisée par Bail Immo Nord et Batiroc Normandie atteint 41,6 millions d'euros, en recul de 28 %.

L'encours financier, net des subventions et avances preneur, progresse de 10,5 % et s'élève à 264 millions d'euros.

Le coût du risque est fortement réduit par une gestion active et préventive des dossiers fragilisés par la crise.

Le PNB progresse de 5,4 à 6,3 millions d'euros. L'ensemble de ces éléments permet d'afficher un résultat net en croissance de 0,9 à 1,6 millions d'euros.

Le pôle Entreprises est regroupé au sein de la holding BCMNE qui, outre son activité de banque des PME-PMI détient les titres des sociétés spécialisées dans les opérations de crédit bail mobilier et immobilier : Bail Actéa, Bail Immo Nord, Batiroc Normandie et Normandie Partenariat.

Les comptes de la SDR Normandie (assurant la gestion extinctive des créances inscrites à son actif) complètent cet ensemble, et contribuent au résultat consolidé pour 0,5 million d'euros au 31 décembre 2009 (0,7 million d'euros en 2008).

Comptes consolidés IFRS en milliers d'euros

ACTIF	31/12/09	31/12/08
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	1
Actifs financiers disponibles à la vente	15 122	13 253
Prêts et créances sur établissements de crédit	108 161	63 096
Prêts et créances sur la clientèle	1 653 980	1 584 935
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers	15 664	36 970
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 219	3 551
TOTAL	1 796 146	1 701 806

PASSIF	31/12/09	31/12/08
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	1
Instruments dérivés de couverture	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	1 175 813	1 205 736
Dettes envers la clientèle	355 978	231 956
Comptes de régularisation et passifs divers	90 331	90 450
Provisions	2 091	1 021
Intérêts minoritaires	38	41
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)	162 988	159 199
Résultat de l'exercice (part du groupe)	8 907	13 402
TOTAL	1 796 146	1 701 806

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/09	31/12/08
PRODUIT NET BANCAIRE	39 496	42 199
Frais généraux	(21 841)	(21 272)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	17 655	20 927
Coût du risque	(4 828)	(4 080)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	12 827	16 847
Gains ou pertes sur autres actifs	6	1 925
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	12 833	18 772
Impôts sur les bénéfices	(3 924)	(5 360)
RÉSULTAT NET TOTAL	8 909	13 412
Intérêts minoritaires	2	10
RÉSULTAT NET (part du groupe)	8 907	13 402

Commentaires et précisions :

La baisse du PNB est principalement motivée par des opérations spécifiques qui avaient favorisé la marge financière 2008 et des commissions en baisse compte tenu du transfert au groupe UFG de l'activité "investisseurs institutionnels". Cette évolution s'inscrit également dans un contexte économique difficile.

Le coût du risque subit la dégradation du contexte économique mais reste maîtrisé par une gestion active et préventive des dossiers fragilisés par la crise.

Les gains sur autres actifs enregistraient en 2008 le transfert d'une partie de l'activité "investisseurs institutionnels" par la BCMNE au groupe UFG.

L'ambition pour 2011 :

« être un groupe d'assurances multi-canal et euro-régional »

Le chiffre d'affaires de Nord Europe Assurances (NEA) progresse de 27 % par rapport à 2008 et atteint 1,7 milliard d'euros, au delà des objectifs fixés dans le PMT. La collecte nette croît de 7 % et les encours gérés de 14 % à près de 9,2 milliards d'euros.

ACMN Vie

Dans un contexte financier fragile, l'environnement est resté favorable au développement de l'assurance vie, avec une collecte très fortement orientée vers les fonds euros. En revanche, la part des unités de compte ressort à 5 % contre 9 % en 2008.

Alors que le marché de l'assurance vie progressait globalement de 12 %, le chiffre d'affaires d'ACMN Vie augmentait de 29 % à 1,6 milliard d'euros.

La part du chiffre d'affaires provenant des partenaires ressort à 504 millions d'euros, en très nette progression du fait du développement de nouveaux réseaux de distribution notamment le canal Internet. La BKCP et l'UFG génèrent respectivement un chiffre d'affaires en très forte hausse à 269 millions d'euros et 177 millions d'euros. L'activité épargne du CMNE est en hausse de 11 %, la gestion patrimoniale de 33 %.

Quant au résultat net, il ressort à 29,2 millions d'euros contre 13,8 millions d'euros en 2008.

L'autre élément marquant de 2009 a été la fusion entre ACMN Vie et La Pérennité.

ACMN IARD

Le chiffre d'affaires est stable à 112 millions d'euros. Dans un contexte très concurrentiel, le nombre d'affaires nouvelles et le stock continuent de croître, le taux d'équipement et la part de marché s'améliorent. En raison d'une augmentation de la charge des sinistres, le résultat net baisse de 42 % à 2,8 millions d'euros.

NELL

Les encours gérés atteignent 550 millions d'euros, en hausse de 11 % par rapport à l'an passé. Le chiffre d'affaires s'élève quant à lui à 46 millions d'euros en progression de 48%. Après une perte de 8,5 millions d'euros en 2008, le résultat net s'établit à 1 million d'euros.



Le pôle Assurances est constitué des entités détenues par la holding Nord Europe Assurances (NEA) : ACMN IARD, ACMN Vie, CPBK Re, Nord Europe Life Luxembourg, Courtage Crédit Mutuel Nord Europe, Pérennité Entreprises et Vie Services. Sa contribution aux comptes consolidés du groupe CMNE se traduit par les chiffres suivants.

Comptes consolidés IFRS en milliers d'euros

ACTIF	31/12/09	31/12/08
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	7 036 981	5 933 586
Actifs financiers disponibles à la vente	2 749 124	2 157 378
Prêts et créances sur établissements de crédit	20 349	18 761
Prêts et créances sur la clientèle	36 088	45 665
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers	89 302	439 768
Immobilisations corporelles et incorporelles	10 672	15 006
Écarts d'acquisition	5 640	5 640
TOTAL	9 948 156	8 615 804

PASSIF	31/12/09	31/12/08
Dettes envers les établissements de crédit	25 606	32 606
Dettes envers la clientèle	52 175	39 927
Comptes de régularisation et passifs divers	182 921	202 812
Provisions techniques des contrats d'assurance	9 190 944	7 876 206
Provisions	3 795	5 192
Dettes subordonnées	122 464	123 482
Intérêts minoritaires	17 657	16 959
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)	323 115	356 036
Résultat de l'exercice (part du groupe)	29 479	(37 416)
TOTAL	9 948 156	8 615 804

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/09	31/12/08
PRODUIT NET BANCAIRE	112 203	1 016
Frais généraux	(61 587)	(50 119)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	50 616	(49 103)
Coût du risque	0	0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	50 616	(49 103)
Gains ou pertes sur autres actifs	0	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	50 616	(49 103)
Impôts sur les bénéfices	(17 647)	11 765
RÉSULTAT NET TOTAL	32 969	(37 338)
Intérêts minoritaires	3 490	78
RÉSULTAT NET (part du groupe)	29 479	(37 416)

Commentaires et précisions

Les encours gérés au bilan sont principalement portés par ACMN Vie.

L'exercice 2008 était marqué par un net recul du PNB lié aux conséquences de la crise financière et aux options retenues dans le cadre de l'arrêté des comptes en termes de constitution de Provision pour Dépréciation Durable et de choix de gestion.

Le PNB 2009, constitué de la marge sur les activités d'assurance, est favorisé par le rebond des marchés financiers et le choix de placements qui se traduisent par des revenus de placement et des ajustements de valeur en nette progression.

L'ambition pour 2011 : « être un acteur de référence sur tous les segments de la gestion d'actifs »

Pôle de gestion d'actifs pour compte de tiers, l'UFG a poursuivi en 2009 sa croissance externe par l'acquisition de Sarasin France, EXA et La Française des Placements.

Le rapprochement de l'UFG et de La Française des Placements au cours de l'été 2009 a permis de constituer le Groupe UFG-LFP. Gérant près de 32 milliards d'euros d'actifs, ce Groupe est désormais l'un des leaders français du secteur de la gestion d'actifs (6ème position dans le classement des spécialistes gestionnaires de fonds ouverts).

La collecte nette a été de 3,9 milliards d'euros en 2009, principalement sur les produits de taux, les fonds dits « flexibles » et l'immobilier.

Une année de croissance forte :

L'acquisition de Sarasin AM France, filiale de gestion française du groupe suisse Sarasin spécialiste de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), a été finalisée début 2009. Cette prise de participation majoritaire a permis au Groupe de se positionner comme l'un des leaders européens dans la gestion socialement responsable.

L'acquisition d'EXA France, société de conseil en immobilier d'entreprise, a renforcé significativement le pôle service immobilier en positionnant Colliers UFG PM comme un leader des services immobiliers tertiaires en France. Le Groupe peut ainsi décliner ses expertises à tous les stades de la gestion immobilière : conception des fonds et asset management via UFG REM, transactions et property management via Colliers UFG PM.

Le rapprochement de l'UFG et de La Française des Placements, intervenu au second semestre 2009, a quant à lui été réalisé dans une logique de complémentarité. Animé par des valeurs et des objectifs communs, ce nouvel ensemble allie l'expertise de l'immobilier et celle des valeurs mobilières. UFG-LFP s'adresse à une clientèle variée : des institutionnels aux réseaux bancaires, plateformes et prescripteurs, et compte développer son offre vers la clientèle privée et l'international.

Sur le plan fonctionnel, UFG-LFP s'organise autour de 3 pôles :

- le pôle Gestion, lui-même structuré en un pôle Immobilier autour d'UFG REM et un pôle Valeurs Mobilières autour de LFP,
- un pôle Développement, autour de la structure de distribution UFG-LFP France,
- un pôle Supports, qui prend en charge l'ensemble des fonctions transverses : finance, juridique, organisation, informatique, marketing, communication, contrôle interne et conformité, contrôle des risques.

■ Pôle Immobilier :

UFG REM demeure le leader français en matière de gestion immobilière, avec une part de marché de 26%, et l'un des principaux collecteurs de capitaux.

L'année 2009 a été marquée par le lancement des premiers OPCI (organisme de placement collectif immobilier) du Groupe. UFG-LFP a ainsi fédéré un groupe d'investisseurs institutionnels, dont le Crédit Mutuel Nord Europe, pour acquérir les murs de 158 hôtels Formule 1, gérés par le Groupe Accor. Le montant total de l'investissement est de 272 millions d'euros.

UFG-LFP a également commercialisé par l'intermédiaire des conseillers en gestion de patrimoine, plateformes et réseaux une SCPI « Multi Habitation 5 » bénéficiant du dispositif de défiscalisation Scellier, qui a permis une collecte nette de 67 millions d'euros.

■ Pôle Valeurs Mobilières :

L'année a été marquée par une rationalisation des gammes UFG IM et UFG Alteram, à la suite de la fusion des deux entités. Ainsi une quinzaine de fonds ont été fusionnés.

Le repositionnement de l'offre du Groupe vers l'investissement socialement responsable s'est caractérisé par le lancement d'une nouvelle gamme de fonds « Major Trends » sur les thèmes séculaires (démographie, infrastructure, ressources naturelles, technologies, environnement) orientée vers la clientèle européenne.

Enfin, la gamme des produits de capital investissement a été complétée avec le lancement de trois fonds de défiscalisation : le FCPI Diadème Innovation V, le FIP Diadème Proximité III et le FIP Diadème Entreprises & Patrimoines. La collecte sur ces trois véhicules s'est élevée à 25 millions d'euros, consolidant ainsi le positionnement d'UFG-LFP dans le domaine du capital investissement.

Le pôle Gestion pour compte de tiers est désormais regroupé au sein de la holding "UFG-LFP" qui détient principalement La Française des Placements (LFP), LFP Sarasin AM, LFP Gestion Privée, UFG-LFP France, UFG Real Estate Managers (UFG REM), UFG Property Management (UFG PM), UFG Private Equity (UFG PE), UFG Sarasin AM et UFG International Claims Collection (UFG ICC).

Comptes consolidés IFRS en milliers d'euros

ACTIF	31/12/09	31/12/08
Actifs financiers disponibles à la vente	82 215	54 554
Prêts et créances sur établissements de crédit	7 046	14 101
Prêts et créances sur la clientèle	0	0
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers	86 360	49 843
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 908	104
Immobilisations corporelles et incorporelles	31 494	30 200
Écarts d'acquisition	182 126	17 446
TOTAL	391 149	166 248

PASSIF	31/12/09	31/12/08
Dettes envers les établissements de crédit	56 806	37 173
Dettes envers la clientèle	0	0
Comptes de régularisation et passifs divers	110 734	77 217
Provisions	1 620	2 315
Intérêts minoritaires	6 244	6 411
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)	192 635	20 174
Résultat de l'exercice (part du groupe)	23 110	22 958
TOTAL	391 149	166 248

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/09	31/12/08
PRODUIT NET BANCAIRE	138 667	113 760
Frais généraux	(100 870)	(78 851)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	37 797	34 909
Coût du risque	(58)	(36)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	37 739	34 873
Quote-part de résultat des entreprises MEE	(1)	6
Gains ou pertes sur autres actifs	(122)	(142)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	37 616	34 737
Impôts sur les bénéfices	(13 781)	(10 685)
RÉSULTAT NET TOTAL	23 835	24 052
Intérêts minoritaires	725	1 094
RÉSULTAT NET (part du groupe)	23 110	22 958

Commentaires et précisions :

L'augmentation des écarts d'acquisition enregistrés à l'actif est consécutive aux entrées dans le périmètre de consolidation de :

- UFG Sarasin avec effet au 1^{er} janvier 2009,
- du groupe EXA avec effet au 30 juin 2009,
- et du groupe La Française des Placements (LFP) avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Le compte de résultat intègre les données consécutives à ces entrées à compter des dates d'acquisition qui justifient l'essentiel des variations.

L'évolution du PNB s'explique également par les honoraires de performance et la progression du chiffre d'affaires réalisé par le pôle se traduisant par une progression des encours gérés et des commissions perçues dans un contexte financier resté difficile.

Ce pôle est constitué de l'ensemble des activités qui ne relèvent pas des métiers stratégiques du groupe : NEPI (base consolidée intégrant l'activité immobilière hors exploitation), CMN Tél, Euro Information, Financière Nord Europe, Sicorfé SNP, Sicorfé maintenance, Transactimmo, Actea Environnement et CMNE Environnement. La contribution de ces différentes activités se résume ainsi :

Comptes consolidés IFRS en milliers d'euros

ACTIF	31/12/09	31/12/08
Actifs financiers disponibles à la vente	17 960	49 926
Prêts et créances sur établissements de crédit	914	412
Prêts et créances sur la clientèle	232	436
Comptes de régularisation et actifs divers	34 836	3 511
Participations dans les entreprises mises en équivalence	67 136	52 962
Immobilisations corporelles et incorporelles	30 834	30 547
Écarts d'acquisition	724	724
TOTAL	152 636	138 518

PASSIF	31/12/09	31/12/08
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 006	0
Dettes envers les établissements de crédit	16 603	17 362
Dettes envers la clientèle	372	521
Comptes de régularisation et passifs divers	2 201	2 100
Provisions	133	1 202
Intérêts minoritaires	140	133
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)	120 401	106 833
Résultat de l'exercice (part du groupe)	11 780	10 367
TOTAL	152 636	138 518

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/09	31/12/08
PRODUIT NET BANCAIRE	10 577	11 598
Frais généraux	(4 593)	(5 956)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	5 984	5 642
Coût du risque	(1 386)	(80)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4 598	5 562
Quote-part de résultat des entreprises MEE	8 538	6 003
Gains ou pertes sur autres actifs	(52)	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	13 084	11 565
Impôts sur les bénéfices	(1 291)	(1 184)
RÉSULTAT NET TOTAL	11 793	10 381
Intérêts minoritaires	13	14
RÉSULTAT NET (part du groupe)	11 780	10 367



|Bilan consolidé

- 24** Total bilan
- 25** Comptes consolidés au 31/12/09
- 26** Les fonds propres
- 26** Les risques
- 33** Contrôle et audit

Rémunération des parts sociales

Les parts sociales des caisses locales, constitutives du capital du Groupe CMNE, sont exclusivement détenues par les sociétaires.

Elles sont de trois types :

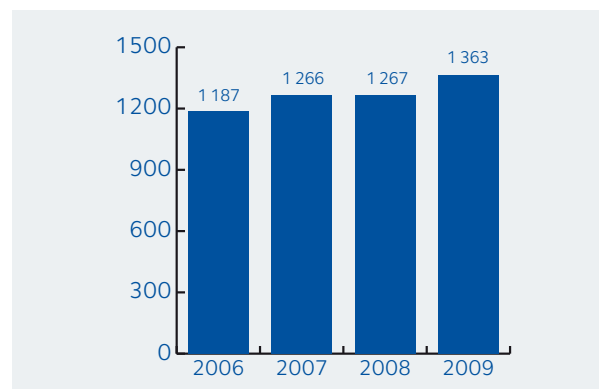
- les parts A, incessibles, d'une valeur nominale de 1 euro,
- les parts B, négociables, d'une valeur nominale de 1 euro,
- les parts F, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 500 euros.

Les parts A ne sont pas rémunérées, les parts B et F reçoivent une rémunération fixée par l'assemblée générale de chaque caisse locale, dans le respect des limites prévues par le statut de la Coopération et selon les directives fixées par le Conseil d'administration fédéral.

En 2009, la rémunération des parts B a été de 3 % et celle des parts F de 3,88 %.

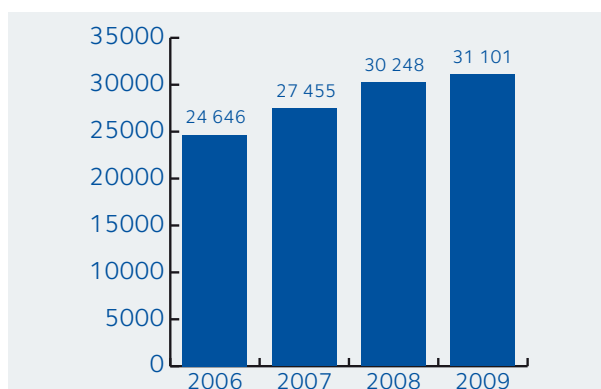
Capital (parts sociales A, B et F)

(en millions d'euros)



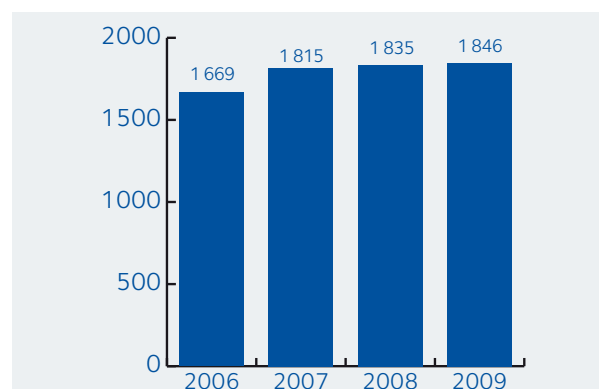
Total bilan

(en millions d'euros)



Fonds propres - part du groupe hors résultat

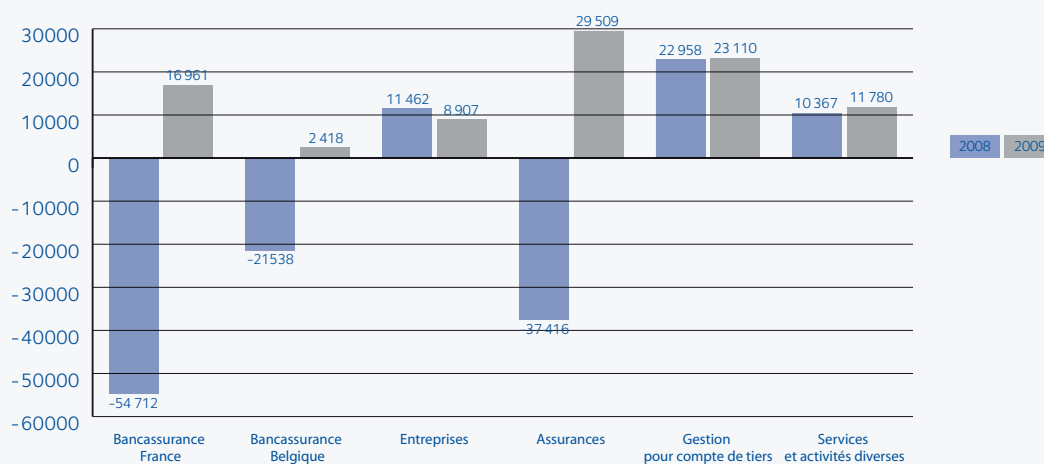
(en millions d'euros)



en milliers d'euros

	Contribution au PNB		Contribution au RBE		Contribution au résultat consolidé		Contribution au total bilan consolidé	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Bancassurance France	340 159	393 964	70 605	118 329	2 312	60 759	20 101 515	19 668 737
Bancassurance Belgique	42 556	72 983	-47 189	297	-21 538	2 443	3 438 048	3 658 681
Entreprises	42 199	39 496	20 927	17 655	13 402	8 907	1 701 806	1 796 146
Assurances	1 016	112 203	-49 103	50 616	-37 416	29 479	8 615 804	9 948 156
Gestion pour compte de tiers	113 760	138 667	34 909	37 797	22 958	23 110	166 248	391 149
Services et activités diverses	11 598	10 577	5 642	5 984	10 367	11 780	138 518	152 636
Éliminations entre pôles	-58 125	-47 264	-57 961	-44 177	-58 965	-43 793	-3 914 408	-4 514 989
TOTAL	493 163	720 626	-22 170	186 501	-68 880	92 685	30 247 531	31 100 516

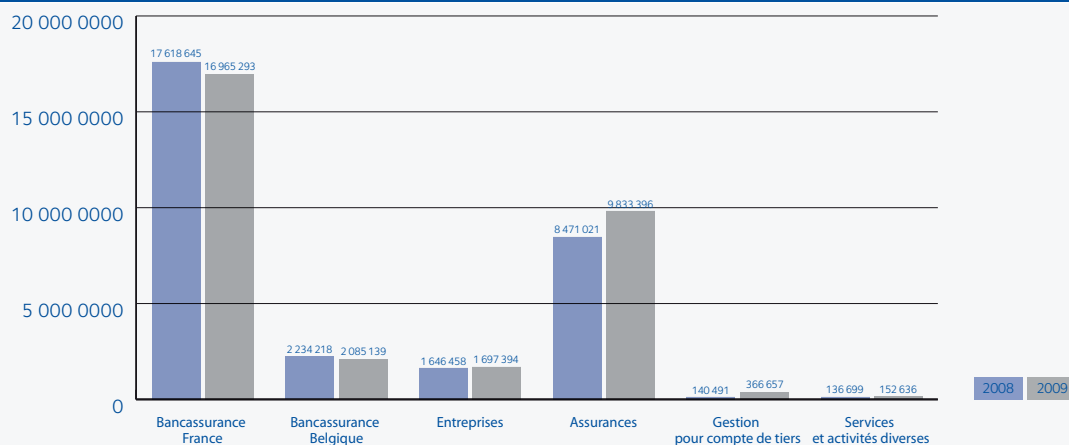
Contribution au résultat : 93 millions d'euros



en milliers d'euros

Après répartition des éliminations entre pôles.

Contribution au total du bilan : 31 100 millions d'euros



en milliers d'euros

Après répartition des éliminations entre pôles.

Les fonds propres

En application des dispositions du règlement n° 2000-03 du CRBF, les réseaux d'établissements dotés d'un organe central doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (risques de marché et risque de crédit, grands risques, participations, contrôle interne).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel Nord Europe sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du Groupe. Seule change la méthode de consolidation, notamment des entreprises d'assurance, consolidées comptablement par intégration globale et prudemment par mise en équivalence. Ce principe est identique à celui appliqué par les autres entités du Groupe Crédit Mutuel - CIC.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaires pour couvrir les risques de crédit et de marché. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base (noyau dur comprenant les titres super subordonnés à durée indéterminée), des fonds propres complémentaires (comprenant les TSR et TSDI) et des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements financiers non consolidés ou mis en équivalence).

Le CMNE calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont vocation

à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via notamment l'introduction de la juste valeur.

Le CMNE se conforme également aux obligations déclaratives résultant de la Directive européenne applicable aux conglomérats. Cela se traduit, entre autres, par la surveillance complémentaire de la couverture par les fonds propres consolidés du cumul des exigences de fonds propres bancaires et de marge de solvabilité des compagnies d'assurance. Cette surveillance a également des incidences sur la mesure des autres normes de gestion, la différence de mise en équivalence positive des entités consolidées du secteur des assurances étant éliminée des fonds propres de base.

Le CMNE respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

En millions d'euros

Ratios réglementaires	2008		2009	
	Bâle I	Bâle II	Bâle I	Bâle II
Fonds propres de base (Tier One)	1 787	1 765	1 759	1 751
Fonds propres complémentaires	6	6	28	25
Fonds propres surcomplémentaires	0	0	0	0
Risques pondérés	12 761	11 691	12 164	10 236
Ratio global	14,05 %	15,15 %	14,69 %	17,35 %
Ratio Tier One	14,01 %	15,10 %	14,46 %	17,11 %

Chiffres non audités

Les risques

Le Groupe CMNE a parachevé en 2009 sa réorganisation du contrôle interne en regroupant, au sein du Secrétariat Général, trois directions non opérationnelles en charge du contrôle de conformité, du contrôle permanent et du contrôle des risques. Pour sa part, l'Inspection Générale, en charge des contrôles périodiques métiers et réseau, demeure une structure entièrement autonome.

Les effectifs ont augmenté de façon significative pour atteindre 41 personnes dans les métiers de contrôles dépendant hiérarchiquement ou fonctionnellement du Secrétariat Général et 35 personnes pour ceux dépendant de l'Inspection Générale. Environ 2% des effectifs totaux du Groupe sont désormais affectés à des tâches de contrôle de 2^{ème} et 3^{ème} niveau.

Un comité de coordination du contrôle permanent et de la conformité a été mis en place afin d'assurer les organes exécutifs et délibérants des différentes entités du Groupe de l'homogénéité des méthodes de travail et de la comparabilité des résultats obtenus.

Enfin, le Conseil d'Administration Fédéral a décidé en décembre 2009 la création d'un comité des risques, en complément du comité d'audit, afin de prendre connaissance de tous les sujets relatifs au contrôle de 2^{ème} niveau, de formuler toute recommandation qu'il jugerait utile et de préparer les décisions du Conseil en matière de politique des risques.

Ainsi, le Conseil a procédé à l'examen annuel du document de référence du Groupe CMNE « Politique de Gestion des Risques » et en a validé le contenu. Ce document traite des principes généraux qui gouvernent cette politique et de leur application au pôle bancassurance France, ainsi que des principes spécifiques de gestion des risques de crédit, des risques financiers et des risques opérationnels. Il est complété par un chapitre traitant du contrôle interne. Ce document de référence est décliné dans les autres pôles du Groupe.

La qualité du bilan consolidé du CMNE contribue à la notation de l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel - CIC par l'agence Standard & Poor's : "A+", perspective stable" à long terme et "A1" à court terme, confirmée en juin 2009.

> Les risques de crédit

L'octroi des crédits fait l'objet d'une procédure spécifique au Crédit Mutuel Nord Europe.

Au-delà d'une délégation qui est accordée aux directeurs des caisses locales, le Comité de Crédit de chaque caisse, regroupant des administrateurs et le directeur, se réunit hebdomadairement pour statuer sur les dossiers.

Si un dossier dépasse le seuil de 500 000 euros ou fait l'objet de conditions dérogatoires, il doit être analysé par la Direction des Engagements de la Caisse Fédérale et présenté au Comité de Crédit Fédéral.

En Belgique, les dossiers supérieurs à 650.000 euros sont octroyés exclusivement par le Comité de Direction groupe. En ce qui concerne le pôle entreprises, une limite globale pour une contrepartie ou un groupe de contreparties a été fixé à 30 millions d'euros. Les dossiers d'un montant unitaire supérieur à 150 000 euros font l'objet d'une décision d'octroi collégiale.

Pour les pôles bancassurance France et entreprises, la notation interne, répondant aux principes édictés par Bâle II, est effective pour les clients des différents marchés. Elle est pleinement prise en compte dans le suivi de la clientèle. Aux côtés de critères usuels, elle est intégrée aux paramètres permettant de fixer la tarification des crédits. Elle constitue également un élément déterminant du système de délégation en matière d'octroi de concours.

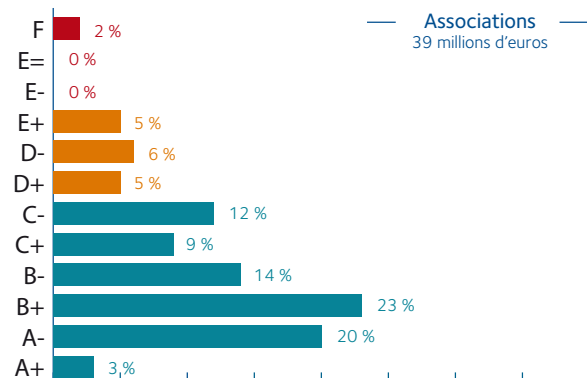
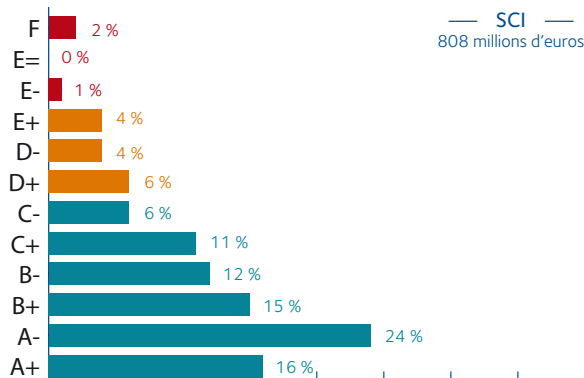
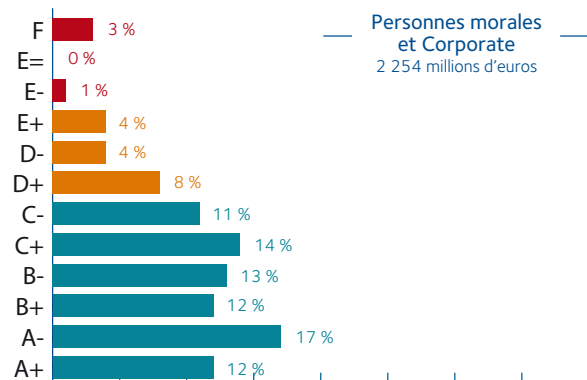
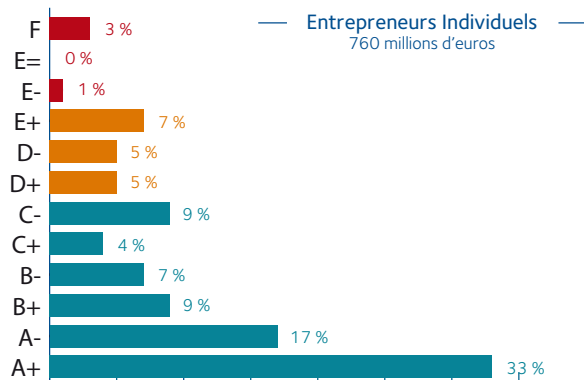
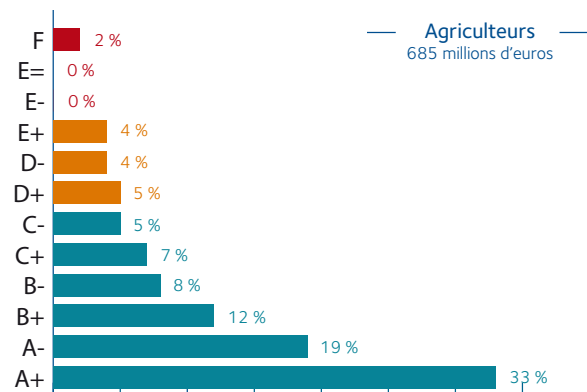
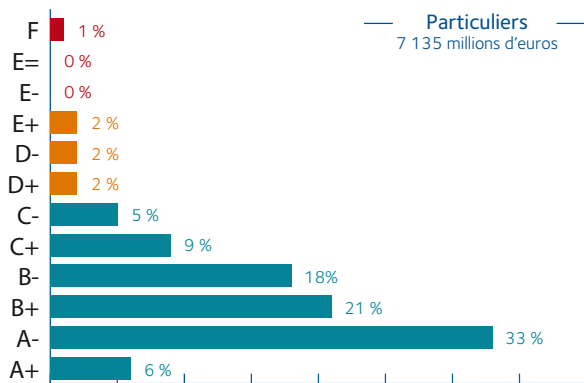
Pour le pôle bancassurance Belgique, l'achèvement des migrations informatiques des différentes entités en 2009, a permis la généralisation de la notation selon des algorithmes qui n'ont pas encore intégré les dernières

évolutions de ceux utilisés en France. Ce devrait être le cas pour la fin de 2010 ou le début de 2011.

Pour le périmètre bancaire français qui représente 90% des encours de crédit du Groupe (pôle bancassurance France et pôle entreprises), la répartition des encours par classe de note et par algorithme de notation est la suivante :

- Les notes supérieures ou égales à C-, représentant les meilleurs clients, totalisent de 79% à 91%,
- Les notes comprises entre D+ et E+, représentant des encours sains avec un profil de risque assez élevé, totalisent de 6% à 17%,
- Les encours douteux (E-), douteux compromis (E=) et contentieux (F), totalisent de 1% à 3%.

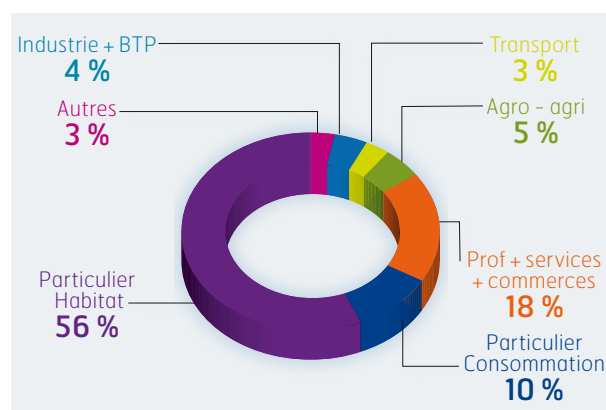
Cette répartition demeure très stable par rapport aux années précédentes et souligne la constance du processus de sélection des risques au sein du Groupe CMNE.



La répartition globale du risque crédit par secteur d'activité, pour le même périmètre, est la suivante :

en milliers d'euros

Qualité des risques	31/12/09	31/12/08
Créances dépréciées individuellement	425 199	381 087
Provision pour dépréciation individuelle	- 260 761	- 251 189
Provision collective des créances	- 16 495	- 12 537
Taux de couverture global	65,2%	69,2%
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	61,3%	65,9%



Suivi des risques de crédit	31/12/09	31/12/08	Variation	
Prêts et créances				
Établissements de crédit	3 562 812	4 847 490	-1 284 678	-26,5 %
Clientèle	12 703 458	12 713 180	-9 722	-0,1 %
Exposition brute	16 266 270	17 560 670	-1 294 400	-7,4 %
Provisions pour dépréciation	-277 286	-263 726	-13 560	5,1 %
Établissements de crédit	-30	0	-30	
Clientèle	-277 256	-263 726	-13 530	5,1 %
Exposition nette	15 988 984	17 296 944	-1 307 960	-7,6 %
Engagements de financement donnés				
Établissements de crédit	74 496	78 303	-3 807	-4,9 %
Clientèle	731 855	993 251	-261 396	-26,3 %
Engagements de garantie donnés				
Établissements de crédit	39 066	35 848	3 218	9,0 %
Clientèle	149 455	173 815	-24 360	-14,0 %
Provision pour risques sur engagements clientèle	-717	-1 109	392	-35,3 %
Exposition nette	994 155	1 280 108	-285 953	-22,3 %
Titres de créance				
Effets publics	111 344	70 337	41 007	58,3 %
Obligations	8 710 269	7 193 971	1 516 298	21,1 %
Instruments dérivés	17 443	14 512	2 931	20,2 %
Pensions & prêts de titres	0	0	0	
Exposition brute	8 839 056	7 278 820	1 560 236	21,4 %
Provision pour dépréciation des titres	-31 742	-31 418	-324	1,0 %
Exposition nette	8 807 314	7 247 402	1 559 912	21,5 %

En milliers d'Euros

Arriérés de paiement	31/12/09				
	moins de 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	supérieur à 1 an	Total
Instruments de dette	0	0	0	0	0
Prêts et avances	350 336	30 562	11 410	5 120	397 428
dont grandes entreprises et assimilés	22 315	0	0	0	22 315
dont clientèle de détail	328 021	30 562	11 410	5 120	375 113
TOTAL	350 336	30 562	11 410	5 120	397 428
dont échéances réellement impayées	19 481	1 663	1 763	1 508	24 415

> Les risques de marché

La gestion du refinancement du Groupe CMNE est centralisée à la Caisse Fédérale tant pour les opérations des entités françaises que pour celles des entités belges ou luxembourgeoises. Le back office de ces opérations est également centralisé à Lille.

Les opérations mises en œuvre par la Direction de la Trésorerie Groupe sont de deux natures :

- D'une part, les opérations de refinancement à moyen et long terme du Groupe qui ont pour but de protéger la marge d'intermédiation en se fondant sur des éléments chiffrés de risque de taux et de liquidité analysés par les comités financiers de chaque entité du Groupe.
- D'autre part, les opérations pour compte propre de la Caisse Fédérale ou des entités belges.

Celles-ci se regroupent en deux familles :

- Les opérations d'arbitrage construites pour ne générer qu'un risque de taux marginal tout en tirant leur rentabilité de la prise d'un risque de contrepartie et d'un risque de liquidité. Ce type d'opération, placée sous la responsabilité directe du trésorier groupe qui reçoit pour cela une allocation de fonds propres, une limite globale d'encours et une typologie d'opérations autorisées, ne concerne que la Caisse Fédérale.
- Les investissements dans des OPCVM dédiés, gérés par UFG-IM, dans des SCPI, des actions ou des produits structurés, qui sont toujours réalisés dans le cadre des comités financiers des entités concernées et sont donc le fruit d'une décision collective.

Les opérations de gestion structurelle du bilan, comme les opérations pour compte propre, sont placées sous le contrôle étroit du Comité Financier de Groupe et font l'objet de reportings individualisés, puis fusionnés pour mesurer le risque de liquidité.

Le risque de contrepartie

Sur proposition de la Direction des Risques, les limites par contrepartie sont arrêtées par le Comité Financier de Groupe. La méthodologie de définition des limites est basée sur la notation interne des grandes contreparties, redéfinie par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel dans le cadre du processus d'homologation Bâle II. La centralisation des risques du CMNE, par le contrôle des risques, alimente à son tour la gestion centralisée du risque de contrepartie à l'échelle du Groupe Crédit Mutuel-CIC.

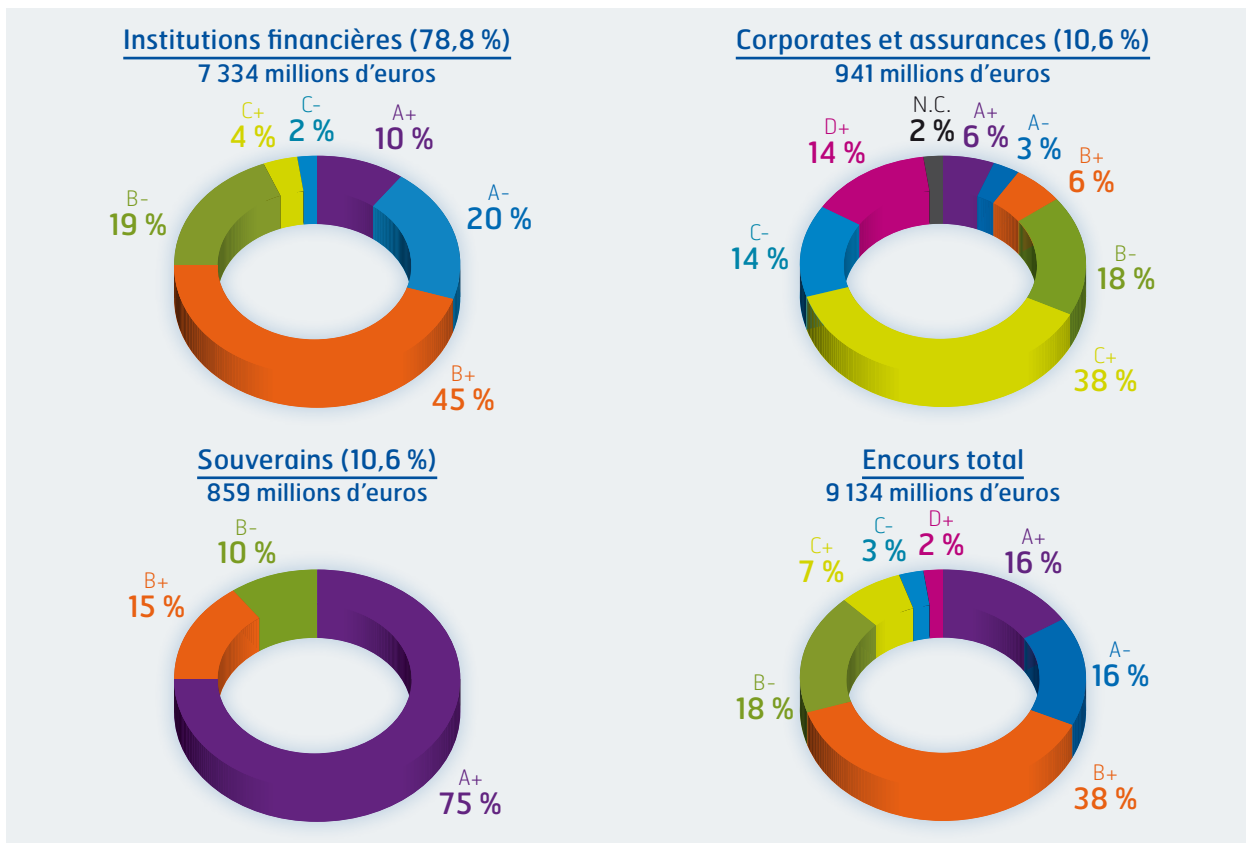
De plus, la nature des souscripteurs des titres de créance émis par le CMNE fait l'objet d'une analyse rigoureuse pour mesurer le risque de concentration sur les prêteurs principaux du Groupe.

Le Conseil d'Administration Fédéral a confirmé en 2009 les limites de risque nominal unitaire suivantes, pour le Groupe CMNE :

- Risque d'état : 50% des fonds propres consolidés
- Risque banque : 40% des fonds propres consolidés

Ces limites s'entendent pour des risques de qualité A+ (notation interne Crédit Mutuel-CIC) et sont ensuite modulés à la baisse selon la notation des contreparties.

Pour l'ensemble du Groupe CMNE, banque et assurance confondues, le risque de contrepartie se ventile de la façon suivante :



Pour le risque corporate, le Conseil d'Administration Fédéral a validé des règles différenciées pour la Caisse Fédérale et la compagnie d'assurance, prenant en compte la notation de l'émetteur, le volume de dette obligataire émise, les secteurs d'activité des émetteurs et les encours de la compagnie d'assurance.

Pour la plupart des contreparties corporates, cela revient à limiter le risque unitaire à 50 millions d'euros. Pour un nombre très limité d'entreprises publiques ou quasi publiques, le risque unitaire peut monter à 240 millions d'euros.

Le risque de marché

L'ensemble des opérations effectuées par la Direction de la Trésorerie dans le cadre de sa gestion pour compte propre, ou confiées à l'UFG dans le cadre d'une gestion dédiée, est effectué dans un cadre précis défini par le Comité Financier de Groupe et fait l'objet d'un reporting mensuel à ce dernier ainsi qu'à la Direction Générale. Annuellement, l'ensemble des risques financiers portés par la Caisse Fédérale fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration. Comme la très grande majorité des banques, le CMNE a profité du vif redressement des marchés en 2009 et dégagé un résultat positif sur l'ensemble de ses portefeuilles.

L'activité pour compte propre se scinde en deux parties : d'une part une activité d'arbitrage sur titres du marché monétaire européen (zone euro) exercée exclusivement par la Caisse Fédérale du CMNE, d'autre part des investissements de moyen ou long terme dans des OPCVM dédiés, des actions en direct ou des obligations structurées sur la courbe des taux ou les indices action. Par ailleurs, un portefeuille de CDO de 25 millions d'euros est également géré. Ces investissements se trouvent majoritairement au sein de la Caisse Fédérale et, pour une part secondaire, au sein de la BKCP.

- Activité d'arbitrage

Les opérations d'arbitrage, effectuées sur des horizons compris entre trois mois et trois ans, consistent en l'achat de titres de créances négociables ou de titres obligataires à taux variable ou à taux fixe transformé en taux variable par le biais de swaps de taux, financé par l'émission régulière de certificats de dépôts dont la durée d'origine est comprise entre un et six mois. L'encours maximum de ce portefeuille d'arbitrage, fixé par le Comité Financier de Groupe, est de 1,2 milliards d'euros et son encours réel a évolué entre 900 millions et 1.1 milliard. Sa consommation moyenne de fonds propres au titre du risque de crédit a été de 24 millions d'euros, sensiblement inférieure à la limite allouée de 30 millions. Il a dégagé un résultat estimé à 9,8 millions d'euros.

La brièveté des titres achetés (70% sont inférieurs ou égaux à un an) ainsi que la proportion majoritaire de titres à taux indexés constituent une assurance très forte contre les risques de marché, au sens du règlement 95-02. Le risque de taux est pratiquement nul et le risque de liquidité fait l'objet d'une surveillance attentive dans le cadre de la procédure de gestion du risque global de liquidité, procédure qui a été particulièrement renforcée depuis la crise financière de 2008.

- Portefeuille obligataire

Le tableau ci-après résume les plus et moins-values au 31 décembre 2009 des portefeuilles d'obligations, impactés

comptablement par le "marked to market".

En millions d'euros

	Capitaux valorisés au 31/12/2009			Variation de valeur par rapport au 31/12/2008		
	Portefeuille AFS	Portefeuille JVDR	Total	Capitaux propres	Compte de résultat	Total
France : arbitrage	594		594	+ 4,9	+ 1,9	+ 6,8
France : investis.	190	165	355	+ 3,4	+ 1,3	+ 4,7
Belgique : investis.	110		110	+ 5,5		+ 5,5
TOTAL	894	165	1 059	+ 13,8	+ 3,2	+ 17

- OPCVM dédiés

La Caisse Fédérale du CMNE détient quatre fonds dédiés, gérés pour son compte par UFG-LFP. L'encours global de ces fonds au 31 décembre 2009 est de 465 millions d'euros et la reprise des marchés a permis de dégager un résultat de 18,3 millions.

Le fonds Richebé gestion représente un encours de 205 millions. Il est dédié à la gestion dynamique de trésorerie et a dégagé un rendement de 5,03%.

Le fonds Nord Europe Gestion représente un encours de 47 millions et intervient en contrepartie de la clientèle du CMNE sur un certain nombre de fonds orientés actions. Il a dégagé un rendement de 2,91%.

Le fonds Richebé Recovery a été créé à la fin de 2008 pour profiter du potentiel de redressement de certains fonds alternatifs durement touchés par la crise financière. Son encours est de 7 millions d'euros et sa rentabilité a été de 10,9%.

Le fonds Richebé 2011 a été créé pour tirer parti de l'évolution de la partie courte de la courbe des taux. Son encours est de 206 millions d'euros et sa rentabilité a été de 3,07%.

- Actions

La Caisse Fédérale détient en direct environ 1% des titres du CIC acquis pour une valeur d'encours historique de 49 millions d'euros. Ces titres représentent une participation dans une entité commune du Groupe Crédit Mutuel - CIC.

Le marché du titre CIC étant manifestement inactif et le volume du flottant étant très faible, le groupe a décidé depuis le 31 décembre 2008 de ne plus les valoriser selon la méthode du cours de bourse mais sur la base d'une valeur de modèle établie sur les fonds propres IFRS part du Groupe CIC. La situation du marché du titre CIC s'est pérennisée au cours de l'année 2009 justifiant, au 31 décembre, le recours à la même méthode de valorisation qu'au 31 décembre 2008.

Hors les titres CIC, le risque action s'élève à 90 millions d'euros au 31 décembre 2009, en valeur de marché. Il est constitué de la composante action des OPCVM représentant les investissements pour compte propre du CMNE et de la BKCP. A hauteur de 29 millions d'euros, l'encours de ces OPCVM est garanti en capital.

- Portefeuille de CDO

Représentant un encours de 23 millions d'euros en valeur nominale après provisionnement d'une ligne de 2 millions, ce portefeuille ne comporte qu'une très faible part de crédits subprime (moins de 2 %). Comptabilisés en titres détenus jusqu'à l'échéance en France, leur variation de valeur n'affecte ni les capitaux propres ni le compte de

résultat, tandis que, comptabilisés en titres disponibles à la vente en Belgique, leur variation positive de valeur impacte les capitaux propres pour 1,5 millions d'euros. Ils demeurent globalement en moins-value de 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2009.

- Autres investissements

Les autres investissements pour compte propre, réalisés sur des supports collectifs (produits de taux, de gestion alternative ou parts de SCPI), représentent un total de 553 millions d'euros en valeur de marché.

Par ailleurs, le CMNE détient un portefeuille de titres structurés pour 310 millions d'euros qui portent 20 millions d'euros de moins-values latentes. Cependant, la reprise des marchés financiers en 2009 a permis d'impacter positivement le compte de résultat de 8 millions d'euros. Le solde de moins-values latentes n'impacte ni le compte de résultat ni les fonds propres, car il correspond à des titres détenus jusqu'à l'échéance.

Il n'y a aucune opération de change à caractère spéculatif.

- Titres déclassés

Aucun déclassé nouveau n'est intervenu en 2009 pour le CMNE. Il s'agit toujours d'obligations de la banque Lehman Brothers, pour 32 millions d'euros et de la part « C » de la titrisation Regent Street pour 2 millions. Les obligations Lehman Brothers sont provisionnées à 90 %, conformément à la règle arrêtée pour l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel-CIC et la tranche « C » de la titrisation Regent Street est provisionnée à 88%. L'ensemble de ces titres a été, comptablement, classé en douteux.

Le risque de liquidité

Mesuré de façon exhaustive à la fin de chaque trimestre civil pour l'ensemble du périmètre bancaire du Groupe incluant les activités de trésorerie et sur un horizon de deux ans, le besoin de liquidité est confronté à la capacité d'emprunt du Groupe dans une hypothèse de stress dont les éléments principaux sont la capacité d'émission de CD réduite à 80 %

de l'encours moyen des 12 mois écoulés et celle de BMTN réduite à 70 % des tombées intervenant dans la période d'analyse, la durée des BMTN étant limitée à deux ans.

A cette capacité d'émission sont ajoutés les actifs financiers rapidement réalisables : portefeuilles d'actions, d'OPCVM et d'obligations ainsi que le solde des titres mobilisables auprès de la BCE et non encore mobilisés.

Le Comité Financier de Groupe a validé le principe qu'un horizon de deux ans était suffisant pour procéder à une revue stratégique des activités du groupe en cas d'inadéquation marquée entre le plan de développement et ses conséquences en termes de liquidité.

Dans une telle hypothèse, ce délai serait mis à profit, soit pour rechercher de nouvelles ressources, soit pour limiter fortement certains axes de développement particulièrement consommateurs de liquidité.

Sur l'horizon analysé, le risque de liquidité ne doit pas être supérieur à la capacité d'emprunt et de réalisation d'actifs. Cette limite a été respectée tout au long de l'année 2008.

Le risque de taux

L'objectif de la gestion du risque de taux est de protéger la marge issue des différentes activités du périmètre bancaire. Chaque société de ce périmètre voit son risque analysé par un Comité Financier spécifique à un rythme trimestriel ou semestriel selon l'importance de la société et selon l'inertie de sa structure de bilan. Le Comité de chaque société décide de la mise en place de couverture de taux, comme de liquidité.

Le Groupe CMNE mesure le risque de taux à l'aide de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (MNI) et de la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN), cette dernière permettant la mesure du risque de taux global au sens de la réglementation 97-02 et de la réglementation Bâle II.

Le risque de liquidité

En milliers d'euros

31/12/09								
Maturités résiduelles contractuelles	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	Total
Actif								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	497 613	0	0	0	0	0	0	497 613
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	0	0	0	57 750	109 501	0	167 251
Actifs fin. disponibles à la vente	21 283	5 288	269 188	170 060	541 494	61 490	387 421	1 456 224
Prêts et créances (y compris les contrats de location financière)	1 254 929	905 542	1 442 610	1 613 609	3 124 979	7 456 089	241 486	16 039 244
Placements détenus jusqu'à leur échéance	24 364	30 445	87 786	97 303	1 307 194	237 506	962	1 785 560
Passif								
Dépôts de banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	48 451	0	1 006	0	0	666	0	50 123
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers évalués au coût amorti	11 104 182	779 718	2 649 929	1 798 223	1 522 134	1 098 355	32 391	18 984 932

Ces mesures font l'objet de limites à caractère réglementaire (VAN) ou de gestion (MNI) selon les recommandations de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de la Commission Bancaire.

L'ensemble de ces limites est le suivant et s'applique à l'identique pour toutes les filiales bancaires du Groupe :

- VAN : un déplacement linéaire de la courbe des taux de 200 bp ne doit pas représenter plus de 20 % des fonds propres. Les fonds propres retenus doivent être cohérents, en termes de périmètre, avec la base de risque de taux analysée.
- MNI : un déplacement linéaire de la courbe de taux de 100 bp ne doit pas induire une sensibilité supérieure à 5 % du PNB du périmètre analysé, pour l'année en cours et les deux années suivantes. Cette limite est complétée par un indicateur de risque égal à 10 % de la MNI du périmètre analysé, pour l'année en cours et les trois années suivantes.

Ces limites ont été constamment respectées en 2009 avec une sensibilité de VAN comprise entre 10.3% et 11% et une sensibilité de MNI comprise entre 0.6% et 2.7% pour chaque trimestre d'observation.

Par ailleurs, le CMNE complète ses analyses de sensibilité de VAN par des simulations de courbes déformées (variations des taux à 3 mois, 3 ans, et 7 ans, sur base de stress de +1% ou -1 %). La démarche poursuivie vise à identifier des scénarii présentant une variation de VAN élevée. Ces travaux n'ont mis en lumière que de faibles variations de VAN, en cohérence avec les résultats déjà observés.

> Les risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels au CMNE a pour objectif d'éviter qu'un sinistre majeur, ou une série de sinistres, ne mette en cause les résultats financiers du Groupe et donc son développement futur.

Pour cela, le CMNE a mis en œuvre dans son périmètre le dispositif de gestion des risques opérationnels élaboré par le Crédit Mutuel-CIC et répondant aux exigences réglementaires posées par la réglementation Bâle II. Le Groupe Crédit Mutuel – CIC a rédigé un document de référence intitulé « Procédure Mode Pérenne » dans lequel sont décrites la responsabilité des organes dirigeants et du contrôle périodique tant au niveau national que régional, le rôle et le positionnement de la fonction de gestionnaire des risques opérationnels, le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels, le reporting et le pilotage général.

Au sein du CMNE, les points essentiels de ce dispositif sont les suivants :

- Organisation de la gestion des risques opérationnels dans le Groupe :

La Fonction Pilotage des Risques a en charge la gestion des risques opérationnels. Elle met en place les méthodes et outils élaborés par le Crédit Mutuel-CIC. Elle recense les sinistres opérationnels et les historise dans l'outil de gestion des risques. Elle anime les travaux des gestionnaires de risque opérationnel des filiales du Groupe. Elle participe également aux travaux réalisés au plan national ainsi qu'au Comité Risques Opérationnels du CMNE. Ce dernier se réunit régulièrement et permet la coordination, la communication et le reporting des travaux réalisés à

destination de la Direction Générale (plan de continuité des activités, gestion de crise). Animé par la Direction des Risques, il est composé du responsable des programmes d'assurance du Groupe et de tous les responsables opérationnels pouvant être directement concernés par une situation de crise. Il intègre, en tant que de besoin, des structures spécialisées suivant les thèmes abordés.

- Système d'information et outil de gestion des risques opérationnels :

L'outil de gestion des risques opérationnels intégré au système informatique historise l'ensemble des sinistres encourus depuis 2001. Les bases documentaires relatives à l'outil, aux cartographies et modélisations des risques et à la démarche PCA sont partagées par l'ensemble des entités du Crédit Mutuel-CIC. L'enjeu de cette cartographie est de réaliser de manière homogène, par ligne de métier et par événement (au sens Bâle II), l'identification des zones de risque et l'évaluation globale du coût du risque. Une procédure générale de collecte des sinistres a été formalisée au niveau du Crédit Mutuel-CIC. Ce document précise la définition générale du risque opérationnel produite par le Comité de Bâle et norme les données à saisir dans l'outil Riskop relatives à des sinistres d'un montant unitaire supérieur à mille euros.

- Actions de réduction et de financement des risques :

La réduction des risques repose sur des actions de prévention efficaces identifiées notamment lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels via le contrôle interne.

Les actions de protection sont prioritairement orientées vers la généralisation et la mise à jour régulière des plans de continuité des activités « métiers » et des activités « supports ». Un dispositif de gestion de crise dans le Groupe a été défini pour faire face aux deux crises potentiellement les plus graves : un crash informatique total et une destruction majeure des locaux du siège.

Le financement des risques repose principalement sur une politique d'assurance adaptée. Les assurances du Groupe CMNE couvrent les trois domaines de risques majeurs que sont les hommes, les responsabilités et les patrimoines.

Au titre du risque opérationnel et net des récupérations des assurances, le Groupe CMNE a enregistré 1,8 millions d'euros de pertes en 2009. Par ailleurs, le stock de provision au 31 décembre s'élève à 6 millions d'euros.

> Provision pour litige

Un litige juridique oppose la Caisse Fédérale du CMNE à la banque Delubac depuis plusieurs années.

En décembre 2008, une sentence arbitrale a condamné la CFCMNE à verser 191,5 millions d'euros à la banque Delubac et certains de ses associés personnes physiques. Par arrêt du 19 novembre 2009, la Cour d'Appel de Paris a annulé la sentence rendue le 2 décembre 2008.

Compte tenu de l'exécution provisoire intervenue en 2009, la provision constituée pour 39 millions d'euros fin 2008 a été maintenue au passif du bilan au titre du risque de contrepartie.

La note 18, en page 98 du présent rapport annuel, présente la situation d'ensemble de ce litige au 29 mars 2010, date du Conseil d'Administration ayant arrêté les comptes de la Caisse Fédérale.

Contrôle et audit

L'organisation du contrôle interne de second niveau s'articule autour de structures centrales traitant du contrôle permanent et de la conformité et de structures dédiées au sein de chaque pôle du groupe. Leur action est coordonnée par le Comité de Contrôle Permanent et de la Conformité.

A l'occasion de la redéfinition du périmètre du Secrétariat Général, ces deux structures centrales ont été confortées par l'adjonction de la Direction des Risques. Entre les 3 directions au niveau de la Caisse Fédérale et les collaborateurs fonctionnellement rattachés dans les filiales, ce sont désormais 41 personnes qui travaillent au contrôle interne de second niveau.

> Contrôle de la conformité

La Direction du Contrôle de Conformité couvre 3 grands domaines : la conformité, proprement dite, la lutte anti blanchiment et le contrôle des services d'investissements.

En 2009, les sujets majeurs traités par cette direction ont été les suivants :

- Refonte complète du code de déontologie,
- Évolution du portail TRACFIN,
- Prise en compte des obligations nées de la transposition de la 3^{ème} Directive,
- Actualisation des procédures d'évaluation de la compétence client en matière d'investissement,
- Mise en place d'une procédure de surveillance des abus de marché.

> Contrôle permanent

Le rôle de la Direction du Contrôle Permanent est de définir la nature et la fréquence des points de contrôles qui doivent être suivis par les responsables opérationnels, d'en organiser le reporting et de vérifier quantitativement et qualitativement le contenu de ces contrôles. Ce rôle s'exerce dans les 3 grands domaines que sont les risques opérationnels, de crédit et de marché mais aussi dans le risque de non-conformité et le risque lié aux systèmes d'information (SMSI).

Dans ce cadre, la Direction du Contrôle Permanent s'est assurée que la quasi-totalité des contrôles prévus pour le réseau des caisses locales avait été réalisé permettant d'identifier ainsi un certain nombre d'axes de progrès. Dans le domaine des crédits, le contrôle de 2^{ème} niveau a permis d'identifier des points de progrès dans le suivi des dossiers et la gestion des délégations de pouvoir. Pour les risques de marché, le contrôle des procédures mises en place a permis de constater une baisse très importante des annulations d'opération. Pour le risque opérationnel, la mise en service de la nouvelle version du logiciel RISKOP a été l'occasion de rappeler aux caisses locales la nécessité de déclaration des sinistres « au fil de l'eau ».

> Contrôle des risques

La Direction du Contrôle des Risques a pour mission de traiter les questions relatives au back office des marchés, d'une part et celles relatives au pilotage des risques, d'autre part.

Le back office assure l'exécution des opérations traitées par la salle des marchés, tant pour celles qui concernent la

Caisse Fédérale que celles qui concernent BKCP (Belgique) ou NEPB (Luxembourg).

Le pilotage des risques assure les contrôles de type middle office des activités de la salle des marchés, les reportings « Bâle II » et ceux destinés au comité financier, la qualification des sinistres déclarés par les différents correspondants dans l'outil RISKOP et la maintenance des plans de continuité d'activité (PCA) pour les pôles bancassurance France et Entreprises, ainsi que la supervision des PCA des autres pôles.

> Contrôle périodique

Le contrôle du réseau des caisses locales

53 caisses, soit 31 % du réseau, ont fait l'objet d'une mission de contrôle. 27 d'entre-elles sous forme d'une mission de révision et 26 autres sous forme d'une mission thématique.

Les points suivants ont plus particulièrement été examinés lors des missions de révision: risque crédit, risque opérationnel, risque de conformité, risque de blanchiment. 90 recommandations ont été émises par l'Inspection Générale et mises en œuvre à 91 % à la fin de l'année.

Lors des missions thématiques, 154 recommandations ont été émises sur 9 thèmes différents. A la fin de l'année, 66 % étaient mises en œuvre et 31 % en cours de réalisation.

Le contrôle des entités « métiers »

La Direction du Contrôle Périodique métiers du Groupe CMNE a mené 20 missions d'audit, dont 5 dans les filiales et 3 transversales.

Ces missions, qui concernent la totalité des entités du Groupe, ont concerné principalement : les processus de gestion des parcs informatiques et mobiliers, l'application des règles de gestion des crédits hors délégation des caisses locales, la commercialisation de produits via les plateformes téléphoniques, le contrôle interne de la filière gestion de patrimoine, l'actuariat des produits de prévoyance d'ACMN Vie, la surveillance consolidée des risques chez BCMNE.

Le contrôle des agences et des métiers en Belgique

Après les dernières intégrations de banque régionales intervenues en 2008 et une réorganisation partielle des agents mandatés, le périmètre s'établit désormais à 46 agences et 190 collaborateurs, ainsi que 27 agents mandatés.

Toutes les agences et tous les agents mandatés ont été contrôlés une fois en 2009. Ces contrôles ont fait ressortir un taux de 78 % des agences notées « bien » ou « très bien » tandis qu'un nombre élevé d'agents mandatés était considéré comme « insatisfaisant » en terme de contrôle interne. En 2010, une action de formalisation du contrôle interne de ces agents sera entreprise afin de pouvoir établir un processus de notation comparable à celui mis en place pour les agences du réseau.

Au niveau des métiers du siège, un audit de la sécurité des biens, des personnes et des accès informatiques a été plus particulièrement mené et a conduit à la nécessité de renforcer l'organisation et le formalisme des différents processus de sécurité.

Structure des effectifs du Groupe

Répartition par pôle

	Au 31/12/2008			Au 31/12/2009		
	CDI	CDD	Total	CDI	CDD	Total
Pôle Bancassurance France	2 853	110	2 963	2 804	126	2 930
Pôle Bancassurance Belgique	368	6	374	379	5	384
Pôle Entreprises	159	1	160	149	2	151
Pôle Assurances	188	5	193	198	9	207
Pôle Gestion pour Compte de Tiers	414	15	429	487	14	501
Pôle Services et Activités diverses	36	2	38	38	0	38
EFFECTIF TOTAL DU GROUPE	4 018	139	4 157	4 055	156	4 211

Globalement, les effectifs du groupe sont en légère progression de + 1,3 % (soit 54 collaborateurs de plus).

Le Pôle Bancassurance France représente près de 70 % de l'effectif total, le Pôle Gestion pour compte de Tiers 12 % et le Pôle Belux 9 %.

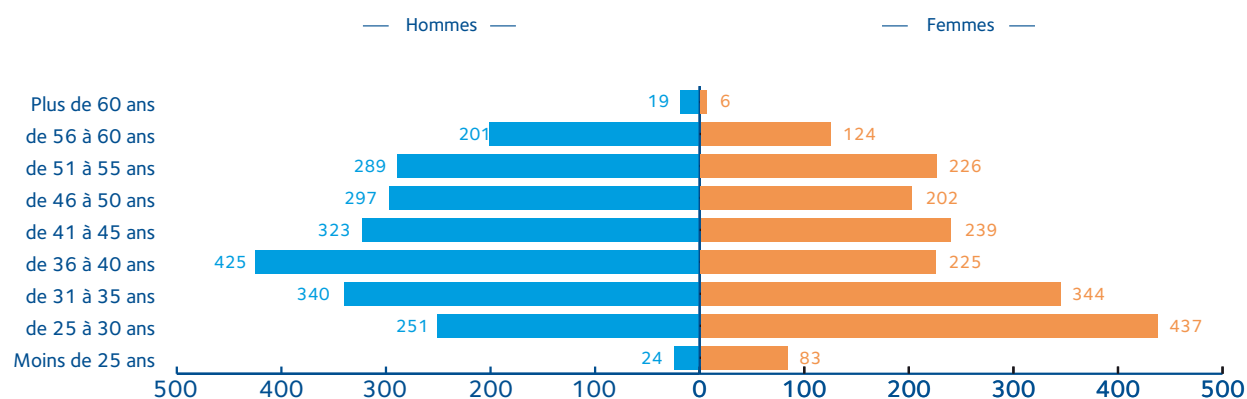
Répartition par sexe et statut

	CDI au 31/12/08			CDI au 31/12/09			Évolution		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	952	353	1 305	985	403	1 388	3,5 %	14,2 %	6,4 %
Gradés ou Agents de maîtrise	789	604	1 393	781	616	1 397	-1,0 %	2,0 %	0,3 %
Employés	418	902	1 320	403	867	1 270	-3,6 %	-3,9 %	-3,8 %
TOTAL CDI	2 159	1 859	4 018	2 169	1 886	4 055	0,5 %	1,5 %	0,9 %

Les CDI femmes représentent 46,5 % de l'effectif. Le nombre de cadres (+ 6 %) augmente plus que la moyenne et plus particulièrement le nombre de femmes cadres (+ 14 %).

Répartition par tranche d'âge

Effectifs CDI au 31/12/2009

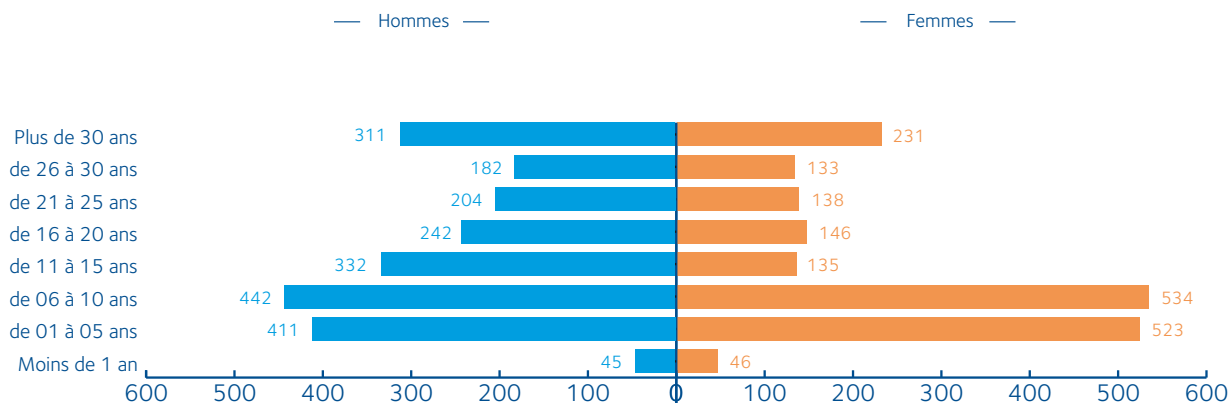


L'âge moyen des CDI à fin 2009 est de 43 ans environ.

20 % des CDI ont moins de 30 ans, 33 % ont entre 30 et 40 ans, 39 % ont entre 40 et 55 ans et 8 % ont plus de 55 ans.

Répartition par ancienneté

Effectifs CDI au 31/12/2009



L'ancienneté moyenne des CDI est d'un peu plus de 11 ans.

Organisation du travail

Temps partiel

	31 déc.08			31 déc.09		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	3	40	43	4	52	56
Gradés ou Agents de maîtrise	5	138	143	4	148	152
Employés / Non cadres	17	155	172	8	161	169
CDD	2	7	9	4	8	12
NOMBRE DE TEMPS PARTIELS	27	340	367	20	369	389

Les principaux motifs de temps partiel sont les congés parentaux d'éducation, les congés pour convenance personnelle.

Gestion de l'emploi

Les recrutements CDI

	31 déc.08			31 déc.09		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	73	40	113	63	44	107
Gradés ou Agents de maîtrise	18	14	32	13	18	31
Employés / Non cadres	35	95	130	14	38	52
NOMBRE D'EMBAUCHES CDI	126	149	275	90	100	190

Les sorties CDI

	2008				2009			
	Cadres	Gradés	Employés	Total	Cadres	Gradés	Employés	Total
Ruptures conventionnelles					9	2	1	12
Démissions	36	21	31	88	14	14	16	44
Licenciements pour cause économique	7	0	16	23	7	2	16	25
Licenciements pour autres causes	11	2	12	25	17	3	16	36
Départs au cours de la période d'essai	2	2	16	20	3	2	1	6
Départs en retraite ou mise à la retraite	53	45	26	124	35	14	20	69
Transferts groupe	1	0	0	1	2	3	1	6
Décès	1	3	0	4	1	1	1	3
Invalidité	1	0	0	1	0	0	2	2
NOMBRE DE DÉPARTS CDI	112	73	101	286	88	41	74	203

Les promotions au sein du groupe

	2009		
	Hommes	Femmes	Total
Employés vers Gradés/Agents de maîtrise	29	26	55
Gradés/Agents de maîtrise vers Cadres	25	9	34
Employés vers Cadres	5	7	12
TOTAL	59	42	101

Rémunération individuelle et collective

Rémunération individuelle

en euros

2009	Pôle Bancassurance France			Tous pôles
	Hommes	Femmes	Total	
Cadres	54 322	47 927	53 195	
Gradés ou Agents de maîtrise	35 714	34 748	35 376	
Employés / Non cadres	26 766	25 187	25 757	
TOTAL	41 152	32 180	37 758	41 383

Rémunération collective

en euros

2009	Montant	Montant moyen
Participation	7 971 266	2 135
Intéressement	2 383 969	639
Abondement	2 599 095	1 033

Absentéisme

en jours calendaires

	2009								Total
	Hommes				Femmes				
	Cadres	Gradés	Employés	Total	Cadres	Gradés	Employés	Total	
Maladie	5 153	8 043	3 754	16 949	3 607	10 201	17 365	31 173	48 122
Accident du travail/trajet	77	372	215	664	0	459	276	735	1 399
Maternité/Allaitement/ Paternité	325	615	248	1 187	2 908	4 753	8 795	16 456	17 643
Congés sans solde (*)	642	269	353	1 264	632	1 517	9 000	11 149	12 413
Autres absences (**)	686	615	422	1 723	338	459	929	1 726	3 449
TOTAL DES JOURS	6 883	9 913	4 992	21 788	7 485	17 389	36 365	61 239	83 027

(*) Par congés sans solde, il faut entendre les congés parentaux, sabbatiques, création d'entreprise ...

(**) Autres absences rémunérées ou non : naissance, mariage, enfant malade, déménagement, ou tout autre évènement familial prévu par la convention collective

L'absentéisme maladie représente 58 % des jours d'absences, la maternité/paternité 21 %, les congés sans solde 15 %, les autres absences (conventionnelles) 4 %.

Le taux d'absentéisme maladie du groupe est en progression passant de 2,7 % à 3,1 %.

Formation

Nombre de stagiaires ayant suivi au moins une formation dans l'année :

	2009		
	Hommes	Femmes	Total
Cadres	869	350	1219
Gradés ou Agents de maîtrise	644	445	1089
Employés	451	865	1316
TOTAL	1964	1660	3624

Le pourcentage moyen de la masse salariale consacré à la formation continue est de de 4,6 %

Accords d'entreprises ou avenants signés en 2009

Pôle Bancassurance France (y compris BCMNE) :

10 accords ou avenants signés :

- Protocole d'accord relatif aux élections des représentants du personnel signé le 14 janvier 2009 avec la CFDT, la CFTC, FO et l'UNSA
- Accord relatif au vote électronique -signé le 14 janvier 2009 avec la CFDT, la CFTC, FO et l'UNSA
- Accord salarial -signé le 17 février 2009 avec la CFDT, la CFTC, la CGT et l'UNSA
- Accord sur les modalités de répartition d'une enveloppe supplémentaire d'intéressement -signé le 17 février 2009 avec la CFDT, la CFTC, la CGT et l'UNSA
- Avenant relatif au supplément de participation au titre de l'exercice 2008 -signé le 22 mai 2009 avec la CFDT, la CFTC, le SNB et SUD Banques
- Avenant n°5 à l'accord de participation -signé le 22 mai 2009 avec la CFDT, la CFTC, le SNB et SUD Banques
- Accord d'intéressement -signé le 30 juin 2009 avec la CFDT et la CFTC
- Avenant à l'accord de mobilité du 21 septembre 2005 -signé le 30 juin 2009 avec la CFTC et le SNB
- Accord relatif aux incivilités et agressions -signé le 14 octobre 2009 avec la CFDT, la CFTC, le SNB et Sud Banques
- Avenant n°2 à l'accord sur le PEE du 19 novembre 2003 -signé le 16 décembre 2009 avec la CFDT et CFTC

Pôle Entreprises :

2 avenants signés pour Bail Actéa :

- Avenant n°2 à l'accord de participation du 20 décembre 2004 concernant la possibilité de déblocage total ou partiel de la participation
- Avenant n°3 au PEE concernant l'ajout du FCPE Social Active Solidaire

Pôle Assurances :

4 accords ou avenants signés pour ACMN VIE :

- Plan d'actions des séniors
- Intéressement
- Avenant PEE
- Prime complémentaire intéressement

Pôle Gestion pour compte de tiers :

10 accords ou avenants pour le groupe UFG :

- Avenant n°2 à l'accord préélectoral portant sur l'intégration de l'UFG SARASIN à l'UES UFG signé le 01 avril 2009 par la CGC (SNUHAB)
- Avenant n°2 à l'accord collectif ARTT et CET de l'UES UFG -signé le 03 avril 2009 par la CGC (SNUHAB) et la CFTC
- Avenant n°2 au Plan d'Epargne Entreprise pour l'UES UFG -signé le 29 juin 2009 par le secrétaire du CE
- Avenant n°2 à l'accord d'intéressement de l'UES UFG -signé le 29 juin 2009 par le secrétaire du CE
- Avenant n°2 à l'accord de participation des salariés aux résultats de l'entreprise pour l'UES UFG -signé le 29 juin 2009 par le secrétaire du CE
- Avenant n°3 à l'accord Préélectoral portant sur l'intégration de l'UFG LFP Gestion Privée à l'UES UFG -signé le 14 décembre 2009 par la CGC (SNUHAB)
- Avenant n°3 à l'accord collectif ARTT et CET de l'UES UFG -signé le 21 décembre 2009 par la CGC (SNUHAB)
- Protocole d'accord relatif à la Négociation Annuelle Obligatoire -signé le 21 décembre 2009 par la CGC (SNUHAB)
- Avenant n°3 au Plan d'Epargne Entreprise de l'UES UFG -signé le 23 décembre 2009 par le secrétaire du CE
- Accord d'Entreprise en faveur de l'emploi des séniors -signé le 23 décembre 2009 par la CGC (SNUHAB)

Pôle Services et activités diverses :

- Accord concernant la négociation annuelle salariale -signé le 09 mars 2009 (CMN TEL)

La RSE au CMNE

Le Crédit Mutuel Nord Europe est, traditionnellement et par vocation, très présent dans les différents domaines d'intervention qui forment le champ des applications de la responsabilité sociale de l'entreprise au titre de laquelle les engagements sociaux et sociétaux occupent une place prépondérante.

Plus largement, le nouveau contexte économique et social issu de la crise renforce la légitimité des valeurs mutualistes qui sous-tendent le comportement de tous les acteurs du CMNE.

La satisfaction de la clientèle

Notre organisation tripartite autour des sociétaires, administrateurs et salariés repose sur un objectif unique, le service au client.

L'amélioration de la satisfaction de nos sociétaires-clients inscrite comme axe majeur du Plan à Moyen Terme CMNE 2011, s'est trouvée confortée par la distinction attribuée au Crédit Mutuel le plaçant à la première place du podium de la relation client.

Dans le contexte général de montée en puissance du consumérisme, relayé par les médias, le CMNE attache une importance particulière au traitement des réclamations de sa clientèle pour donner, chaque fois que possible, à la fois satisfaction à des demandes justifiées, résorber les dysfonctionnements éventuels et s'attacher à la fidélisation de ses clients.

Soucieux de l'accessibilité des services bancaires au handicap, le CMNE a conçu son site internet cmne.fr dans le respect des standards du web définis par le W3C (la lecture des données peut être facilitée par un agrandissement des caractères). Il a équipé une partie de ses automates bancaires d'un dispositif de guidage vocal et propose des relevés de comptes en braille. Par ailleurs, nous facilitons progressivement l'accès de nos points de vente pour les personnes à mobilité réduite par l'aménagement de rampes d'accès ou d'ascenseurs.

La gouvernance

Dans le souci de répondre au mieux aux attentes et aux besoins de ses sociétaires, l'organisation participative constitue un levier déterminant dans le fonctionnement de l'institution.

La représentativité des administrateurs au sein des conseils d'administration est, de ce point de vue, un critère essentiel. Le renouvellement opéré ces dernières années a entraîné un rajeunissement et une féminisation des conseils (40 % de femmes parmi les nouveaux administrateurs de 2009).

Afin de renforcer les échanges avec les élus, un Intranet « Sitélus » a été ouvert aux présidents en septembre 2009 et à l'ensemble des administrateurs en décembre 2009. De même, une réflexion a été lancée dans le cadre de l'animation des conseils d'administration, débouchant sur la diffusion chaque mois d'un « FlashElus ».

La formation, toujours très active au travers de 33 sessions de formation pour 1013 administrateurs en 2009, constitue aussi un moyen privilégié pour mettre nos administrateurs en situation de toujours mieux exercer leur rôle et de mettre en application les comportements conformes à la déontologie du Groupe. Les conférences-débats leur permettent de s'ouvrir aux grands enjeux contemporains (conférence-débat sur les médias avec Serge July en juin 2009 et sur la crise alimentaire avec Marion Guillou en octobre 2009).

Temps fort de la vie du groupe, les assemblées générales sont organisées chaque année dans chaque caisse avec les sociétaires. Les AG 2009 ont laissé une large place à

l'explication de la crise avec une interview filmée du Président Vasseur. Plus de 700 questions écrites ou orales ont été posées par nos sociétaires. De même, nous avons lancé les assemblées générales « portes ouvertes » pour capter de nouveaux sociétaires dans les zones urbaines.

Pour donner son plein rayonnement à l'action de la Caisse Solidaire, caisse couvrant les 7 départements de la Fédération, le réseau des correspondants s'est accru avec la signature de nouvelles conventions de partenariat avec les collectivités et les associations, portant leur nombre à 112 fin 2009. Cette mise en œuvre est confortée par l'action fédératrice de 188 ambassadeurs de la Caisse Solidaire, par ailleurs administrateurs à part entière des caisses locales du CMNE.

La Caisse Solidaire, a accordé en 2009 près de 140 microcrédits personnels. Les prêts accordés sont d'un montant moyen de 1 500 euros et d'une durée moyenne de 24 mois ; ils sont majoritairement destinés à financer des projets ayant trait à la mobilité (permis de conduire, véhicule...) et au retour à l'emploi.

Parallèlement, le programme des initiatives mutualistes a été poursuivi. Sur la base de propositions émanant des acteurs locaux, une trentaine d'opérations ont été accompagnées par le CMNE en 2009, dans des domaines variés, constituant autant de moyens d'accompagnement de l'action citoyenne, en particulier dans les milieux associatifs.

Le développement durable

Pour le Crédit Mutuel, apporter une réponse aux défis écologiques actuels est un autre axe d'expression de la responsabilité d'une banque coopérative. Réduire son empreinte environnementale, encourager les comportements respectueux de l'environnement au sein du groupe ou financer les technologies vertes (photovoltaïque,...), c'est s'investir durablement pour la planète. C'est également répondre concrètement aux objectifs du Grenelle de l'Environnement et des grands sommets sur le réchauffement climatique.

Les travaux lancés en 2009 avec le Nouveau Concept Agence intègrent une dimension développement durable, s'appuyant notamment sur l'utilisation d'ampoules basse consommation (porte-affiches rétro-éclairées, enseignes de façade, enseignes-drapeau), la limitation de l'éclairage des enseignes durant la nuit, le remplacement des climatiseurs émetteurs de gaz à effet de serre ou encore l'isolation thermique des vitrines (double vitrage et changement d'huissières).

Le Crédit Mutuel Nord Europe encourage la mise en place de comportements responsables en matière de consommation d'énergie ou de papier. La dématérialisation des relevés de comptes, la diffusion de documents via Internet (DVI), le développement de la gestion électronique des documents (GED), l'impression de supports internes de communication sur du papier recyclé sont autant d'exemples de comportements plus écologiques.

L'investissement socialement responsable

Dans un contexte de crise, UFG-LFP a souhaité redonner du sens à la finance en restaurant la confiance et la transparence des marchés.

Le repositionnement de l'offre du Groupe vers l'investissement socialement responsable s'est caractérisé en 2009 par le lancement d'une nouvelle gamme de fonds « Major Trends ». Cette gamme apporte une réponse globale et diversifiée aux différents défis mondiaux (démographie, urbanisation, environnement, technologie et matières premières).

2010 : vers une sortie de récession

Les premiers mois de 2010 laissent présager une année dans la continuité de la précédente. La reprise annoncée sera sans doute faible et fragile pendant un certain temps, et les conséquences économiques et sociales de la crise risquent d'être durables.

Le chômage en France a accéléré au quatrième trimestre 2009 pour franchir, selon l'Insee, la barre des 10% (DOM inclus). Globalement les 3 régions composant notre territoire ont subi une contraction brutale du volume d'emplois dans les secteurs industriels et du service aux entreprises.

Les gouvernements ont creusé les déficits publics de façon spectaculaire, afin de soutenir les économies nationales. Pour réduire les tensions sur les marchés financiers, les États ont soutenu les établissements bancaires et les principales banques centrales ont nettement baissé leurs taux directeurs. Cependant, un effort considérable d'assainissement budgétaire sera en définitive nécessaire dans beaucoup d'États pour ne pas compromettre les perspectives de croissance à long terme.

Malgré un léger rebond de l'activité sur le dernier trimestre, l'économie française a connu un recul global de son activité de 2,2% en 2009. Selon l'OCDE, la France devrait renouer en 2010 avec une croissance lente de 1,4 %.

A court terme, l'activité restera essentiellement soutenue par des facteurs temporaires (reconstitution des stocks notamment) mais la demande domestique devrait ensuite prendre le relais, vraisemblablement courant 2011.

Le secteur bancaire poursuit sa mutation

Dans le contexte de crise économique et financière et de contraintes liées au renforcement de la politique prudentielle (renforcement des normes et du contrôle), le secteur bancaire obéit à une logique d'industrialisation. La concentration du marché s'intensifie au travers de fusions/acquisitions et d'opérations de croissance externe. En parallèle, les banques continuent leur processus de rationalisation : restructuration des back office et des plates-formes téléphoniques, création de pôles métiers communs.

Elles devraient poursuivre leurs offensives vers des services extra bancaires tels que les services à la personne. Mais surtout, elles devraient intensifier leurs investissements dans la banque multicanal, car il s'agit d'un enjeu majeur afin de répondre aux attentes relationnelles des clients tout en maintenant l'agence au cœur de leur stratégie. Certains établissements ont ainsi pour objectif de réaliser 20% à 30% de leurs ventes via les centres d'appel ou via internet.

Le CMNE renforce son développement au sein des différents pôles

En 2010, le groupe CMNE poursuit son développement dans un contexte économique restant fragile. Tout en demeurant fidèle à son PMT 2011, il adapte tous ses canaux de distribution et relève les défis de la banque à distance.

Pour le pôle Bancassurance France, il s'agit d'anticiper la sortie de crise autour de trois axes majeurs :

- le recentrage de sa politique commerciale sur des objectifs fondamentaux,
- l'accompagnement des changements en termes d'orga-

nisation du réseau (ECP, filières Agri et OBNL, stratégie grandes villes, évolution des outils informatiques..)

- le développement de la banque à distance pour mieux répondre aux attentes de la clientèle.

Les actions qui seront mises en œuvre permettront au CMNE d'accroître ses encours de crédits à la consommation et de maintenir sa position en crédits immobiliers. Il augmentera le nombre d'utilisateurs de cmne.fr et l'équipement en cartes bancaires. Par ailleurs, il s'adaptera aux attentes du marché en IARD en adoptant un nouveau positionnement en termes de prix et en développant les assurances de personnes. Enfin, il se positionnera sur le marché des services à la personne en enrichissant sa gamme.

Pour le pôle Bancassurance Belgique, le succès commercial, couplé à l'exécution accélérée du plan de restructuration, permet en 2010 des objectifs plus ambitieux. Cela passe par la vente de produits d'épargne et le renforcement de l'offre de crédit.

Pour le pôle Assurances, l'environnement reste favorable au développement de l'assurance vie, avec une collecte très fortement orientée vers les fonds euros. Il s'agira de faire évoluer le produit phare ACMN Avenir, en intégrant notamment les nouveaux fonds UFG-LFP. Le marché de l'assurance vie en ligne sera développé grâce aux outils informatiques et l'automatisation des process de gestion. Pour l'IARD, dans un contexte marqué par une dégradation de la sinistralité, les actions 2010 reposeront notamment sur un plan d'action commerciale en assurance santé et l'amélioration du positionnement des gammes auto et MRH.

Pour le pôle Entreprises, après une année 2009 marquée par la montée des risques et la chute brutale des investissements, les perspectives 2010 reposent sur une faible visibilité, avec des carnets de commandes des entreprises modestes ou incertains. L'objectif du pôle Entreprises est de consolider les positions commerciales acquises avec une gestion rapprochée et si possible anticipée du risque. La BCMNE développera son approche gestion des flux qui fidélise la relation et déploiera son offre d'ingénierie financière et patrimoniale. Bail Actea aura une attention marquée en 2010 sur le risque et la marge. Enfin, Bail Immo Nord et Batiroc Normandie confirmeront le levier financier apporté par le crédit bail immobilier aux entreprises affaiblies par la crise.

Enfin, le pôle UFG-LFP accélèrera son développement avec une internationalisation renforcée et le développement de nouvelles clientèles (gestion privée, family office, fonds de pension, caisses de retraite,...). Cela passera notamment par le développement de l'ISR (investissement socialement responsable), la rationalisation des gammes de fonds ou l'offre de produits de niche et produits d'appel pour une clientèle nouvelle.

Le CMNE se projette à moyen terme

Le CMNE préparera en 2010-2011 **son plan stratégique quadriennal à l'horizon 2015**. Le prochain plan stratégique restera axé sur le développement maîtrisé et rentable avec le souci de renforcer les synergies entre les différentes composantes du groupe pour que le CMNE renforce sa position de 1^{er} banquier de ses clients -sociétaires.



|Gouvernance et Contrôle Interne

- 42** Composition du Conseil d'administration et mandats
- 44** Composition du Comité de Direction et mandats
- 46** Rapport du Président du Conseil d'administration
- 55** Rapport des Commissaires aux Comptes (sur le rapport du Président)

Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe

Situation au 2 avril 2010

Président :	Philippe VASSEUR ^[1]	Administrateurs :	Jean Louis BOUDET ^[3] Jean Marc BRUNEAU ^[3] Philippe LELEU ^[3] Patrick LIMPENS ^[3] Annie LUGEZ ^[3] Onésime MARIEN ^[3] Gérard MASSE ^[3] Bertrand OURY ^[3] Jacques PETIT ^[3] Francis QUEVY ^[3] Christine THYBAUT ^[3] Jacques VANBREMEERSCH ^[3]
Vice-Présidents :	Jacques CHOMBART ^[2] André HALIPRE ^[2] Michel ROZAT ^[2] Maurice TOME ^[2]		
Secrétaire :	Michel HEDIN ^[4]		
Trésorier :	Christian TAVET		
Présidents Honoraires :	Gérard AGACHE ^[5] Elie JONNART ^[5]		

Également à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe : [1] président - [2] vice-président - [3] administrateur - [4] secrétaire - [5] président honoraire

Mandats des Administrateurs de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

Philippe VASSEUR	
En France	
Président du conseil d'administration	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (SA coopérative) Lille Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté (Société coopérative de crédit à capital variable) Lille Société de Développement Régional de Normandie (SA) Rouen
Président du conseil de surveillance	Banque Commerciale du Marché Nord Europe (SA) Lille Groupe UFG (SA) Paris Nord Europe Assurances (SA) Paris
Administrateur	Groupe Eurotunnel (SA) Paris Holder (SAS) CAISSE SOLIDAIRE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Société coopérative de crédit à capital variable) Lille BONDUELLE (SA) Paris NORMANDIE PARTENARIAT (SA) Rouen
Membre du conseil de surveillance	CIC (SA) Paris
Représentant permanent	Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (SA) Paris - RP de CFCMNE (Administrateur) LOSC LILLE MÉTROPOLE (SA) Lille - RP de CFCMNE (Censeur)
À l'étranger	
Président du conseil d'administration	Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA - Belgique) BKCP (ex BKCP Brabant) (SCRL - Belgique)
Administrateur :	BKCP Securities (SA - Belgique) Crédit Professionnel SA (SA - Belgique) Nord Europe Private Bank (SA - Luxembourg)
Jean Louis BOUDET	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE FRETIN (Société Coopérative)
Jean Marc BRUNEAU	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL SAINT-AMAND-LES EAUX (Société Coopérative) Vice Président
Membre du conseil de surveillance	NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris
André HALIPRE	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille - Vice Président GENE + à Érin (SAS) CIRHYO à MONTLUCON (Société coopérative) - Trésorier
Membre du directoire	MULTIGENE à Dijon (SA)
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE VITRY-LE-FRANCOIS (Société coopérative) SCAPAAG à DIJON (Société coopérative)
Membre du conseil de surveillance	BANQUE COMMERCIALE DU MARCHE NORD EUROPE (SA) Lille - Vice Président GROUPE UFG (SA) Paris
À l'étranger	
Représentant permanent	CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (SA Belgique) - RP de CFCMNE - Administrateur

Michel HEDIN	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE ETAPLES (Soc Coopérative)
Membre du conseil de surveillance	GROUPE UFG (SA)
Président	INGREDIA (SA) LA PROSPERITE FERMIERE (Société Coopérative)
Représentant permanent	PROJEFI (SA) RP de LA PROSPERITE FERMIERE - Administrateur
Philippe LELEU	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE DESVRES (Société Coopérative)
Patrick LIMPENS	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE SAINT-QUENTIN (Société Coopérative)
Membre du conseil de surveillance	NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris
Annie LUGEZ	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE MONS-EN-BAROEUL (Société Coopérative)
Onésime MARIEN	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille - Vice Président CAISSE SOLIDAIRE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Société coopérative) CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE PERNES-EN-ARTOIS (Société coopérative)
Gérard MASSE	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille - Vice Président
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE SAINT-AMAND-LES EAUX (Société coopérative)
Bertrand OURY	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille - Vice Président
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE CRÉPY-EN-VALOIS (Société coopérative)
Membre du conseil de surveillance	BANQUE COMMERCIALE DU MARCHÉ NORD EUROPE (SA) Lille
À l'étranger	
Administrateur	CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (SA Belgique)
Jacques PETIT	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE MARQUION (Société Coopérative) Arras
Membre du conseil de surveillance	BANQUE COMMERCIALE DU MARCHÉ NORD EUROPE (SA) Lille
Gérant	SCI FLANDRES ARTOIS (SCI) Arras SCI BOLDODUC (SCI) Arras SCI PETIT (SCI) Arras
Francis QUEVY	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille SCM QUEVY CLEMENT (SCM)
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE FRIVILLE-ESCARBOTIN (Société Coopérative)
Gérant	SCI IKD CENTRE DE SOINS (SCI)
Michel ROZAT	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille - Vice Président
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL D'AMIENS CENTRE (Société Coopérative)
Représentant permanent	SAGACOM (SAEM) - RP DE LA CFCMNE - Administrateur
Christine THYBAUT	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille CAISSE SOLIDAIRE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Société Coopérative) Lille - Vice Président
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE HAZEBROUCK (Société Coopérative) Dunkerque
Maurice TOMÉ	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille - Vice Président
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE CAMBRAI (Société Coopérative) CM PIERRE 1 (SCPI) UFG PIERRE (SCPI)
Membre du conseil de surveillance	BANQUE COMMERCIALE DU MARCHÉ NORD EUROPE (SA)
À l'étranger	
Administrateur	CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (SA Belgique)
Jacques VANBREMEERSCH	
En France	
Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE STEENVOORDE (Société Coopérative)

Comité de Direction

Situation au 2 avril 2010

Directeur Général :	Éric CHARPENTIER
Directeur Général Délégué, chargé de l'Exploitation :	Christian NOBILI
Directeur Général Adjoint, Organisation, Informatique et Logistique :	Philippe LEVEUGLE
Secrétaire Général :	Nicolas SALMON
Directeur Central - Comptabilité et Contrôle de Gestion :	Florence DESMIS
Directeur Central - Relations Humaines et Sociales :	Denis VANDERSCHULDEN
Directeur Financier :	Christian DESBOIS
Secrétaire du Comité de Direction :	Jérôme PAVIE
<hr/>	
Inspecteur Général :	José DRUON
<hr/>	
Commissaires aux Comptes :	aCéa et DELOITTE

Le Comité de Direction est présidé par le directeur général qui dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer le Groupe CMNE, dans le cadre de la stratégie arrêtée par les Conseils d'Administration Fédéraux. Il se réunit une fois par semaine et, tous les deux mois, dans une formation élargie, il accueille les responsables des pôles Assurances, Bancassurance Belgique, Entreprises et UFG. Il s'appuie sur les travaux réalisés par plusieurs comités spécialisés :

- Le **Comité financier de Groupe** gère les risques de taux et de liquidité. Il est relayé par des comités financiers trimestriels ou semestriels au niveau des entités financières du Groupe.
- Le **Comité grands risques** examine chaque trimestre les risques supérieurs à un seuil défini par la direction générale par entité et de façon consolidée.
- Le **Comité de développement** propose des évolutions tarifaires, gère la gamme de produits et services et pilote les plans d'actions commerciales.
- Le **Comité d'amélioration de la performance** est chargé d'élaborer et de suivre le budget ainsi que de proposer des réductions de coûts.

Mandats des membres du Comité de Direction

Eric CHARPENTIER	
En France	
Directeur général	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (SA coopérative) Lille
Président du conseil de surveillance :	LFP (SAS) Paris
	UFG-LFP France (SAS) Paris
	UFG Private Equity (SAS) Paris
	UFG Real Estate Managers (SAS) Paris
Administrateur :	BATIOC NORMANDIE (SA) Rouen
	SDR DE NORMANDIE (SA) Rouen
	MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
	Banque Commerciale du Marché Nord Europe (SA) Lille
	Nord Europe Assurances (SA) Paris - Vice- Président
	GROUPE UFG (SA) Paris - Vice- Président
	UFG PIERRE (SCPI) Paris
Représentant permanent :	ACM IARD (SA) Strasbourg - RP de CFCMNE (Administrateur)
	CCCM PARIS (SA Coopérative) Paris - RP de CFCMNE (Administrateur)
	ACMN IARD (SA) Lille - RP de NEA (Administrateur)
	ACMN VIE (SA) Paris - RP de NEA (Administrateur)
	BAIL ACTEA (SA) Arras - RP de BCMNE (Administrateur)
	BAIL IMMO NORD (SA) Lille - RP de CFCMNE (Administrateur)
	CMNTEL (SAS) Lille - RP de CFCMNE (Membre du Comité de Direction)
	COURTAGE CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SAS) Lille - RP de CFCMNE (Membre du Comité de la Présidence)
	EURO INFORMATION (SAS) Strasbourg - RP de CFCMNE (Membre du Comité de Direction)
	MULTIHABITATION (SCPI) Paris - RP de CFCMNE (Membre du Conseil de Surveillance)
	MULTIHABITATION 3 (SCPI) Paris - RP de CFCMNE (Membre du Conseil de Surveillance)
	PERENNITE ENTREPRISES (SA) Paris - RP de NEA (Administrateur)
	SICORFE SANTE (SA) Arras - RP de CFCMNE (Administrateur)
	UFG PIERRE (SCPI) Paris - RP de CFCMNE (Membre du Conseil de Surveillance)
VIE SERVICES (SAS) Paris - RP de NEA (Membre du Comité de Direction)	
À l'étranger	
Président du conseil d'administration :	Crédit Professionnel sa (SA-Belgique)
	NORD EUROPE PATRIMONIUM (SA -Luxembourg)
	NORD EUROPE LIFE Luxembourg (SA -Luxembourg)
Administrateur :	Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique)
	BKCP (ex BKCP Brabant) (SCRL-Belgique)
	BKCP SECURITIES (SA-Belgique)
	BKCP INVEST (SA - Belgique)
	Nord Europe Private Bank (SA-Luxembourg)
Représentant permanent :	SOFIMPAR (SA-Belgique) - RP de CFCMNE (Administrateur)
	MULTI EUROPLACEMENT (SA -Luxembourg) - RP de Crédit PROFESSIONNEL SA (Administrateur)
Christian NOBIL	
En France	
Directeur général délégué	CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Président de sas	SOFIMMO III (SASU) Paris
Administrateur	BAIL ACTEA (SA) Arras
Membre du conseil de surveillance	Banque Commerciale du Marché Nord Europe (SA) Lille
Membre du comité de direction	CMNTEL (SAS) Lille
Représentant permanent :	ACMN IARD (SA) Lille - RP de CFCMNE (Administrateur)
	ACMN VIE (SA) Paris - RP de CFCMNE (Administrateur)
	GROUPE UFG (SA) Paris - RP de CFCMNE (Membre du Conseil de Surveillance)
	Nord Europe Assurances (SA) Paris - RP de CFCMNE (Membre du Conseil de Surveillance)
	PERENNITE ENTREPRISES (SA) Paris - RP de LA PERENNITE (Administrateur)
	LFP (ex UFG Investment Managers) (SAS) Paris - RP de CFCMNE (Membre du Conseil de Surveillance)
	UFG-LFP France (ex UFG) (SAS) Paris - RP de CFCMNE (Membre du Conseil de Surveillance)
UFG Real Estate Managers (SAS) Paris - RP de CFCMNE (Membre du Conseil de Surveillance)	
À l'étranger	
Membre du conseil de surveillance	CMNE BELGIUM (SA-Belgique)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte dans un rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration,
- des procédures de contrôle interne mises en place,
- des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général.

J'ai l'honneur de vous présenter ce rapport qui a été finalisé, sous mon autorité, sur la base des travaux des responsables de l'Inspection Générale, du Contrôle Permanent et du Contrôle de Conformité. Conformément à l'article 26-5 de la loi du 3 juillet 2008, ce rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration du 29 mars 2010.

I – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

1 – Présentation du Conseil d'administration

À la date de clôture de l'exercice 2009, la composition du Conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe était la suivante :

Président : Philippe VASSEUR.
Vice-Présidents : Jacques CHOMBART, André HALIPRE, Michel ROZAT et Maurice TOME.
Secrétaire : Michel HEDIN.

Administrateurs : Jean-Louis BOUDET, Jean-Marc BRUNEAU, Philippe LELEU, Patrick LIMPENS, Annie LUGEZ, Onésime MARIEN, Gérard MASSE, Bertrand OURY, Jacques PETIT, Francis QUEVY, Christine THYBAUT et Jacques VANBREMEERSCH.

Présidents honoraires : Gérard AGACHE et Elie JONNART.

2 – Organisation et préparation des travaux du Conseil d'administration

- Le **Conseil d'administration** détient ses pouvoirs des statuts et du règlement général de fonctionnement. En tant que de besoin, les codes de déontologie et de bonne conduite, concernant notamment la prévention et le traitement des situations irrégulières des élus, viennent compléter les règles de fonctionnement applicables à l'organe délibérant.

Le Conseil d'administration arrête la stratégie du Groupe sur la base des propositions qui lui sont soumises par la Direction Générale. Il en contrôle la mise en œuvre. Il est élu par les 174 Caisses locales qui disposent chacune d'un Conseil d'administration, composé de membres élus par les sociétaires en assemblée générale selon le statut coopératif « un homme, une voix ». Certains de ses membres participent également aux conseils des sociétés holding du Groupe : BCMNE, CMNE Belgium, Nord Europe Assurances et Groupe UFG-LFP.

- Un **Bureau**, composé de 9 membres, s'est réuni 8 fois durant l'année. C'est une instance de concertation, notamment sur des dossiers ensuite soumis au Conseil d'administration.

- Le Conseil d'administration a donné délégation à deux comités spécialisés :

au **Comité d'audit**, chargé notamment d'examiner les comptes sociaux individuels et consolidés, de vérifier la clarté des informations fournies, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux, d'évaluer la qualité et la cohérence des systèmes de contrôle interne et de suivre le degré de couverture des risques de crédit, concentration, marché, taux d'intérêt global, intermédiation, liquidité, règlement, opérationnels et les autres risques non bancaires. Présidé par le Président de la Fédération du CMNE, il comprend quatre autres administrateurs fédéraux ; le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'Inspecteur Général, le Secrétaire Général et des membres du Comité de Direction assistent également aux réunions. Les Commissaires aux Comptes assistent au Comité d'Audit quand celui-ci examine les comptes sociaux individuels et consolidés.

Un règlement intérieur définit son fonctionnement et sa mission. Il s'est réuni 9 fois et ses travaux ont porté notamment sur :

- le suivi des évolutions réglementaires,
- la validation du programme annuel d'audit de l'Inspection Générale,
- la surveillance générale des risques,
- le résultat des missions menées par l'Inspection Générale,
- l'examen des comptes sociaux et consolidés,
- l'examen des travaux des Commissaires aux Comptes.

au **Comité de Crédit fédéral** qui statue une fois par semaine sur les dossiers d'un montant unitaire supérieur à 500 000 euros ou faisant l'objet de conditions dérogatoires aux règles édictées par la Fédération. Un règlement intérieur définit son fonctionnement et sa mission.

- Le Conseil d'administration a décidé en décembre 2009 la création d'un Comité des risques, dont la composition est identique à celle du Comité d'audit et dont l'objet est de définir et de suivre la politique générale des risques du Groupe CMNE ainsi que d'approuver et de suivre l'ensemble des travaux du contrôle permanent et de conformité. Un règlement intérieur définit son fonctionnement et sa mission. Il s'est réuni pour la première fois le 11 février 2010.

2.1 – Réunions du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration s'est réuni 10 fois, une fois par mois, sauf en juillet et en août. Le taux de participation de 88 % traduit la forte implication des administrateurs. La durée moyenne des réunions est de trois heures.

- Les ordres du jour ont comporté systématiquement un point sur la conjoncture et le contexte institutionnel, sur les résultats d'activité et le suivi des risques dans le domaine du crédit. Le Conseil s'est également prononcé sur l'évolution de l'offre commerciale.
- Le Conseil a pris connaissance des actualisations trimestrielles des résultats prévisionnels de gestion de l'exercice en cours.
- Les autres sujets portés à l'ordre du jour des réunions :
 - Le 26 janvier, premières estimations des résultats de gestion 2008 et mise en place du programme de déploiement du nouveau concept agence. Bilan des activités du Comité d'Audit au 2^{ème} semestre 2008.
 - Le 16 février, examen du rapport d'activité 2008 et du plan d'actions 2009 du Groupe. Examen de la synthèse des PCA dans le Groupe CMNE, présentation des prévisions 2009 du pôle Bancassurance France.
 - Le 23 mars, présentation de la gestion actif passif, examen des rapports sur le contrôle interne et la mesure de la surveillance des risques. Le Président a également présenté son rapport sur les travaux du Conseil en 2008 et les procédures de contrôle interne, notamment dans les domaines financier et comptable.
 - Le 23 mars et le 20 avril, en présence des Commissaires aux Comptes convoqués conformément à l'article L 225-238 du Code de commerce et après avoir entendu leur rapport, le Conseil a arrêté les comptes sociaux et globalisés des entités bancaires et les comptes consolidés du Groupe. Ces comptes avaient été présentés préalablement au Comité d'audit.
 - Le 20 avril et le 19 octobre, examen des rapports Bâle II sur le risque crédit au 31 décembre 2008 et au 30 juin 2009, rapports qui avaient été préalablement présentés au Comité d'Audit.
 - Le 26 mai, afin de permettre au réseau des Caisses locales de disposer de produits d'épargne comptable à long terme et de contribuer parallèlement au renforcement des ressources longues du Groupe, le Conseil a décidé de procéder à l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant maximal de 200 millions d'euros à taux fixe ou variable et d'une durée de dix ans au plus.
 - Le 22 juin, présentation des propositions d'évolution du règlement financier portant sur l'adossement des parts B et F, le spread de liquidité et l'intégration de la Caisse Fédérale à la péréquation des résultats ainsi que des dispositions spécifiques au profit des caisses « en difficulté » et pour relancer la production de crédits à la consommation. Présentation des évolutions du règlement CRBF 97-02 et fixation des seuils de déclaration des risques opérationnels.
 - Le 21 septembre, examen des orientations générales du plan 2010 pour le réseau des caisses locales, des comptes sociaux globalisés 30 juin 2009 et point sur les filiales à la même date. Bilan des activités du Comité d'Audit au 1^{er} semestre 2009. Présentation de l'évolution de l'organisation du Groupe.

- Le 19 octobre, examen des comptes consolidés au 30 juin 2009.
- Le 23 novembre, le Conseil a approuvé la dissolution du GIE CMN Gestion dont l'existence, eu égard à l'évolution des textes fiscaux et aux évolutions informatiques, n'est plus pertinente. La Caisse Fédérale reprendra ce rôle grâce à la mise en place d'une agence spécifique dédiée. Concernant le nouvelle organisation du réseau, annonce de la fin du test et l'abandon du système Unités d'Appui Locales.
- Le 14 décembre, le Conseil a approuvé le projet de modification des statuts des Caisses locales visant à réduire le montant maximum de mise en jeu de la responsabilité des sociétaires ainsi que la création d'un Comité Risques qui sera chargé, pour l'ensemble du Groupe CMNE, d'entendre les rapports présentés par les Directions du Contrôle Permanent, de la Conformité et des Risques ainsi que ceux de l'Inspection Générale dans les domaines précités. Le Conseil a également approuvé la mise à jour annuelle de la politique des risques du Groupe.

Lors de ces réunions, le Directeur Général a rendu compte aux Administrateurs de l'évolution du dossier concernant le litige avec la Banque Delubac. Ils ont été informés notamment de l'arrêt de la Cour d'Appel du 19 novembre 2009 annulant la sentence arbitrale qui avait été rendue le 2 décembre 2008. Cette décision permettra au CMNE d'exiger de la Banque Delubac et des associés concernés, la restitution des fonds indûment versés.

- Toutes les réunions ont satisfait, sur première convocation, les conditions de quorum et de majorité requises par les statuts.

2.2 – Reportings :

- Les comptes rendus des réunions du Conseil d'administration sont validés à la réunion suivante. Cette validation confirme une retranscription fidèle du contenu des travaux.
- Les rapports et conclusions des Commissaires aux Comptes.
- Les rapports et communications des autorités de contrôle (Commission Bancaire, Inspection Confédérale).
- La liste des conventions réglementées et ordinaires.

2.3 – Envoi des documents de travail :

- Les membres du Conseil d'administration ont reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission selon le calendrier suivant :

Conseil du :	Convocation le :	Documents complémentaires le :
26 janvier	12 janvier	21 janvier
16 février	3 février	11 février
23 mars	2 mars	18 mars
20 avril	6 avril	15 avril
26 mai ¹	-	-
22 juin	5 juin	16 juin
21 septembre	7 septembre	16 septembre
19 octobre	5 octobre	15 octobre
23 novembre	6 novembre	18 novembre
14 décembre	30 novembre	9 décembre

¹ Conseil convoqué à l'issu de l'Assemblée Générale pour la constitution du Bureau. Les documents préparatoires sont également adressés par messagerie.

- Les documents et informations fournis, nécessaires à la mission des administrateurs, sont principalement les suivants :
 - la note d'actualités,
 - la note mensuelle d'activité,
 - le suivi mensuel des risques,
 - les comptes sociaux et les comptes consolidés,
 - les propositions sur les nouvelles conditions des produits et services,
 - les notes de présentation sur les sujets soumis à l'approbation des membres du Conseil,
 - les supports écrits publiés sous la forme commentaires des présentations PowerPoint faites en séance.

L'ensemble des participants aux réunions du Conseil d'administration est tenu à une obligation de confidentialité et de discrétion s'agissant des informations communiquées ou reçues dans le cadre de ces réunions.

3 – Les pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Conformément à la pratique constante du Groupe qui distingue les fonctions d'orientation, de décision et de contrôle, d'une part, et les fonctions exécutives, d'autre part, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées.

Lors de sa réunion du 24 avril 2006, le Conseil d'administration a nommé Directeur Général, à compter du 1^{er} juin 2006, Monsieur Eric CHARPENTIER et lui a attribué tous pouvoirs pour agir seul au nom et pour le compte de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

Lors de sa réunion du 21 janvier 2008, le Conseil d'administration a nommé Directeur Général Délégué, à compter du 1^{er} février 2008, Monsieur Christian NOBILI qui dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

II – Procédures de contrôle interne

1 – Procédures générales du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus, défini et mis en œuvre par le Conseil d'Administration, le management et le personnel de l'entreprise, visant à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- fiabilité de l'information comptable et financière,
- efficacité et efficience de la conduite des opérations de l'entreprise,
- protection des actifs de l'organisation,
- respect des lois et des réglementations.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du dispositif général du contrôle interne. Il approuve les limites de risque du CMNE, notamment à travers le document « politique de gestion des risques » et il est informé de l'utilisation de ces limites.

1.1 – L'environnement de contrôle

- Les référentiels externes :
 - La Caisse fédérale évolue dans un environnement

très réglementé et doit respecter notamment le règlement CRBF 97-02 relatif au contrôle interne.

- Elle est assujettie aux obligations réglementaires et de reporting qui s'appliquent aux établissements de crédit (ratios réglementaires, rapports annuels de contrôle interne à la Commission Bancaire...).
 - Elle est soumise aux contrôles des organes de réglementation bancaire, des assurances et des marchés financiers (Commission Bancaire, Autorité des Marchés Financiers, Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles...).
 - Elle est soumise également au contrôle de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en application de la Décision de Caractère Général relative à l'organisation du contrôle du Crédit Mutuel.
- Les référentiels internes :
 - Statuts
 - Règlement Général de Fonctionnement - Règlement Financier
 - Règlements intérieurs des différents comités
 - Charte du contrôle périodique - Charte de la conformité
 - Codes de déontologie et de bonne conduite
 - Politique de gestion des risques
 - Définition des missions des directions et des fonctions sous forme d'organigrammes
 - Recueil des pouvoirs

1.2 – Les acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle

Conformément aux prescriptions réglementaires des organes de tutelle et aux normes établies par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, le dispositif de contrôle interne du CMNE s'applique à l'ensemble des entités du Groupe, établissements de crédit et filiales.

Dans ce cadre, le CMNE a décidé de regrouper au sein du Secrétariat Général les directions du contrôle permanent, de la conformité et des risques afin de coordonner, au niveau du Groupe CMNE, l'organisation du contrôle interne qui doit continuer de s'exercer au sein de chaque entité dans le respect des réglementations qui leur sont propres.

Afin de mener l'ensemble des missions de contrôle interne, le Groupe dispose de 76 collaborateurs qui se répartissent ainsi :

	Contrôle permanent, contrôle de conformité et des risques	Contrôle périodique
Caisse Fédérale	21	32
Filiales	20	3
Total	41	35

Le périmètre de contrôle interne couvre les six pôles d'activité : bancassurance France, bancassurance Belgique, entreprises, assurances, gestion pour compte de tiers, services et activités diverses. Au regard de ses propres réglementations, chaque pôle d'activité adapte et met en place son organisation de contrôle.

1.2.1 – le contrôle permanent et le contrôle de la conformité sont assurés de la façon suivante:

- le contrôle permanent opérationnel de 1^{er} niveau est effectué dans les entités opérationnelles sous la responsabilité directe de la hiérarchie,
- le contrôle permanent de 2^{ème} niveau est réalisé par des structures distinctes des entités opérationnelles et

organisé autour :

- de structures centrales : une direction du contrôle permanent à laquelle est rattaché le responsable de la sécurité des systèmes d'information et la responsable du contrôle comptable permanent, une direction du contrôle de la conformité et une direction des risques,
- de structures de contrôle permanent et de la conformité dans les différents pôles du Groupe (assurances, Belgique, entreprises, gestion pour compte de tiers) ; des liens fonctionnels sont établis entre les directions centrales et les structures de contrôle des pôles,
- d'un comité du contrôle permanent et de la conformité réunissant les responsables des structures centrales et de chaque pôle.

1.2.2 - le contrôle périodique

De 3^{ème} niveau, placé sous la responsabilité de l'Inspecteur Général qui intervient sur l'ensemble des entités du Groupe : réseau, services fédéraux et sociétés du Groupe. L'Inspecteur Général certifie les comptes sociaux des Caisses locales.

Il participe au Comité d'audit en France, en Belgique et au Luxembourg. Il est membre de la commission de propositions des niveaux de délégation d'octroi de crédit donnés chaque année aux responsables du réseau bancassurance France. Il participe aux réunions du Comité de contrôle permanent et du contrôle de la conformité.

Le contrôle périodique se compose de deux directions : l'une dédiée au contrôle périodique Réseau et l'autre au contrôle périodique Métiers.

1.3 – Les dispositifs de contrôle :

1.3.1 - Contrôle permanent contrôle de la conformité

Les principaux dispositifs mis en œuvre par les directions du contrôle permanent et du contrôle de la conformité du CMNE sont indiqués ci-dessous.

En matière de contrôle permanent :

- Les procédures de contrôle interne des entités opérationnelles (réseau et services fédéraux), organisées et formalisées dans des applications dédiées (portails de contrôle interne),
- Les procédures d'analyse et de revue des contrôles internes réalisés par les entités opérationnelles,
- Les « plans de contrôle permanent de 2^{ème} niveau » (contrôles réalisés directement par la direction du contrôle permanent) suivant un processus formalisé et organisé par domaine (activités de marché, crédits, comptabilité, sécurité des systèmes d'information, gestion des risques opérationnels...),
- Les procédures de suivi de la sécurité des moyens de paiement,
- La méthode et les procédures « Système de Management de la Sécurité des Informations » en cours de déploiement sur l'ensemble des pôles,
- La démarche d'évaluation des prestataires externes essentiels,
- La procédure de suivi et d'analyse des sinistres opérationnels significatifs,
- La procédure d'établissement des rapports annuels de contrôle interne.

En matière de conformité :

• Les procédures d'examen de la conformité :

La procédure d'approbation et de contrôle des nouveaux produits, services ou activités est opérationnelle depuis mai 2007.

Cette procédure a été actualisée fin 2008 et début 2009 afin notamment de rendre plus fluide son application en tenant compte de l'expérience acquise depuis plus de deux ans et de tenir compte des évolutions réglementaires concernant les responsabilités incombant aux concepteurs et distributeurs de produits ou services. La fonction Conformité a été sollicitée 31 fois en 2009 pour 17 avis rendus. 14 sollicitations n'ont pas nécessité le déclenchement de la procédure d'approbation et de contrôle d'un nouveau produit, 7 d'entre-elles ont néanmoins fait l'objet de recommandations sans émission d'avis.

• Les procédures de prévention des conflits d'intérêts :

Un point de contrôle relatif aux conflits d'intérêts a été ajouté à la procédure d'approbation et de contrôle d'un nouveau produit visant à apprécier si la distribution de celui-ci est susceptible de favoriser l'apparition de conflits d'intérêts.

• Le dispositif de remontée et de suivi des dysfonctionnements :

La procédure de centralisation des dysfonctionnements qui inclut la faculté de signalement est opérationnelle depuis le 11 septembre 2008 au périmètre du pôle bancassurance France. Elle a été validée par le comité de direction.

Chaque direction ciblée transmet régulièrement des informations à la direction de la conformité qui les analyse et priorise les actions à mener. Les informations transmises ne sont pas toujours complètes, mais sont exploitables pour la plupart d'entre-elles.

Cette procédure est en cours de réécriture pour pallier les difficultés rencontrées : les informations demandées vont être recentrées sur quelques sources d'informations et des seuils minimaux vont être définis, afin de mieux exploiter les données remontées. Lorsqu'une action corrective est demandée, elle est répertoriée et fait l'objet d'un suivi.

• Le suivi des modifications réglementaires :

Le dispositif de veille réglementaire est en place. Une procédure écrite décrit les rôles respectifs du juridique et de la conformité, le système de veille réglementaire au sein de la direction de la conformité ainsi que les moyens de collecte de l'information réglementaire. Pour certains métiers, la conformité dispose de correspondants au sein des directions.

La procédure de veille réglementaire a fait l'objet d'un autodiagnostic et d'une actualisation, pour tenir compte notamment des dispositions communautaires adoptées en groupe de travail confédéral et pour mieux intégrer les dispositions réglementaires propres aux services d'investissement.

• Les actions de formation aux procédures de contrôle de la conformité :

Chaque nouvel embauché et chaque collaborateur amené à prendre la responsabilité d'un point de vente dans le cadre d'une « promotion management réseau »,

fait l'objet d'une formation sur la conformité, la lutte anti-blanchiment et la conformité des services d'investissement. Par ailleurs, le CMNE a mis en place trois processus de formation continue en matière de conformité :

- pour les missions et les dispositifs de la conformité : mise à disposition d'un module d'auto-formation de sensibilisation à la conformité, formation en salle des télé-conseillers à la vente à distance.
 - pour la conformité des services d'investissement : l'action de formation, menée depuis la fin 2007, pour sensibiliser les collaborateurs aux évolutions réglementaires induites par la directive MIF s'est poursuivie en 2009 par des formations sur le conseil en investissement et la procédure d'abus de marché.
 - pour la lutte anti-blanchiment : mise à disposition d'un module d'auto-formation à la réglementation. Des actions de formation ont été dispensées par le correspondant TRACFIN et par les responsables à leurs collaborateurs.
- **La gestion du risque de réputation :**
Les dispositifs de contrôle de la conformité mis en œuvre participent à la gestion du risque de réputation (la remontée et le suivi des dysfonctionnements, l'approbation et le contrôle des nouveaux produits, la veille réglementaire...).
Par ailleurs, un dispositif de management et de communication de crise est formalisé.
 - **Les modalités d'information du responsable du contrôle permanent :**
Le responsable du contrôle permanent est régulièrement informé des travaux et des résultats de contrôle notamment lors :
 - des réunions hebdomadaires organisées avec les responsables des directions du contrôle permanent et du contrôle de la conformité,
 - des réunions du comité du contrôle permanent et de la conformité.

1.3.2 - Contrôle périodique

Pour les Caisses locales, la mesure de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne mis en place par les responsables de point de vente, est effectuée régulièrement, au travers soit de révisions, soit de missions thématiques.

Pour les services fédéraux, les dispositifs sont organisés autour des missions de contrôle thématique, d'évaluation de contrôle interne et de suivi des recommandations.

Quant aux sociétés du Groupe, chacune d'elles est responsable de la mise en place de son système de contrôle interne, de son animation et de son actualisation. Dans la plupart des sociétés, un correspondant contrôle interne a été nommé et certaines disposent de contrôleurs dédiés.

L'Inspection Générale effectue ses travaux sur la base de méthodologies formalisées et d'outils informatiques dont l'adéquation est revue régulièrement. Un référentiel de contrôle des Caisses locales est mis en place.

Un plan de contrôle annuel est élaboré et présenté par l'Inspecteur Général à l'approbation de la Direction Générale et du Comité d'audit. Il est organisé de telle façon que l'ensemble des risques soit contrôlé sur une période maximale de quatre ans.

Un plan pluriannuel 2008-2011 du contrôle périodique a également été élaboré.

Au cours de l'exercice 2009, cinquante trois missions d'inspection ont été réalisées dans le réseau sur un tiers des caisses. De même, vingt trois missions de contrôle par ligne de métier dont onze dans les filiales ont été effectuées.

1.4 – L'organisation du contrôle interne de l'activité exercée à l'étranger

1.4.1 Les principaux acteurs et dispositifs de contrôle en Belgique

Le contrôle interne est organisé de la façon suivante :

- Le contrôle permanent opérationnel de 1^{er} niveau effectué dans les entités opérationnelles sous la responsabilité directe de la hiérarchie. Les agences suivent une procédure de contrôle interne régulièrement actualisée. Le système de contrôle interne des services du siège repose sur les contrôles hiérarchiques, la séparation des fonctions et des contrôles automatisés.
- Les fonctions dédiées de contrôle interne :
 - Le Contrôle permanent chargé notamment d'organiser, de renforcer, et d'évaluer le fonctionnement des contrôles de 1^{er} niveau,
 - Le Compliance officer chargé de la mise en œuvre des dispositifs de conformité (analyse des risques de non-conformité, politique d'acceptation de nouveaux clients, code de déontologie, dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme...),
 - Le Contrôle périodique : l'audit interne réalise ses missions dans le cadre d'un planning pluriannuel basé sur l'analyse des risques et validé par le Comité de direction de la BKCP. Les inspections des agences sont réalisées par le service d'audit avec une méthodologie qui s'appuie sur une check-list de points de vérification et qui fait l'objet d'une révision régulière. Un reporting semestriel des missions est communiqué au Comité de direction.
- Un Comité d'Audit est constitué au niveau du Conseil d'Administration du pôle bancassurance en Belgique. Il examine notamment les résultats issus des missions de contrôle, le suivi des recommandations, les rapports relatifs à la mesure et à la surveillance des risques.

1.4.2 Les principaux acteurs et dispositifs de contrôle au Luxembourg

Le contrôle interne de Nord Europe Private Bank (NEPB) est organisé de la façon suivante :

- Le contrôle permanent opérationnel de 1^{er} niveau effectué dans les entités opérationnelles sous la responsabilité directe de la hiérarchie, avec une formalisation mensuelle des contrôles réalisés dans chaque service.
- Les fonctions dédiées de contrôle interne :
 - Le Risk Manager chargé notamment d'identifier et d'évaluer les risques, de contribuer à la mise en œuvre et au suivi des contrôles de 1^{er} niveau,
 - Le Compliance officer chargé de la mise en œuvre des dispositifs de conformité (analyse des risques de non-conformité, contrôle exhaustif des ouvertures de comptes, dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme...),
 - Le Contrôle périodique : en 2009, les missions d'audit interne sont réalisés par un cabinet externe sous la

supervision de l'Administrateur Délégué. A partir du 1^{er} janvier 2010, l'audit interne de NEPB sera assuré par l'Inspection Contrôle Audit du Groupe CMNE.

Le Conseil d'Administration de NEPB a examiné le rapport résultant de la méthodologie ICAAP « processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres » visant à évaluer les risques et à définir les orientations de couverture des risques ainsi que leur déclinaison opérationnelle. Le Conseil a également mis en place un Comité d'Audit fin 2009.

1.5 – L'organisation du contrôle interne de l'activité externalisée

Dans le cadre de la politique de contrôle du Groupe appliquée aux prestations externalisées, les directions du contrôle permanent et de la conformité veillent à la conformité de la politique définie et évaluent son application.

Le processus de contrôle intègre une évaluation annuelle pilotée par la direction du contrôle permanent. Cette évaluation a pour objectifs de s'assurer du respect de la réglementation, de la qualité et de la continuité des prestations.

Le contrôle périodique effectuée au moins une mission par an chez un prestataire extérieur.

1.6 – L'identification des risques et les structures concernées

Un certain nombre de comités et de structures opérationnelles ont un rôle clé dans les processus de maîtrise des risques et contribuent :

- à surveiller l'ensemble des risques,
- à évaluer la qualité des dispositifs de contrôle,
- à étudier, proposer et décider les adaptations nécessaires.

Risques	Comités et Structures
Risques de crédit :	
Contreparties de marché	Comités financiers, Comité grands risques, Directions risques et finance trésorerie.
Clientèle commerciale	Comité de crédit fédéral, Comités de risques et de taux, Comité grands risques, Comité de développement, Direction des engagements, Directions back office crédits / recouvrement, Direction risques, Direction du réseau, Direction du contrôle de gestion et prévision.
Risques de marché :	
Dévalorisation d'actifs	Comités financiers, Directions risques et finance trésorerie.
Risques opérationnels :	
Ressources humaines, Informatique, Moyens matériels, Non conformité	Comité des risques opérationnels, Direction risques, Courtage Crédit Mutuel Nord Europe, Inspection contrôle audit groupe, Direction des relations humaines et sociales, Comité informatique groupe et Direction informatique, Directions logistiques et Fonction sécurité, Direction du contrôle de la conformité, Fonctions juridique et contentieux,
Traitements comptables et administratifs, juridiques, fiscaux, réglementaires, déontologiques et fraudes	Ensemble des structures opérationnelles : Comptabilité et fiscalité, consolidation et reporting groupe, monétique, moyens de paiement, titres et bourse, engagements, plateformes téléphoniques ...
Autres risques :	
Taux d'intérêt et liquidité,	Comités financiers, Directions risques et finance trésorerie.
Autres risques financiers : dégradation des frais généraux, insuffisance de rentabilité d'activités ou de points de vente,... Commerciaux : sous-performance des produits et services, insatisfaction et réclamations des clients,...	Comité d'amélioration de la performance, Comité de développement, Direction du contrôle de gestion et prévision, Direction du réseau , Directions des marchés et de la communication marketing, Fonction relations clientèle.
Organisation :	Direction de l'organisation et des méthodes, Direction du réseau, et autres structures opérationnelles.
Réputation et Image :	Direction du contrôle de la conformité, Direction communication événementielle et relations presse, Directions des marchés et de la communication marketing, Fonction relations clientèle.

1.6.1- Risque de crédit ou de contrepartie

- Les systèmes de notation sont contrôlés au niveau national. Dans ce but, une procédure de suivi des algorithmes a été élaborée par la cellule de suivi des notations comportant l'ensemble des analyses nécessaires à la mesure de la performance des modèles. Chaque fédération de Crédit Mutuel a la possibilité de se situer par rapport à la performance nationale d'un algorithme déterminé. Les divergences significatives éventuellement constatées seraient analysées. La notation interne est intégrée au CMNE de façon très opérationnelle. L'élaboration de la proposition commerciale d'un taux de crédit inclut cette donnée. La notation fait l'objet de différents tableaux de bord à destination des instances dirigeantes et des comités de suivi des risques.
- La sélection des crédits s'opère suivant des règles d'appréciation des risques appliquées dès l'instruction des dossiers à partir de normes internes fixées et d'un système de délégation placé sous contrôle automatisé et a priori. L'appréciation du risque et la documentation des dossiers de crédit s'opèrent dans le cadre de procédures visant à analyser et à conserver les éléments récents relatifs à la situation économique et financière du bénéficiaire. Les dossiers, tant pour les particuliers que pour les professionnels et le marché de l'agriculture, sont constitués en appliquant les dispositions du règlement interne des crédits. Le contrôle de l'application des règles d'analyse des dossiers de financement est réalisé par les responsables des points de vente dans le cadre du contrôle interne. Dans le cadre de ses missions « réseau », l'Inspection Générale s'assure également de l'efficacité du contrôle et de l'application effective des normes fédérales.
- Un système de délégation par niveau permet au Directeur Général, sur proposition d'une commission d'attribution réunie au 1^{er} trimestre de chaque année, d'octroyer à chacun des collaborateurs concernés un niveau de délégation d'avis technique. Cette délégation est complétée par un pouvoir attribué par le Conseil d'administration des Caisses locales.
- La rentabilité des opérations de crédit est examinée dans le cadre des procédures d'octroi des crédits qui intègrent un circuit de décision sur les conditions de taux dérogatoires. Un Comité des taux, composé d'un membre de la Direction du Réseau, d'un membre de la Direction du Contrôle de Gestion et Prévision, du Directeur Financier et du responsable de la Direction des Engagements, examine les dossiers et statue sur les demandes de dérogation de taux. La Direction du Contrôle de Gestion et de la Prévision et la Fonction Gestion actif passif, dont les travaux sont complémentaires, assurent la surveillance, la prévision et le pilotage en matière de marge.
- En ce qui concerne l'évolution de la qualité des engagements, le déclassement des crédits en créances douteuses selon les critères BAFI et Bâle II est réalisé de façon automatique en intégrant le principe de contagion. Le provisionnement, calculé par les systèmes suivant le type de créance et la nature des garanties, est actualisé et comptabilisé chaque fin de mois.

Un reporting sur la mesure et l'évolution des risques est effectué régulièrement auprès de la Direction Générale et du Conseil d'administration fédéral.

Le suivi de la qualité des engagements est également réalisé par le Contrôle périodique réseau lors des missions de révision, d'audit thématique, de contrôle des bilans.

- Une mesure des risques suivant des répartitions sectorielles et par notation interne est également effectuée par des analyses spécifiques menées sur les quatre marchés principaux que sont les particuliers, les professionnels, les agriculteurs et les entreprises.
- En décembre 2007, le Conseil d'administration de la Caisse Fédérale a approuvé un document de référence sur la politique des risques au sein du Groupe. Les administrateurs ont fixé les limites de risque de contrepartie pour l'ensemble du Groupe CMNE, qu'il s'agisse des opérations de la salle des marchés, du pôle entreprise ou des compagnies d'assurance. Ce document a de nouveau été approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2009.

1.6.2- Risque de concentration

La mesure des risques à l'égard d'une contrepartie ou d'un ensemble de contreparties est assurée par le Comité Grands Risques du CMNE qui analyse et surveille chaque trimestre les risques supérieurs à un seuil défini par la Direction Générale, unitairement et globalement, pour chaque entité financière du Groupe.

1.6.3- Risque de marché

Le risque de marché est inhérent aux opérations d'arbitrage effectuées par la Direction Finance Trésorerie dans le cadre de sa gestion pour compte propre. Ces opérations, effectuées dans un cadre précis défini par le Comité Financier, font l'objet d'un reporting mensuel au Comité Financier.

1.6.4- Risque de taux d'intérêt global et risque de liquidité

- Chaque société du périmètre bancaire voit son risque analysé par un Comité Financier spécifique à un rythme trimestriel ou semestriel selon l'importance de la société et selon l'inertie de sa structure de bilan.
- Le comité de chaque société décide de la mise en place de couverture de taux, comme de liquidité.

1.6.5- Risque d'intermédiation

- Pour la prestation de services d'investissements pour compte de tiers, le Groupe CMNE mandate la BFCM et CMCIC Titres pour le représenter auprès des tiers et des marchés et pour assurer la conservation et la gestion des titres de sa clientèle. La BFCM, par son rôle d'intervenant sur les marchés de capitaux, adhère à différents systèmes agréés de règlement de place.
- Le risque de défaillance du donneur d'ordre est géré au sein du système d'information du Groupe CMNE au moyen de plusieurs dispositifs. Au moment de la saisie des ordres, de multiples contrôles automatiques s'assurent de la vraisemblance du montant de l'ordre et de l'existence d'une couverture suffisante du donneur d'ordre, répondant aux conditions établies par l'AMF.

- Un dispositif basé sur un questionnaire à renseigner dans le cadre de l'ouverture d'un dossier titres a été mis en œuvre afin de satisfaire aux nouvelles exigences de la Directive MIF. Il permet de renforcer la prise en compte de l'expérience, des objectifs et de la situation financière du client et s'inscrit dans le cadre de la recherche d'un service adapté à ses besoins.

1.6.6- Risque de règlement

- La gestion des liquidités concernant les activités bancaires du Groupe (pôles bancassurance France, Belgique et Entreprises) est regroupée au sein de la Direction Finance Trésorerie.
- Concernant l'activité pour compte propre, l'affiliation du Groupe CMNE au système centralisé de règlement-livraison RGV (Relit Grande Vitesse) assurant la simultanéité et l'irrévocabilité immédiate des règlements-livraisons permet de couvrir le risque de règlement.
- Les transactions sur instruments internationaux non admises sur RGV sont traitées par le Groupe CMNE via la BFCM, en tant que banque cliente.
- Pour la Belgique, l'émission de titres CPsa est réalisée par Fortis via règlement sur le compte ING. Les règlements de titres se réalisent chez CEDEL par livraison contre paiement via l'émission de SWIFT. Pour ces titres, le risque de règlement est pratiquement inexistant chez CPsa.

1.6.7- Les risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels dans le Groupe est organisée de la façon suivante :

- La Fonction Pilotage des Risques a en charge la gestion des risques opérationnels. Elle met en place les méthodes et outils, recense les sinistres opérationnels et en assure un suivi dans l'outil de gestion des risques.
- Le Comité Risques Opérationnels se réunit régulièrement et permet la coordination, la communication et le reporting des travaux réalisés. Il rend compte de ses travaux à la Direction Générale ainsi qu'au Comité d'audit et au Conseil d'administration.
- Des bases documentaires relatives à l'outil de gestion des risques opérationnels (intégré au système informatique), aux cartographies et modélisations des risques, aux bases de données de sinistres et à la démarche relative aux plans de continuité des activités sont également disponibles.
- Le responsable de la sécurité des systèmes d'information du Groupe est rattaché à la Direction du contrôle permanent du Groupe CMNE. Un système de management de la sécurité de l'information a été élaboré.

1.6.8- Mesures prises pour assurer la continuité de l'activité

Les actions de protection sont orientées vers la généralisation des plans de reprise informatique et des plans de continuité des activités métiers.

- Le pilotage est assuré par la Direction des Risques en coordination avec la Direction de l'Organisation.
- les travaux font régulièrement l'objet de suivi au Comité Risques Opérationnels.

Un point d'avancement est présenté une fois par an au Conseil d'administration fédéral. Ce dernier prend ainsi connaissance des évolutions du dispositif permettant la continuité des activités du Groupe CMNE en cas de sinistre majeur.

- Un dispositif de gestion de crise a également été élaboré. Il définit et organise les structures, les procédures et la communication de crise.

1.6.9- Contrôle interne consolidé

Conformément aux principes du CMNE, le dispositif de contrôle interne s'applique au périmètre consolidé. Les acteurs du contrôle s'assurent de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune des filiales afin de permettre une surveillance consolidée des activités et des risques. C'est notamment l'objet du comité du contrôle permanent et de la conformité.

2 - Les procédures particulières relatives au domaine financier et comptable

2.1 - Référentiels :

- Plan comptable, textes réglementaires et manuels de procédures
- Règlement général de fonctionnement
- Règlement financier
- Convention de gestion financière du Groupe

2.2 - Le Directeur Central chargé de la Comptabilité et du Contrôle de gestion a sous sa responsabilité trois directions :

- **La Direction Comptabilité Fiscalité qui notamment :**
 - collabore à la mise en œuvre du schéma général du système comptable et de ses procédures et veille à leur application,
 - organise et suit la comptabilité des organismes financiers et des sociétés dont la direction a la charge,
 - organise les travaux spécifiques à l'arrêté des exercices et à l'établissement des situations intermédiaires,
 - assure la gestion de la fiscalité du Groupe CMNE,
 - élabore et met en œuvre les moyens nécessaires à l'amélioration de la sécurité des enregistrements comptables et du contrôle des comptes du Groupe,
 - propose les adaptations nécessaires ou règles nouvelles à inscrire dans le règlement financier ou dans les contrats particuliers régissant les relations entre les différentes sociétés du Groupe,
 - assure les relations avec les organes de contrôle internes et externes.
- **La Direction Consolidation et Reporting Groupe qui notamment :**
 - organise, coordonne entre les différents intervenants et réalise les travaux spécifiques à l'établissement des comptes consolidés et au reporting à assurer pour le Groupe,
 - définit et actualise les procédures de consolidation utilisées par le Groupe, en cohérence avec celles définies par la Confédération Nationale,
 - dans le cadre des obligations réglementaires, analyse, suit et commente les différents ratios et assure la mise en œuvre des règles nouvelles en relation avec les fonctions concernées,
 - collabore à la mise en œuvre du schéma général

- du système comptable et de ses procédures, en cohérence avec les exigences réglementaires,
- assure les relations avec les organes de contrôle internes et externes.
- **La Direction du Contrôle de Gestion et de la Prévision qui notamment :**
 - met régulièrement à la disposition de la Direction Générale la projection des résultats financiers du Groupe CMNE par branche d'activité, argumente ces derniers et propose les actions correctives,
 - met à la disposition des différents échelons de l'organisation du CMNE tous les éléments de suivi budgétaire et tous les éléments d'analyse de performance et de risques leur permettant de contribuer à l'amélioration du résultat financier du Groupe et principalement aux différents comités techniques (financier, développement, amélioration de la performance et demandes de moyens informatiques),
 - conçoit toute quantification financière prévisionnelle intégrée dans les démarches de planification, en assure le suivi et établit les rapports d'étape auprès des directions concernées,
 - propose les adaptations du règlement financier ou contrats annexes au regard des évolutions structurelles du Groupe CMNE, actualise les règles édictées en matière de relation entre les sociétés du Groupe,
 - développe l'analyse périodique des ratios réglementaires, commente leurs évolutions et fait toute simulation prospective pour le comité financier afin d'optimiser ces contraintes,
 - établit et contrôle l'analyse de rentabilité par produit, marché, client, etc
 - conçoit les tableaux de bord à tous les niveaux du CMNE et établit les cahiers des charges fonctionnels, en collaboration avec les responsables opérationnels, les met à disposition des acteurs du Groupe CMNE dans les délais impartis et en assure la maintenance,
 - mesure et analyse les impacts financiers et les risques des sociétés stratégiques sur le résultat consolidé,
 - assure toute animation de gestion et la formation spécifique aux différentes instances du Groupe,
 - assure les relations avec les organes de contrôle internes et externes.

2.3 – Directement rattachée au Directeur Central chargé de la Comptabilité et du Contrôle de gestion, la structure « Entrepôt de données » :

- veille à la qualité et la cohérence des données qui alimentent l'entrepôt, notamment au moyen du module « qualification des données » développé au niveau confédéral, dans le cadre de la réglementation Bâle II,
- propose des actions de correction, en collaboration avec les filières concernées,
- communique sur les données validées pour enrichir les outils de suivi et assurer ainsi leur cohérence,
- prépare et anime les réunions du comité Entrepôt, permettant d'assurer la coordination entre les différentes filières métier et d'informer du suivi de la qualité attribuée aux données et des actions engagées,
- participe et collabore aux groupes de travail organisés aux niveaux confédéral et interfédéral, visant à mettre en œuvre et à organiser le contrôle de l'ensemble des filières et la pérennité des outils mis en place.

2.4 – Le dispositif de contrôle comptable et financier

En premier niveau, la direction comptable se dote des moyens de s'assurer de la qualité des données produites ou transmises pour l'ensemble de ses missions. En deuxième niveau, la direction du contrôle permanent dispose d'une collaboratrice dédiée au contrôle comptable. En troisième niveau, le contrôle périodique a mené en 2009 des missions d'audit visant à renforcer la maîtrise des risques, la fiabilité et l'exhaustivité des informations exploitées par la direction.

Le Président du Conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

Philippe VASSEUR



Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Villeneuve d'Ascq et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

aCéa

Christian CHOUNAVELLE

Deloitte & Associés

Sylvie BOURGUIGNON

Rapport Financier 2009





|Rapport financier

60	États de synthèse	
	■ Bilan	60
	■ Résultat	62
	■ Flux de trésorerie nette	64
	■ Variation des capitaux propres	66
68	Annexe aux comptes consolidés	
115	Rapport des Commissaires aux Comptes (sur les comptes consolidés)	

Bilan : Actif au 31/12/09

en milliers d'euros

	Note	31/12/09	31/12/08	Variation	
Caisse, Banques centrales - Actif	1	335 199	259 501	75 698	29,17 %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	7 701 425	6 301 780	1 399 645	22,21 %
- Effets publics et valeurs ass. - Trading		13 974	-	13 974	n.s.
- Effets publics et valeurs ass. - JVO		-	-	-	-
- Obligations et autres T.R.F. - Trading		206 260	59 773	146 487	245,07 %
- Obligations et autres T.R.F. - JVO		3 097 371	2 591 831	505 540	19,51 %
- Actions et autres T.R.V - Trading		261 020	195 127	65 893	33,77 %
- Actions et autres T.R.V - JVO		4 106 441	3 447 140	659 301	19,13 %
- Prêts et créances sur EC - JVO		-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle - JVO		-	-	-	-
- Dérivés et autres actifs fin. - Trading	4	16 359	7 909	8 450	106,84 %
Instruments dérivés de couvert. - Actif	3 & 4	1 084	6 603	(5 519)	(83,58 %)
Actifs financiers disponibles à la vente	5 & 8	4 118 491	4 536 090	(417 599)	(9,21 %)
- Effets publics et valeurs ass. - DALV		7 475	20 868	(13 393)	(64,18 %)
- Obligations et autres T.R.F. - DALV		3 725 231	4 017 166	(291 935)	(7,27 %)
- Actions, TAP et autres T.R.V. - DALV		254 438	379 461	(125 023)	(32,95 %)
- Participations et ATDLT - DALV		16 422	16 863	(441)	(2,62 %)
- Parts dans les entreprises liées - DALV		114 925	101 732	13 193	12,97 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 & 8	3 562 782	4 847 490	(1 284 708)	(26,50 %)
- Prêts sur les établissements de crédit		3 562 782	4 847 490	(1 284 708)	(26,50 %)
- Oblig. et ATRF NC / marché actif - EC		-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	6 & 8	12 426 202	12 383 573	42 629	0,34 %
- Prêts sur la clientèle		11 382 030	11 333 774	48 256	0,43 %
- Oblig. et ATRF NC / marché actif - CL		-	-	-	-
- Location financement bailleur - Op de CB		790 952	800 037	(9 085)	(1,14 %)
- Location financement bailleur - Op de LS		253 220	249 762	3 458	1,38 %
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	3	87 851	65 880	21 971	33,35 %
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	7 & 8	1 739 560	543 252	1 196 308	220,21 %
- Effets publics et valeurs ass. - DJM		89 895	49 469	40 426	81,72 %
- Obligations et autres T.R.F. - DJM		1 649 665	493 783	1 155 882	234,09 %
Actifs d'impôt courants	10	88 937	99 956	(11 019)	(11,02 %)
Actifs d'impôt différés	10	62 711	89 466	(26 755)	(29,91 %)
Comptes de régularisation et actifs divers	11	398 949	388 962	9 987	2,57 %
- Autres actifs		277 206	236 996	40 210	16,97 %
- Comptes de régularisation - Actif		96 322	128 703	(32 381)	(25,16 %)
- Autres actifs d'assurance		25 421	23 263	2 158	9,28 %
Actifs non courants dest. à être cédés		5 554	3 393	2 161	63,69 %
Participation aux bénéfices différée		27 894	351 271	(323 377)	(92,06 %)
Participations dans les entreprises MEE	12	71 212	58 500	12 712	21,73 %
Immeubles de placement	13	60 431	14 741	45 690	309,95 %
Immobilisations corporelles et LF preneur	14	161 599	209 105	(47 506)	(22,72 %)
- Immobilisations corporelles		161 599	209 105	(47 506)	(22,72 %)
- Location financement preneur		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	14	38 890	40 903	(2 013)	(4,92 %)
Écart d'acquisition	15	211 745	47 065	164 680	349,90 %
TOTAL DE L'ACTIF		31 100 516	30 247 531	852 985	2,82 %

Bilan : Passif au 31/12/09

en milliers d'euros

	Note	31/12/09	31/12/08	Variation	
Banques centrales - Passif	1	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2	50 123	44 777	5 346	11,94 %
- Dettes envers les EC - JVO		-	-	-	-
- Dettes envers la clientèle - JVO		-	-	-	-
- Dettes représentées par un titre - JVO		-	-	-	-
- Dettes subordonnées - JVO		-	-	-	-
- Dérivés et autres passifs fin. - Trading	4	50 123	44 777	5 346	11,94 %
Instruments dérivés de couvert. - Passif	3 & 4	138 584	86 748	51 836	59,75 %
Dettes envers les Ets de crédit	1	1 236 024	1 297 493	(61 469)	(4,74 %)
Dettes envers la clientèle	6	11 651 499	11 126 686	524 813	4,72 %
- Cptes créd. clientèle - CERS - A vue		6 827 443	6 436 403	391 040	6,08 %
- Cptes créd. clientèle - CERS - A terme		1 297 753	1 377 920	(80 167)	(5,82 %)
- Cptes créd. clientèle - Autres - A vue		2 697 825	2 430 509	267 316	11,00 %
- Cptes créd. clientèle - Autres - A terme		828 478	881 854	(53 376)	(6,05 %)
Dettes représentées par un titre	16	5 895 121	7 176 901	(1 281 780)	(17,86 %)
- Dettes rep. par un T. - Bon de caisse		217 343	252 122	(34 779)	(13,79 %)
- Dettes rep. par un T. - M. interb. & TCN		5 451 422	6 783 654	(1 332 232)	(19,64 %)
- Dettes rep. par un T. - Emprunts oblig.		226 356	141 125	85 231	60,39 %
- Dettes rep. par un T. - Autres		-	-	-	-
Écart de rééval des PTF couverts en taux	3	2 147	-	2 147	n.s.
Passifs d'impôt courants	10	31 854	33 744	(1 890)	(5,60 %)
Passifs d'impôt différés	10	12 511	10 252	2 259	22,03 %
Comptes de régularisation et passifs divers	11	681 224	541 840	139 384	25,72 %
- Autres passifs		506 980	398 106	108 874	27,35 %
- Comptes de régularisation - Passif		174 244	143 734	30 510	21,23 %
- Autres passifs d'assurance		-	-	-	-
Dettes liées aux actifs dest. à être cédés		-	-	-	-
Prov. techniques des contrats d'assur.	17	9 186 960	7 872 404	1 314 556	16,70 %
Provisions	18	100 933	111 108	(10 175)	(9,16 %)
Dettes subordonnées	19	139 099	141 424	(2 325)	(1,64 %)
Capitaux propres		1 974 437	1 804 154	170 283	9,44 %
Capitaux propres - Part du Groupe	20	1 938 505	1 766 547	171 958	9,73 %
- Capital souscrit		1 362 800	1 266 650	96 150	7,59 %
- Primes d'émission		2 750	2 750	-	-
- Réserves consolidées - Groupe		423 804	538 312	(114 508)	(21,27 %)
- Résultat - Groupe		92 685	(68 880)	161 565	(234,56 %)
- Gains ou pertes latents - Groupe		56 466	27 715	28 751	103,74 %
Capitaux propres - Intérêts minoritaires		35 932	37 607	(1 675)	(4,45 %)
- Réserves consolidées - Minoritaires		30 804	37 340	(6 536)	(17,50 %)
- Résultat consolidé - Minoritaires		4 331	147	4 184	n.s.
- Gains ou pertes latents - Minoritaires		797	120	677	564,17 %
TOTAL DU PASSIF		31 100 516	30 247 531	852 985	2,82 %

Résultat au 31/12/09

en milliers d'euros

	Note	31/12/09	31/12/08	Variation	
Produits d'intérêts et assimilés	22	1 078 239	1 228 717	(150 478)	(12,25 %)
- Int. & prod. ass. - Op. avec EC		106 160	190 512	(84 352)	(44,28 %)
- Int. & prod. ass. - Op. avec clientèle		535 608	532 704	2 904	0,55 %
- Int. & prod. ass. - Actifs fin. DALV		38 239	107 475	(69 236)	(64,42 %)
- Int. & prod. ass. - Actifs fin. DJM		24 860	24 795	65	0,26 %
- Produits sur op. de crédit-bail et ass.		251 372	254 356	(2 984)	(1,17 %)
- Produits sur op. de LS		89 191	85 733	3 458	4,03 %
- Dérivés de couverture - Produits		32 809	33 142	(333)	(1,00 %)
Charges d'intérêts et assimilés	22	(836 857)	(989 749)	152 892	(15,45 %)
- Int. & charges ass. - Op. avec EC		(31 239)	(39 649)	8 410	(21,21 %)
- Int. & charges ass. - Op. avec clientèle		(231 002)	(310 128)	79 126	(25,51 %)
- Int. & charges ass. - Dettes rep. titre		(195 873)	(312 655)	116 782	(37,35 %)
- Int. & charges ass. - Dettes subord.		(5 488)	(6 970)	1 482	(21,26 %)
- Charges sur op. de crédit-bail et ass.		(213 655)	(213 702)	47	(0,02 %)
- Charges sur op. de LS		(78 652)	(74 211)	(4 441)	5,98 %
- Dérivés de couverture - Charges		(80 948)	(32 434)	(48 514)	149,58 %
Commissions (Produits)	23	127 200	130 155	(2 955)	(2,27 %)
Commissions (Charges)	23	(17 133)	(21 667)	4 534	(20,93 %)
Gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat	24	45 947	(90 232)	136 179	(150,92 %)
- Solde net des op. / T. de transaction		19 823	(18 942)	38 765	(204,65 %)
- Solde net des op. de change		549	436	113	25,92 %
- Solde net des dérivés de trading		(13 825)	(28 401)	14 576	(51,32 %)
- Solde net - Inefficacité dérivés de couv		(642)	10 250	(10 892)	(106,26 %)
- Solde net des actifs financiers JVO		30 628	(60 132)	90 760	(150,93 %)
- Solde net des passifs financiers JVO		-	-	-	-
- Int. & prod. ass. - Actifs fin. JVO		9 414	6 557	2 857	43,57 %
- Int. & charges ass. - Passifs fin. JVO		-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers DALV	25	21 186	12 823	8 363	65,22 %
- Revenus des titres à revenu variable		7 126	9 377	(2 251)	(24,01 %)
- Oblig. et autres T.R.F. (dont EP)		13 241	1 335	11 906	n.s.
- Actions, TAP et autres T.R.V.		363	(401)	764	(190,52 %)
- Participations, ATDLT, PEL		456	2 512	(2 056)	(81,85 %)
- Autres gains et pertes / actifs fin		-	-	-	-
Produits des autres activités	26	2 457 179	1 526 661	930 518	60,95 %
Charges des autres activités	26	(2 155 135)	(1 303 545)	(851 590)	65,33 %
PRODUIT NET BANCAIRE IFRS		720 626	493 163	227 463	46,12 %
Frais généraux IFRS	27	(534 125)	(515 333)	(18 792)	3,65 %
- Charges de personnel		(317 806)	(287 185)	(30 621)	10,66 %
- Charges générales d'exploitation		(191 899)	(206 014)	14 115	(6,85 %)
- Dot/rep sur amts et prov. - Immos d'expl		(24 420)	(22 134)	(2 286)	10,33 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION IFRS		186 501	(22 170)	208 671	N.S.
Coût du risque	28	(30 807)	(84 399)	53 592	(63,50 %)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION IFRS		155 694	(106 569)	262 263	(246,10 %)
QP de résultat des entreprises MEE	12	5 701	6 904	(1 203)	(17,42 %)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	29	(1 392)	5 783	(7 175)	(124,07 %)
- Solde net - Corr. val. immo corp incorp		(1 392)	5 783	(7 175)	(124,07 %)
- Résultat sur entités conso (cession...)		-	-	-	-
Variations de valeur des écarts d'acq.	30	-	23 113	(23 113)	(100,00 %)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS IFRS		160 003	(70 769)	230 772	(326,09 %)
Impôts sur le résultat	31	(62 987)	2 036	(65 023)	n.s.
Gains & pertes nets d'impôts / act aband		-	-	-	-
RÉSULTAT NET TOTAL IFRS		97 016	(68 733)	165 749	(241,15 %)
Résultat consolidé - Minoritaires		4 331	147	4 184	n.s.
RÉSULTAT NET		92 685	(68 880)	161 565	(234,56 %)

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31/12/09

en milliers d'euros

	Note	31/12/09	31/12/08	Variation	
Résultat Net		97 016	(68 733)	165 749	(241,15 %)
• Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		26 201	(22 081)	48 282	(218,66 %)
• Réévaluation des instruments dérivés de couverture		(50)	(2 820)	2 770	(98,23 %)
• Réévaluation des immobilisations		0	0	0	-
• QP des gains ou pertes latents ou différés sur MEE		3 276	(3 345)	6 621	(197,94 %)
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		29 427	(28 246)	57 673	(204,18 %)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		126 443	(96 979)	223 422	(230,38 %)
<i>Dont part du Groupe</i>		121 435	(97 128)	218 563	(225,03 %)
<i>Dont part des minoritaires</i>		5 008	149	4 859	n.s.



Flux de trésorerie nette

en millions d'euros

	IFRS 2008.12	IFRS 2009.12
Résultat net	-69	97
Impôt	-2	63
Résultat avant impôts	-71	160
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	22	24
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	471	103
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-7	-6
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-9	2
+/- Produits/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	-189	-25
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	288	98
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	-659	911
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	65	405
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	234	-820
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-44	27
- Impôts versés	-116	-42
= Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-520	481
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	-303	739
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	218	-1 153
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	1	-4
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	-42	-23
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIE AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	177	-1 180
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	57	53
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	47	80
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	104	133
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	0	0
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-22	-308
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-303	739
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	177	-1 180
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	104	133
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	629	607
Caisse, banques centrales (actif & passif)	256	260
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	373	347
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	607	299
Caisse, banques centrales (actif & passif)	260	335
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	347	-36
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-22	-308

Flux de trésorerie nette (suite)

(a) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie), hors créances rattachées	-1 086	925
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	427	-14
(b) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	-861	-106
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	926	511
(c) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	24	-1 325
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente	-396	1 837
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente	0	0
+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture	0	0
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	606	-1 332
(d) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	0	0
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	0	0
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	0	0
+ Encaissements liés aux dividendes reçus	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-18	-1 266
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	235	109
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	-49	-7
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	50	11
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus	0	0
(e) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement	0	-6
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement	1	2
(f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-52	-24
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	10	1
(g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	103	96
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital	0	0
- Décaissements liés aux dividendes payés	-46	-43
- Décaissements liés aux autres rémunérations	0	0
(h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre	56	80
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre	0	0
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées	0	0
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées	-9	0

N.B. : il est à noter que les variations des provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont neutralisées dans les retraitements de dotations nettes aux provisions et figurent dans les décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers.

Variation des capitaux propres au 31/12/09

Capitaux propres au 31 décembre 2007
Augmentation de capital
Élimination des titres auto-détenus
Émission d'actions de préférence
Composante capitaux propres des instruments hybrides
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions
Affectation du résultat 2007
Distribution 2008 au titre du résultat 2007
SOUS-TOTAL DES MOUVEMENTS LIÉS AUX RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ^{(3) (4)}
Résultat 2008
SOUS-TOTAL
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires
Changement de méthodes comptables
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence
Correction d'erreur (constatation engagement de rachat)
Autres variations ⁽⁵⁾
Capitaux propres au 31 décembre 2008
Augmentation de capital
Élimination des titres auto-détenus
Émission d'actions de préférence
Composante capitaux propres des instruments hybrides
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions
Affectation du résultat 2008
Distribution 2009 au titre du résultat 2008
SOUS-TOTAL DES MOUVEMENTS LIÉS AUX RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ^{(3) (4)}
Résultat 31 décembre 2009
SOUS-TOTAL
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires
Changement de méthodes comptables
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence
Autres variations ⁽⁵⁾
Capitaux propres au 31 décembre 2009

(1) Comprend notamment les primes d'émission et la réserve légale de la société-mère, la composante capitaux propres des instruments hybrides de la société-mère et des plans dont le paiement est fondé sur des actions de la société-mère

(2) Comprend la réévaluation éventuelle des immobilisations

(3) Comprend notamment les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et d'investissements nets en devises, ainsi que les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente

(4) Transfert au compte de résultat des variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture, des actifs financiers disponibles à la vente lors de leur cession ou de leur dépréciation, de la réévaluation des immobilisations lors de leur cession

(5) Dont l'incidence en capitaux propres des actifs non courants destinés à être cédés

en milliers d'euros

Capital et réserves liées		Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)		Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Capital	Réserves liées au capital ⁽¹⁾	Réserves consolidées	Variations de valeur des instruments financiers					
			Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
1 266 488	2 750	461 282	62 482	-6 519	125 823	1 912 306	47 432	1 959 738
162	-	-				162		162
-	-	-				-		-
-	-	-				-		-
-	-	-				-		-
-	-	-				-		-
-	-	89 420			-89 420	-		-
-	-	-			-36 403	-36 403		-36 403
162	-	89 420	-	-	-125 823	-36 241	-	-36 241
-	-	-	-21 931	-2 820	-	-24 751	2	-24 749
-	-	-			-68 880	-68 880	147	-68 733
-	-	-	-21 931	-2 820	-68 880	-93 631	149	-93 482
-	-	173	-152	-	-	21	-8 475	-8 454
-	-	-			-	-		-
-	-	-1 507	-1 615	-	-	-3 122		-3 122
-	-	-			-	-		-
-	-	-11 056	-1 730	-	-	-12 786	-1 499	-14 285
1 266 650	2 750	538 312	37 054	-9 339	-68 880	1 766 547	37 607	1 804 154
96 150						96 150		96 150
						-		-
						-		-
						-		-
						-		-
-	-	-112 237			112 237	-		-
					-43 357	-43 357		-43 357
96 150	-	-112 237	-	-	68 880	52 793	-	52 793
			22 630	-50		22 580	677	23 257
					92 685	92 685	4 331	97 016
-	-	-	22 630	-50	92 685	115 265	5 008	120 273
		96 064	2 895			98 959	-6 683	92 276
		-				-		-
		2 459	3 276			5 735		5 735
		-100 794				-100 794	-	-100 794
1 362 800	2 750	423 804	65 855	-9 389	92 685	1 938 505	35 932	1 974 437

Annexe aux comptes consolidés

(Établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne)

ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

• I	Informations générales	69
• II	Méthodes et principes de consolidation, périmètre	72
• III	Principes comptables	78
• IV	Notes relatives aux postes des états financiers	87
• V	Information sectorielle	107
• VI	Autres informations	113

I Informations générales

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est constituée de l'ensemble des Caisses Locales, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe et de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe.

La Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Les Caisses Locales du Crédit Mutuel Nord Europe sont entièrement détenues par leurs sociétaires.

L'activité du CMNE, qui s'étend sur le nord de la France, la Belgique et le Luxembourg, est l'élaboration, la gestion et la distribution de produits bancaires, d'assurance vie et IARD et de valeurs mobilières et immobilières.

Les comptes consolidés sont présentés selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2009-R04 du Conseil National de la Comptabilité relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne et en particulier les normes applicables pour la première fois en 2009 (notamment IAS1R, IFRS7 et IFRS8).

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2009 n'est qu'optionnelle et notamment IFRS 3 "Regroupement d'entreprises" et IAS 27 "Etats financiers consolidés et individuels" révisées.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du Groupe.

> Recours à des estimations

La préparation des États Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des États Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les États Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en "Actifs disponibles à la vente" ou en "Instruments financiers en valeur de marché par résultat" à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux États Financiers ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie "disponibles à la vente" ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.



Faits marquants de l'année 2009

En début d'année, l'UFG s'est engagé dans l'investissement socialement responsable avec l'arrivée dans le Groupe d'UFG Sarasin, née du rapprochement avec la Banque Sarasin. Le bilan simplifié, à l'entrée dans le Groupe était le suivant :

<u>UFG Sarasin</u>		en milliers d'euros	
ACTIF		PASSIF	
Actifs financiers disponibles à la vente	1 021	Passifs d'impôt courants	173
Prêts et créances sur les EC	151	Comptes de régul. et passifs divers	1 169
Actifs d'impôt courants	68	Capitaux propres	941
Comptes de régul. et actifs divers	1 008		
Immobilisations corp. et LF preneur	20		
Immobilisations incorporelles	15		
TOTAL ACTIF	2 283	TOTAL PASSIF	2 283

Les capitaux propres retraités au 1^{er} janvier 2009, date de l'entrée dans le Groupe, s'élèvent à 941 milliers d'euros majorés de 1.500 milliers d'euros d'augmentation de capital. Du fait de la prise en compte d'une option d'achat consentie aux minoritaires, le Groupe est réputé détenir 100 % des capitaux propres, soit 2.441 milliers d'euros; les titres ayant été acquis pour un montant de 4.540 milliers d'euros, augmentation de capital et valorisation de l'option d'achat des titres minoritaires incluses, l'opération dégage un "goodwill" de 2.099 milliers d'euros.

En juin 2009, c'est l'acquisition d'EXA qui est venue contribuer au renforcement du pôle immobilier de l'UFG. Les bilans simplifiés des deux principales entités qui ont rejoint le Groupe dans ce cadre sont les suivants :

<u>EXA Holding</u>		en milliers d'euros	
ACTIF		PASSIF	
Actifs financiers disponibles à la vente	85	Dettes envers les Ets de crédit	131
Actifs d'impôt courants	10	Passifs d'impôt courants	19
Comptes de régul. et actifs divers	1 462	Comptes de régul. et passifs divers	1 322
Immobilisations corp. et LF preneur	7	Capitaux propres	94
Immobilisations incorporelles	2		
TOTAL ACTIF	1 566	TOTAL PASSIF	1 566

<u>EXA Conseil Investissement</u>		en milliers d'euros	
ACTIF		PASSIF	
Prêts et créances sur les EC	24	Passifs d'impôt courants	133
Actifs d'impôt courants	7	Comptes de régul. et passifs divers	322
Comptes de régul. et actifs divers	2 328	Capitaux propres	1 914
Immobilisations corp. et LF preneur	10		
TOTAL ACTIF	2 369	TOTAL PASSIF	2 369

Les capitaux propres retraités à la date d'entrée dans le Groupe des entités acquises, s'élèvent à 604 milliers d'euros. Les titres ont été acquis pour un montant de 3.787 milliers d'euros. Cette acquisition se traduit donc par un "goodwill" de 3.183 milliers d'euros. Le Groupe détenant 86,24 % des capitaux propres, sa part de ce "goodwill" est de 2.745 milliers d'euros.

Au cours du premier semestre 2009 également, le pôle bancassurance Belux a fait l'objet d'une réorganisation. Quatre des banques régionales (BKCP Wallonie, BKCP Noord, FKBK et West Vlaamse Bank) ont été fusionnées dans BKCP Brabant qui devient BKCP SCRL.

Par ailleurs, il a été décidé de céder les actions Créfidis, filiale de distribution de crédit intégrée proportionnellement jusqu'au 31 décembre 2008 ; cette décision s'est concrétisée au début du mois de septembre. A l'arrêté du 30 juin, les titres étaient présentés dans la rubrique "actifs non courants destinés à être cédés".

Enfin, début septembre 2009, l'UFG et La Française des Placements ont annoncé leur rapprochement via une prise de participation majoritaire de Groupe UFG devenu UFG LFP à la suite de cette opération.

Les bilans simplifiés des principales entités qui ont rejoint le Groupe dans ce cadre sont les suivants :

LFPG

en milliers d'euros

ACTIF		PASSIF	
Prêts et créances sur les EC	48	Capitaux propres	30 142
Titres de placement	136		
Titres de participation	29 943		
Actifs d'impôt courants	15		
TOTAL ACTIF	30 142	TOTAL PASSIF	30 142

LFPI

en milliers d'euros

ACTIF		PASSIF	
Titres de placement	15 844	Créditeurs divers	12 119
Débiteurs divers	10 160	Capitaux propres	21 700
Comptes de régul. et actifs divers	1 876		
Titres de participation	4 537		
Immobilisations	1 402		
TOTAL ACTIF	33 819	TOTAL PASSIF	33 819

LFPGP

en milliers d'euros

ACTIF		PASSIF	
Titres de placement	3 778	Créditeurs divers	813
Débiteurs divers	792	Capitaux propres	3 862
Comptes de régul. et actifs divers	5		
Immobilisations	100		
TOTAL ACTIF	4 675	TOTAL PASSIF	4 675

Pythagore

en milliers d'euros

ACTIF		PASSIF	
Titres de placement	6 411	Créditeurs divers	3 135
Débiteurs divers	804	Capitaux propres	4 196
Comptes de régul. et actifs divers	40		
Immobilisations	76		
TOTAL ACTIF	7 331	TOTAL PASSIF	7 331

Les capitaux propres retraités à la date d'entrée dans le Groupe des entités acquises, s'élèvent à 64.380 milliers d'euros. Certaines entités n'étant pas détenues à 100 %, la part du Groupe dans ces capitaux propres est de 61.988 milliers d'euros. Après élimination des titres déjà détenus au sein du Groupe LFP, les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 28 801 milliers d'euros. Les titres ayant été acquis pour un montant de 188 200 milliers d'euros, l'opération dégage donc un "goodwill" de 159.398 milliers d'euros.

II Méthodes et principes de consolidation, périmètre

1. Méthodes de consolidation

La méthode de consolidation pratiquée est différente selon que l'entité consolidante exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable sur l'entreprise détenue.

Ainsi, et selon le type de contrôle, la méthode de consolidation peut être :

- l'intégration globale, visant à reprendre les comptes des entreprises consolidées après retraitements éventuels et éliminations des opérations réciproques. Cette méthode s'applique en cas de contrôle exclusif : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou soit le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat,
- l'intégration proportionnelle, visant à pratiquer les mêmes opérations de retraitement et éliminations proportionnellement au contrôle exercé. L'intégration proportionnelle est appliquée aux entités sous contrôle conjoint,
- la mise en équivalence qui consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat). Cette méthode s'applique lorsque le Groupe exerce une influence notable (pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle).

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités "ad hoc"), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage.



2. Périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe CMNE au 31 décembre 2009 est détaillé dans les tableaux suivants qui indiquent la contribution de chaque entité au résultat du Groupe.

Périmètre de consolidation	Nationalité F / E	Date de clôture	Pourcentage		Contribution au résultat (en K€)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
			contrôle	intérêt		
1. Entreprises à caractère financier						
1.1 Établissements de crédit						
> Caisses de crédit Mutuel + Caisse Fédérale du CMNE + Fédération du CMNE	F	12/09	100	100	1 069	Mère
> Banque Commerciale du Marché Nord Europe (base consolidée) 4 place Richebé 59000 LILLE	F	12/09	100	100	8 388	IG
> Banque Delubac - 16 Place Saléon-Terras - 07160 LE CHEYLARD	F	12/08	20,98	20,98	-2 836	MEE
> CMNE Belgium (base consolidée) - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	E	12/09	100	100	70	IG
1.2 Établissements financiers autres que 1.1						
> FCP Richebé Gestion - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/09	0	0	4 486	IG
> FCP Richebé Gestion (ex Haussmann Gestion) 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/09	99,53	99,73	6 252	IG
> FCP Nord Europe Gestion - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/09	100	100	1 386	IG
> FCP Richebé Recovery - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/09	100	100	880	IG
> FCP Richebé 2011 - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/09	100	100	6 126	IG
1.3 Autres entreprises à caractère financier						
> SDR Normandie - 2 rue Andréï Sakharov - BP 148 - 76135 MONT-S'-AIGNAN	F	12/09	99,79	99,79	519	IG
2. Entreprises non financières						
2.1 Assurances						
> Nord Europe Assurances (base consolidée) 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/09	100	100	29 509	IG
2.2 Services						
> Actéa Environnement - 4 Place Richebé 59000 LILLE	F	12/09	100	100	38	IG
> CMNE Environnement - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	F	12/09	100	100	131	IG
> CMN TEL - 135 Boulevard de la Liberté - 59000 LILLE	F	12/09	100	100	104	IG
> Euro-Information - 34 Rue du Wacken - 67000 STRASBOURG	F	12/09	10,15	10,15	8 204	MEE
> Financière Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	F	12/09	100	100	77	IG
> GIE CMN Gestion - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	F	12/09	100	100	0	IG
> GIE CMN Prestations - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	F	12/09	100	100	0	IG
> L'Immobilière du CMN (base consolidée) - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	F	12/09	100	100	1 946	IG
> Sicorfé SNP - rue Pierre et Marie Curie - 62223 S ^t LAURENT BLANGY	F	12/09	92,29	92,29	10	IG
> Sicorfé Maintenance - rue Pierre et Marie Curie - 62223 S ^t LAURENT BLANGY	F	12/09	34	31,38	153	MEE
> Sopreg - 7 rue Roy - 75008 PARIS	F	12/08	49,66	49,66	165	MEE
> Transactimmo - 1 Rue Arnould de Vuez - 59000 LILLE	F	12/09	100	100	6	IG
2.3 Industrie						
2.4 Holding non financier						
> UFG - LFP (ex Groupe UFG . base consolidée) - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/09	100	100	23 110	IG
> Nord Europe Participations et Investissements (base consolidée) 4 Place Richebé 59000 LILLE	F	12/09	100	100	2 892	IG
					92 685	

¹ Méthode d'intégration : MEE : Mise En Equivalence ; IP : Intégration Proportionnelle ; IG : Intégration Globale

Banque Commerciale du Marché Nord Europe - 4 place Richebé - 59000 LILLE

Périmètre de consolidation <i>servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable</i>	Nationalité F / E	Date de clôture	Pourcentage		Contribution au résultat (en K€)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
			contrôle	intérêt		
Banque Commerciale du Marché Nord Europe	F	12/09	100	100	2 857	IG
> Bail Actea - 33 rue Jeanne d'Arc - 62000 ARRAS	F	12/09	100	100	3 718	IG
> Bail Immo Nord - Tour de Lille- 60 Boulevard de Turin - 59777 EURALILLE	F	12/09	100	100	761	IG
> Bâtiroc Normandie - 2 rue Andréï Sakharov - BP148 - 76135 MONT-S ^T -AIGNAN	F	12/09	100	100	883	IG
> GIE BCMNE Gestion - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	F	12/09	100	100	0	IG
> Normandie Partenariat 2 rue Andréï Sakharov - BP148 - 76135 MONT-S ^T -AIGNAN	F	12/09	99,65	99,63	169	IG
TOTAL					8 388	

CMNE Belgium - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES

Périmètre de consolidation <i>servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable</i>	Nationalité F / E	Date de clôture	Pourcentage		Contribution au résultat (K€)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
			contrôle	intérêt		
CMNE Belgium	E	12/09	100	100	-1 446	IG
> Alverzele - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	E	12/09	100	100	-156	IG
> BKCP SCRL - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	E	12/09	95,41	95,41	878	IG
> BKCP Securities SA - Avenue Louise 390 - 1050 BRUXELLES	E	12/09	100	100	-40	IG
> Crédit Professionnel SA - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	E	12/09	100	100	6 412	IG
> CNCP - NKBK Pool SA - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	E	12/09	100	100	-45	IG
> GEIE BKCP IT - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	E	12/09	100	100	0	IG
> Immo W16 - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	E	12/09	100	100	-736	IG
> Mobilease - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	E	12/09	100	100	-36	IG
> Nord Europe Gestion SA - 44 rue Henri Schnadt - 1015 Luxembourg	E	12/09	100	100	8	IG
> Nord Europe Private Bank (ex VMSL) - 44 rue Henri Schnadt - 1015 Luxembourg	E	12/09	100	100	-4 821	IG
> Oostvlaamse Invest Company - Kerkstraat 43 - 9200 DENDERMONDE	E	12/09	99,96	95,37	53	IG
> Services et Crédits aux Professions Indépendantes et PME Aachener Strabe 28 - 4700 EUPEN	E	12/09	56,22	53,65	-1	IG
TOTAL					70	

Nord Europe Participations et Investissements - 4 Place Richebé - 59000 LILLE

Périmètre de consolidation <i>servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable</i>	Nationalité F / E	Date de clôture	Pourcentage		Contribution au résultat (K€)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
			contrôle	intérêt		
Nord Europe Participations et Investissements	F	12/09	100	100	-620	IG
> SCI Centre Gare	F	12/09	100	100	2 348	IG
> Fininmad (Marchand de biens)	F	12/09	100	100	1 098	IG
> Pougoulat Belgique (Holding d'une société de production)	E	12/08	34,53	34,53	4	MEE
> Sofimmo 3	F	12/09	100	100	75	IG
> Sofimpar	E	12/09	100	100	-13	IG
TOTAL					2 892	

Immobilière du CMN - 4 Place Richebé - 59000 LILLE

Périmètre de consolidation <i>servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable</i>	Nationalité F / E	Date de clôture	Pourcentage		Méthode d'intégration ⁽¹⁾
			contrôle	intérêt	
> SCI CMN	F	12/09	100	100	IG
> SCI CMN 1	F	12/09	100	100	IG
> SCI CMN 2	F	12/09	100	100	IG
> SCI CMN 3	F	12/09	100	100	IG
> SCI CMN Location	F	12/09	100	100	IG
> SCI CMN Location 2	F	12/09	100	100	IG
> SCI RICHEBE INKERMAN	F	12/09	100	100	IG

Nord Europe Assurances - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS

Périmètre de consolidation <i>servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable</i>	Nationalité F / E	Date de clôture	Pourcentage		Contribution au résultat (K€)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
			contrôle	intérêt		
Nord Europe Assurances	F	12/09	100	100	-2 374	IG
> ACMN IARD - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	F	12/09	51	51	3 604	IG
> ACMN Vie - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/09	100	100	26 081	IG
> Courtage Crédit Mutuel Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	F	12/09	100	100	223	IG
> CP-BK Reinsurance SA - Avenue de la gare, 65 - 1611 LUXEMBOURG	E	12/09	100	100	579	IG
> Nord Europe Life LUXEMBOURG - rue Charles Martel 62 L2134 LUXEMBOURG	E	12/09	100	100	1 235	IG
> Nord Europe Retraite - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	F	12/09	100	100	4	IG
> Pérennité Entreprises - 5 Rue de Dunkerque - 75010 PARIS	F	12/09	90	90	105	IG
> Vie Services - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/09	77,5	77,5	52	IG
TOTAL					29 509	

UFG - LFP - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS

Périmètre de consolidation <i>servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable</i>	Nationalité F / E	Date de clôture	Pourcentage		Contribution au résultat (K€)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
			contrôle	intérêt		
UFG - LFP	F	12/09	100	100	-920	IG
> CMH Gestion - 88 Rue Cardinet - 75017 PARIS	F	12/09	24,47	21,11	-1	MEE
> EXA Conseil - 36 Avenue Hoche - 75008 PARIS	F	12/09	0	0	-115	IG
> EXA Gestion - 36 Avenue Hoche - 75008 PARIS	F	12/09	0	0	-84	IG
> EXA Holding - 36 Avenue Hoche - 75008 PARIS	F	12/09	0	0	50	IG
> EXA Transactions - 36 Avenue Hoche - 75008 PARIS	F	12/09	0	0	-406	IG
> Franklin Gérance - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/09	100	86,24	-44	IG
> GIE UFG (ex UFG Services) - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/09	100	100	0	IG
> GIE UFG Trésorerie - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/09	100	100	0	IG
> LFPG - 17 rue de Marignan - 75008 PARIS	F	12/09	0	0	-32	IG
> LFP - 17 rue de Marignan - 75008 PARIS	F	12/09	0	0	9 635	IG
> LFPGP - 17 rue de Marignan - 75008 PARIS	F	12/09	99,98	99,98	-196	IG
> Pythagore Investissement BP - 53 rue de Turbigo - 75003 PARIS	F	12/09	43,04	43,04	0	MEE
> UFG PM (ex Sogindo) - 73 Rue Gutenberg - 75015 PARIS	F	12/09	100	86,24	1 687	IG
> UFG Courtages - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/09	100	88,28	1 448	IG
> UFG REM (ex UFG Immobilier) - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/09	86,24	86,24	2 401	IG
> UFG International Claims Collection - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/09	100	100	-370	IG
> LFP (ex UFG IM ex Multifonds) - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/09	100	100	9 284	IG
> UFG-LFP France (ex UFG Partenaires) - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/09	88,28	88,28	-27	IG
> UFG Private Equity (ex NEPE) - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/09	100	100	981	IG
> LFP Sarasin AM - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/09	100	100	-29	IG
> UFG Transactions - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/09	100	88,28	-152	IG
TOTAL					23 110	

Les variations intervenues sur le périmètre au cours de l'exercice 2009 sont les suivantes :

Entrées :	
Acquisition	UFG Sarasin
	EXA Holding
	EXA Conseil
	EXA Gestion
	EXA Transactions
	La Française des Placements Groupe
	La Française des Placements Investissements
	La Française des Placements Gestion Privée
	Pythagore Investissement BP
Création	FCP Richebé Recovery
	FCP Richebé 2011
	UFG International Claims Collection
Entité antérieurement détenue, 1 ^{ère} consolidation en 2009	Sopreg SA

Sorties :	
Cession	Crédidis
TUP ou fusions	UFG Alteram
	BKCP Noord
	BKCP Wallonie
	Federale Kas voor het BeroepsKrediet
	West Vlaamse Bank
	FCP Richebé Gestion
	EXA Holding
	EXA Conseil
	EXA Gestion
	EXA Transactions
	La Française des Placements Groupe
	La Française des Placements Investissements
	La Pérennité

Changement de dénomination :	
BKCP Brabant	devient : BKCP SCRL
FCP Haussmann Gestion	devient : FCP Richebé Gestion
UFG Partenaires	devient : UFG puis devient : UFG-LFP France
Groupe UFG	devient : UFG-LFP
UFG Investment Manager	devient : La Française des Placements
GIE UFG Services	devient : GIE UFG

3. Principes de consolidation

– Retraitements et éliminations

Les opérations réciproques significatives sont éliminées entre entités consolidées par intégration globale ou proportionnelle. Sont considérés comme significatifs les montants supérieurs à 200 milliers d'euros en charges et produits et 1.000 milliers d'euros en ce qui concerne le bilan et les engagements.

Les résultats de cessions internes font également l'objet d'éliminations.

D'une manière générale, les principes comptables du Groupe sont appliqués dans l'ensemble des entités consolidées.

– Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du CMNE sont établis en euros. Tous les éléments d'actif ou de passif, monétaires et non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

– Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition. La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être finalisée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Le coût d'acquisition est égal à la juste valeur, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, représente la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. Cet écart, lorsqu'il est positif, est porté à l'actif du bilan de l'acquéreur et il est immédiatement pris en résultat s'il est négatif.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition positifs font l'objet de tests de dépréciation afin de s'assurer qu'ils ne subissent pas de dépréciation durable. Ces variations de valeur s'apprécient au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent aux pôles d'activité du Groupe.

– Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et

passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Les retraitements liés à l'application des normes IFRS font donc également l'objet de calcul d'impôts différés.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable au cours des exercices suivants, soit 34,43 % au 31 décembre 2009.

Les actifs d'impôts différés ne sont retenus que lorsque leur récupération est probable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés en capitaux propres. Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'il existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

4. Établissement du tableau de flux de trésorerie

La présentation retenue utilise la méthode indirecte. Le résultat, pour la détermination des flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles, est ajusté pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie et des éléments pour lesquels l'effet de la trésorerie consiste en flux de trésorerie d'investissement ou de financement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis d'après leurs caractéristiques intrinsèques que sont la disponibilité immédiate ou la conversion à très court terme en un montant connu de liquidités dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

La trésorerie comprend les fonds en caisse ainsi que les dépôts et emprunts auprès de la Banque Centrale.

Les équivalents de trésorerie sont composés des prêts et emprunts à vue ou au jour le jour, contractés avec des établissements de crédit.

Les différents flux de trésorerie relatifs à un exercice sont classés, d'après la logique d'intention, en activités opérationnelles, d'investissement et de financement, sachant qu'une opération unique peut inclure des flux classés dans des activités différentes.

Les flux de trésorerie opérationnels sont ceux issus des activités d'exploitation qui contribuent à la formation de l'essentiel du résultat, y compris les activités de marché pour compte propre. Figurent à ce titre parmi les activités opérationnelles, les flux de trésorerie liés aux titres en juste valeur par résultat ainsi que les titres à revenus variables, constitutifs de placements à court terme ou relatifs aux activités de portefeuille, et les titres à revenu fixe disponibles à la vente.

Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers incluent les variations des actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat pour la variation de leur juste valeur.

Par défaut, les flux de trésorerie qui ne répondent pas aux définitions d'investissement ou de financement sont classés sous cette activité.

Les activités d'investissement sont définies comme l'acquisition et la sortie d'actifs à long terme et des autres placements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie ou dans les activités opérationnelles. Y figurent notamment les titres de participation et les autres titres à revenu variable détenus à long terme qui ne sont pas liés aux activités de portefeuille ainsi que les titres à revenu fixe détenus jusqu'à maturité.

Les flux liés aux activités de financement comprennent les mouvements sur capital et les mouvements liés aux émissions ou remboursements d'emprunts ou de dettes subordonnées. Par option, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables sont classés avec les activités opérationnelles.

N'étant pas constitutifs de ressources affectées aux activités qui les génèrent, les revenus (intérêts et dividendes) provenant des activités d'investissement ainsi que les intérêts liés aux activités de financement sont rattachés aux activités opérationnelles. Les produits de cessions restent, quant à eux, rattachés à l'activité auxquels ils se rapportent pour leur montant avant impôt.

III PRINCIPES COMPTABLES

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable, non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur valeur de marché (ou équivalent) lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé à l'origine.

Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont valorisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

> Dépréciation et provision individuelle sur les prêts et créances

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois ou 6 mois pour l'immobilier et les collectivités locales ou de comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois

représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a échéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est inscrite au passif parmi les provisions pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

> Dépréciation collective sur les prêts et créances

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle sont regroupés par portefeuilles homogènes. Les encours sensibles font l'objet d'une dépréciation, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe et appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique "Coût du risque" du compte de résultat.

Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous

la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité "opérationnelle" et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

Opérations de location

> Opérations dans lesquelles CMNE est crédit bailleur

Les contrats sont classés en location financement lorsqu'ils conduisent, en substance, à transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux utilisé est le taux d'intérêt implicite.

Les contrats de location simple sont des contrats pour lesquels l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur. Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location.

> Opérations dans lesquelles CMNE est crédit preneur

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan en immobilisations corporelles pour un montant égal à la juste valeur, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux à effectuer au titre de la location. La contrepartie est enregistrée au passif du bilan. Ces immobilisations sont amorties sur la durée prévue pour des biens de même catégorie.

Titres acquis

> Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

– Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

– Instruments négociés sur un marché non actif

Lorsqu'un marché est illiquide, les prix de marché peuvent être utilisés comme un élément afin de déterminer la juste valeur, mais peuvent ne pas être déterminants.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, intégrant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait (crédit, liquidité). Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster

cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, "mark-to-model".

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

> Classification des titres

Les titres peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- actifs financiers disponibles à la vente,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances.

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion du Groupe et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

– Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Critère de classement et règles de transfert :

La catégorie des "Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat" comprend :

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction :

Il s'agit principalement des instruments qui ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture.

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe Crédit Mutuel à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories "Actifs financiers disponibles à la vente" ou "Actifs financiers détenus jusqu'à échéance" sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie "Prêts et créances" sont conditionnés à l'intention et la capacité du Groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance et au respect des critères inhérents à la définition de la catégorie comptable des "Prêts et créances" (pas de cotation sur un marché actif). Ces transferts de portefeuille ont pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle, leur impact sur le résultat du Groupe.

Les instruments financiers classés par choix, dès l'origine, et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat.

Ce classement peut s'appliquer dans les cas suivants :

- instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
- instrument présentant, sans application de la juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Le Groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés en "Actifs et passifs à la juste valeur par résultat" sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur.

En cas de transfert, vers l'une des trois autres catégories, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

– Actifs et passifs financiers disponibles à la vente

Critère de classement et règles de transfert

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en "Prêts et créances", ni en "Actifs financiers détenus jusqu'à maturité" ni en "Juste valeur par résultat".

Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés en "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie, ou en "Prêts et créances" en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres "Gains ou pertes latents ou différés", hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

En cas de transfert de titre de la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" vers les catégories "Actifs financiers détenus jusqu'à échéance" ou "Prêts et créances" d'instruments ayant une échéance fixe, et en l'absence de dépréciation, les gains ou pertes latents antérieurement

différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie "Prêts et créances", les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Dépréciation et risque de crédit

Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres :

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente en cas de baisse prolongée et significative de la juste valeur par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenus variables, le Groupe CMNE considère qu'une dévalorisation du titre d'au moins 40 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs, entraîne une dépréciation, à l'exception des cas où l'appréciation de la juste valeur faite par le Groupe ne reflète pas une perte probable de tout ou partie du montant investi. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat, dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente". Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres passées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique "Gains ou pertes latents ou différés"

Dépréciation au titre du risque de crédit :

Les dépréciations sur actifs financiers à revenu fixe disponibles à la vente (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste "Coût du risque". En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique "Coût du risque" en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

– Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Critère de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe CMNE a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat.

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique "Coût du risque". Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique "Coût du risque".

Mesure de la valeur de marché des instruments financiers

Les instruments financiers sont répartis en trois niveaux selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et des paramètres utilisés pour leur valorisation conformément à ce qui a été défini par l'amendement de la norme IFRS 7 publié en mars 2009 :

- Niveau 1 : instrument financiers dont la juste valeur repose sur un prix coté :
Ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables. Il comprend notamment les actions et les

obligations liquides, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les parts de fonds dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

- Niveau 2 : instruments financiers dont la juste valeur repose sur des techniques de valorisation dont toutes les données sont fondées sur des informations de marché observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers dont la valorisation doit être établie à partir des références de prix d'instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

Ce niveau comprend notamment les actions et obligations de faible liquidité, les parts de Sociétés Civiles Immobilières support de contrats en unités de compte dont les actifs sous-jacents font l'objet d'expertises périodiques fondées sur des données de marché observables, les parts de fonds pour lesquelles la liquidité est assurée de façon régulière, les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré dont les techniques de valorisation reposent sur des paramètres observables

- Niveau 3 : instruments dont la juste valeur repose sur des données internes contenant des données non observables significatives.

Ce niveau regroupe les instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation s'appuyant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables qui se définissent comme des paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Un instrument est classé en niveau 3 si une part significative de sa valorisation repose sur des paramètres non observables. Ce niveau comprend notamment les actions non cotées, les obligations évaluées sur la base de modèles de valorisation utilisant au moins un paramètre non observable significatif ou sur la base d'indications de prix induites d'un marché non actif (parts de CDO), les parts de fonds en liquidation ou dont la cotation est suspendue, les dérivés complexes portant sur des sous-jacents multiples.

– Évolution de la classification des instruments financiers depuis le 31 décembre 2008 :

En 2009, les actifs disponibles à la vente sont également entrés dans ce périmètre de classification.

Actifs non courants destinés à être cédés

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste "Actifs non courants destinés à être cédés". Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés".

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

Dérivés et comptabilité de couverture

> Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

> Classification des dérivés et comptabilité de couverture

– Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories "Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat", même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,

- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

– Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.

Le CMNE a recours à la couverture de flux de trésorerie notamment pour le TSS émis en 2004 ainsi que pour des emprunts souscrits auprès de la CRH.

La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le Groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.

La relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

L'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert doit se situer dans un intervalle de 80 à 125 %. Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés :

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat" symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en

"Actifs financiers disponibles à la vente". Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique "Produits et charges d'intérêts" symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en "Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat" et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de banque de détail. Selon les dispositions de la norme IAS 39, le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan intitulée « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat. L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés, lors de leur mise en place, réduisent le risque de taux du portefeuille couvert. De manière rétrospective, les couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leurs sont associés deviennent insuffisants.

Couverture de flux de trésorerie :

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique "Produits et charges d'intérêts" au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du

dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas ; ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :	
Constructions - gros œuvre structure : (en fonction du type d'immeuble concerné)	10 - 30 ans
Constructions - équipements :	10 - 25 ans
Agencements et installations :	5 - 15 ans
Mobilier et matériel de bureau :	5 - 10 ans
Matériel de sécurité :	3 - 10 ans
Matériel roulant :	3 - 5 ans
Matériel informatique :	3 - 5 ans
Immobilisations incorporelles :	
Logiciels acquis ou créés en interne :	1 - 3 ans

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes d'épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée

ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation),
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées, à l'origine, à leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, y compris des contrats de réassurance émis ou souscrits, et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices (qui octroie aux souscripteurs des contrats le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés) sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance consolidées par intégration globale suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe. Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" et l'actif et passif correspondant évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

Par ailleurs, les contrats soumis à IFRS 4 restent comptabilisés et consolidés comme en normes françaises et sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles à l'exception de quelques retraitements limités, notamment ceux liés à l'élimination des provisions d'égalisation réglementaires et à la comptabilisation de participations différées, conformément aux principes de la réglementation française appliquée aux différences de l'évaluation des actifs. Il s'agit principalement de provisions pour participation aux bénéfices différée

afférente aux plus et moins-values latentes comptabilisées sur les actifs selon IAS 39 (ce qui correspond, d'après IFRS 4, à l'application de la "comptabilité reflet" : afin de refléter la quote-part de ces plus et moins-values latentes, "l'élément de participation discrétionnaire", entièrement dans les provisions et non pas en capitaux propres). Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

Outre les diverses provisions dotées et reprises au passif, les autres transactions générées par ces contrats sont valorisées et comptabilisées selon les mêmes règles. Il s'agit notamment des coûts d'acquisition des contrats, des créances et dettes nées des contrats, d'avances sur polices et des recours et subrogations résultant des contrats d'assurance et de réassurance.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

La réserve de capitalisation dotée en franchise d'impôt dans les comptes individuels des sociétés françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements contractuels, est annulée dans les comptes consolidés. Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans le compte de résultat consolidé. En application de la norme IAS 12 un impôt différé passif a été constaté relatif au reclassement effectif en capitaux propres de la réserve de capitalisation. En revanche, lorsqu'il existe une forte probabilité d'attribution aux assurés, notamment pour tenir compte des droits des assurés dans le cadre de certains portefeuilles d'assurance des entités du Groupe, une participation différée est comptabilisée suite au retraitement de la réserve de capitalisation.

Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les engagements sociaux,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste "Provisions". Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste "Charges de personnel".

> Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, préretraite et retraite complémentaires dans lesquels le Groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts d'État en fonction de la durée des engagements,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories cadre / non cadre,
- les taux d'inflations, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi Fillon, avec un plafonnement maximum à 65 ans,
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel. Le Groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels en compte de résultat de l'exercice sous forme de provisions, sans étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

> Indemnités de fin de carrière

Les droits des salariés à l'indemnité de départ en retraite sont calculés en fonction du temps de présence et de la rémunération brute du salarié conformément à la convention collective applicable au Groupe.

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière sont couverts par un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance. L'écart entre le montant des droits des salariés et la valeur du contrat de couverture fait l'objet d'une provision déterminée en fonction des informations communiquées par l'assureur.

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du CMNE, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le Groupe.



IV Notes relatives aux postes des états financiers

(Les notes sont présentées en milliers d'euros)

1. Notes relatives au bilan

Note 1 : Caisse, Banques Centrales

1a. Prêts et créances sur établissements de crédit

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Caisse, Banques centrales				
Banques centrales	273 658	201 349	72 309	35,91 %
<i>dont réserves obligatoires</i>	48 888	51 118	-2 230	-4,36 %
Caisse	61 541	58 152	3 389	5,83 %
TOTAL	335 199	259 501	75 698	29,17 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit				
Comptes réseau Crédit Mutuel ⁽¹⁾	2 656 462	2 877 699	-221 237	-7,69 %
Autres comptes ordinaires	35 770	66 590	-30 820	-46,28 %
Prêts	158 147	1 767 006	-1 608 859	-91,05 %
Autres créances	479 326	102 437	376 889	367,92 %
Créances dépréciées sur base individuelle	170 844	46	170 798	n.s.
Créances rattachées	62 263	33 712	28 551	84,69 %
Dépréciations	-30	0	-30	n.s.
TOTAL	3 562 782	4 847 490	-1 284 708	-26,50 %

⁽¹⁾ concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, Codevi, Livret bleu)

1b. Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Banques centrales				
Banques centrales	0	0	0	n.s.
TOTAL	0	0	0	N.S.
Dettes envers les établissements de crédit				
Autres comptes ordinaires	44 264	71 197	-26 933	-37,83 %
Emprunts	1 091 071	993 710	97 361	9,80 %
Autres dettes	89 860	219 956	-130 096	-59,15 %
Dettes rattachées	10 829	12 630	-1 801	-14,26 %
TOTAL	1 236 024	1 297 493	-61 469	-4,74 %

Note 2 : Actifs et passifs à la juste valeur par résultat

2a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/09			31/12/08		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
Titres	481 254	7 203 812	7 685 066	254 900	6 038 971	6 293 871
• Effets publics	13 974	0	13 974	0	0	0
• Obligations et autres titres à revenu fixe	206 260	3 097 371	3 303 631	59 773	2 591 831	2 651 604
– Cotés	206 260	2 989 336	3 195 596	59 773	2 543 260	2 603 033
– Non cotés	0	108 035	108 035	0	48 571	48 571
• Actions et autres titres à revenu variable	261 020	4 106 441	4 367 461	195 127	3 447 140	3 642 267
– Cotés	261 020	4 106 441	4 367 461	195 127	3 447 140	3 642 267
– Non cotés	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de transaction	16 359	0	16 359	7 909	0	7 909
TOTAL	497 613	7 203 812	7 701 425	262 809	6 038 971	6 301 780

2b. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	50 123	44 777	5 346	11,94 %
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0	0	n.s.
TOTAL	50 123	44 777	5 346	11,94 %

2c. Hiérarchie de la juste valeur

31/12/09	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	3 977 358	0	141 133	4 118 491
• Effets publics et valeurs assimilées - DALV	7 475	0	0	7 475
• Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	3 716 904	0	8 327	3 725 231
• Actions et autres titres à revenu variable - DALV	248 245	0	6 193	254 438
• Participations et ATDLT - DALV	4 666	0	11 756	16 422
• Parts entreprises liées - DALV	68	0	114 857	114 925
Transaction / JVO	5 010 472	2 690 953	0	7 701 425
• Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	13 974	0	0	13 974
• Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	206 260	0	0	206 260
• Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	422 777	2 674 594	0	3 097 371
• Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	261 020	0	0	261 020
• Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	4 106 441	0	0	4 106 441
• Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	16 359	0	16 359
Instruments dérivés de couverture	0	1 084	0	1 084
TOTAL	8 987 830	2 692 037	141 133	11 821 000
Passifs financiers				
Transaction / JVO	0	49 117	1 006	50 123
• Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	49 117	1 006	50 123
Instruments dérivés de couverture	0	138 584	0	138 584
TOTAL	0	187 701	1 006	188 707

Niveau 1: cours coté sur un marché actif. Niveau 2: cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables. Niveau 3: valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

2c. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

31/12/08	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Transaction / JVO				
• Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	10 944	48 829	0	59 773
• Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	309 333	2 282 498	0	2 591 831
• Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	195 127	0	0	195 127
• Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	3 447 140	0	0	3 447 140
• Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	7 909	0	7 909
Instruments dérivés de couverture	0	6 603	0	6 603
TOTAL	3 962 544	2 345 839	0	6 308 383
Passifs financiers				
Transaction / JVO				
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	44 777	0	44 777
Instruments dérivés de couverture	0	86 748	0	86 748
TOTAL	0	131 525	0	131 525

Hiérarchie de la Juste Valeur - Détail du niveau 3

	Ouverture	Achats	Emissions	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture	Transferts N1,N2 => N3	Transferts N3 => N1,N2
Actifs financiers								
Disponibles à la vente	0	3 335	1 012	8 749	128 037	141 133	0	0
• Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	0	0	0	0	8 327	8 327	0	0
• Actions et autres titres à revenu variable - DALV	0	0	0	0	6 193	6 193	0	0
• Participations et ATDLT - DALV	0	0	0	0	11 756	11 756	0	0
• Parts entreprises liées - DALV	0	3 335	1 012	8 749	101 761	114 857	0	0
Transaction / JVO	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	3 335	1 012	8 749	128 037	141 133	0	0
Passifs financiers								
Transaction / JVO	0	0	0	0	1 006	1 006	0	0
• Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	0	0	0	1 006	1 006	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	1 006	1 006	0	0

Ce détail n'existant pas au 31 décembre 2008, les montants qui auraient dû se trouver en "ouverture", apparaissent dans les "autres mouvements".

Note 3 : Couverture

3a. Instruments dérivés de couverture

	31/12/09		31/12/08	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (Cash flow Hedge)	802	16 152	10	15 612
Couverture de juste valeur (var. enregistrée en résultat)	282	122 432	6 593	71 136
TOTAL	1 084	138 584	6 603	86 748

3b. Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

Juste valeur	31/12/09	31/12/08	Variation
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
• d'actifs financiers	87 851	65 880	21 971
• de passifs financiers	2 147	0	2 147

Note 4 : Analyse des instruments dérivés

	31/12/09			31/12/08		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instruments de taux						
• Swaps	2 952 904	16 359	50 123	2 205 646	7 908	44 776
• Options et instruments conditionnels	4 822	0	0	42 441	0	0
Instruments de change						
• Autres contrats fermes	0	0	0	0	1	1
Autres que taux et change						
• Autres contrats fermes	33 631	0	0	568 485	0	0
SOUS-TOTAL	2 991 357	16 359	50 123	2 816 572	7 909	44 777
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge						
• Swaps	2 510 000	282	122 432	1 577 000	6 593	71 136
Couverture de Cash Flow Hedge						
• Swaps	574 000	802	16 152	300 000	0	15 612
• Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	10	0
SOUS-TOTAL	3 084 000	1 084	138 584	1 877 000	6 603	86 748
TOTAL	6 075 357	17 443	188 707	4 693 572	14 512	131 525

Note 5 : Actifs financiers disponibles à la vente

5a. Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Effets publics	7 244	20 256	-13 012	-64,24 %
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 650 921	3 978 634	-327 713	-8,24 %
• Cotés	3 362 493	2 263 290	1 099 203	48,57 %
• Non cotés	288 428	1 715 344	-1 426 916	-83,19 %
Actions et autres titres à revenu variable	254 438	379 461	-125 023	-32,95 %
• Cotés	123 257	286 942	-163 685	-57,04 %
• Non cotés	131 181	92 519	38 662	41,79 %
Titres immobilisés	131 347	118 595	12 752	10,75 %
• Titres de participation	6 148	7 503	-1 355	-18,06 %
• Autres titres détenus à long terme	10 274	9 360	914	9,76 %
• Parts dans les entreprises liées	114 925	101 732	13 193	12,97 %
Créances rattachées	74 541	39 144	35 397	90,43 %
TOTAL	4 118 491	4 536 090	-417 599	-9,21 %
<i>Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres</i>	76 122	37 413	38 709	103,46 %
<i>Dont actifs dépréciés</i>	0	0	0	n.s.
<i>Dont obligations dépréciées</i>	20 795	22 904	-2 109	-9,21 %
<i>Dont dépréciation</i>	-27 009	-29 429	2 420	-8,22 %
<i>Dont titres de participation cotés.</i>	0	0	0	n.s.

5b. Liste des principales participations non consolidées

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
CIC	<1	4 709 960	133 469 600	1 638 926	793 746
GACM	<1	5 933 679	68 385 124	963 785	456 582
CCCM Paris	14 %	440 844	10 372 083	37 709	10 823

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2009.

En ce qui concerne les titres CIC, au 31 décembre 2008, le Groupe a décidé d'abandonner la méthode du cours de bourse, au profit d'une valeur de modèle, basée sur les fonds propres IFRS part du Groupe CIC. Cette décision est justifiée par le caractère jugé inactif du marché du titre CIC et le très faible volume de flottant. Cette situation s'est pérennisée au cours de l'année 2009 justifiant, au 31 décembre 2009, le recours à la même méthode de valorisation du titre CIC qu'au 31 décembre 2008.

Note 6 : Clientèle

6a. Prêts et créances sur la clientèle

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Créances saines	11 235 822	11 206 854	28 968	0,26 %
• Créances commerciales	18 162	22 375	-4 213	-18,83 %
• Autres concours à la clientèle	11 175 088	11 141 249	33 839	0,30 %
– crédits à l'habitat	6 807 985	6 811 585	-3 600	-0,05 %
– autres concours et créances diverses dont pensions	4 367 103	4 329 664	37 439	0,86 %
• Créances rattachées	42 572	43 230	-658	-1,52 %
Créances d'assurance et réassurance	1 940	12 862	-10 922	-84,92 %
Créances dépréciées sur base individuelle	406 885	363 318	43 567	11,99 %
Créances brutes	11 644 647	11 583 034	61 613	0,53 %
Provisions individuelles	-246 122	-236 723	-9 399	3,97 %
Provisions collectives	-16 495	-12 537	-3 958	31,57 %
SOUS-TOTAL I	11 382 030	11 333 774	48 256	0,43 %
Location financement (investissement net)	1 058 811	1 064 265	-5 454	-0,51 %
• Mobilier	758 183	788 595	-30 412	-3,86 %
• Immobilier	282 314	257 902	24 412	9,47 %
• Créances dépréciées sur base individuelle	18 314	17 768	546	3,07 %
Dépréciations	-14 639	-14 466	-173	1,20 %
SOUS-TOTAL II	1 044 172	1 049 799	-5 627	-0,54 %
TOTAL	12 426 202	12 383 573	42 629	0,34 %
<i>dont prêts participatifs</i>	0	0	0	<i>n.s.</i>
<i>dont prêts subordonnés</i>	0	0	0	<i>n.s.</i>

Opérations de location financement avec la clientèle :

	31/12/08	Acquisition	Cession	Autres	31/12/09
Valeur brute comptable	1 064 265	102 473	-106 619	-1 308	1 058 811
Dépréciations des loyers non recouvrables	-14 466	-4 008	3 835	0	-14 639
Valeur nette comptable	1 049 799	98 465	-102 784	-1 308	1 044 172

6b. Dettes envers la clientèle

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Comptes d'épargne à régime spécial	8 114 991	7 807 041	307 950	3,94 %
• à vue	6 818 905	6 431 728	387 177	6,02 %
• à terme	1 296 086	1 375 313	-79 227	-5,76 %
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	10 205	7 282	2 923	40,14 %
SOUS-TOTAL	8 125 196	7 814 323	310 873	3,98 %
Comptes à vue	2 659 281	2 400 091	259 190	10,80 %
Comptes et emprunts à terme	815 403	871 611	-56 208	-6,45 %
Dettes rattachées	13 129	10 923	2 206	20,20 %
Dettes d'assurance et de réassurance	38 490	29 738	8 752	29,43 %
SOUS-TOTAL	3 526 303	3 312 363	213 940	6,46 %
TOTAL	11 651 499	11 126 686	524 813	4,72 %

Note 7 : Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Titres	1 729 208	545 661	1 183 547	216,90 %
• Effets publics	87 464	47 615	39 849	83,69 %
• Obligations et autres titres à revenu fixe	1 641 744	498 046	1 143 698	229,64 %
– Cotés	1 157 786	482 884	674 902	139,76 %
– Non cotés	483 958	15 162	468 796	n.s.
Créances rattachées	23 298	8 420	14 878	176,70 %
TOTAL BRUT	1 752 506	554 081	1 198 425	216,29 %
<i>dont actifs dépréciés</i>	<i>16 000</i>	<i>11 999</i>	<i>4 001</i>	<i>33,34 %</i>
Dépréciations	-12 946	-10 829	-2 117	19,55 %
TOTAL NET	1 739 560	543 252	1 196 308	220,21 %

Note 8 : Évolution des provisions pour dépréciation

	31/12/08	Dotation	Reprise	Autres	31/12/09
Prêts et créances Établissements de crédit	0	-30	0	0	-30
Prêts et créances sur la clientèle	-263 726	-52 952	37 357	2 065	-277 256
Titres en AFS "disponibles à la vente"	-29 429	-485	3 544	-639	-27 009
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	-10 829	-2 117	0	0	-12 946
TOTAL	-303 984	-55 584	40 901	1 426	-317 241

Note 9 : Instruments financiers – Reclassements

	31/12/09	31/12/08
Reclassement du portefeuille de trading vers les prêts et créances	0	0
Reclassement du portefeuille de trading vers les actifs disponibles à la vente	0	0
Reclassement du portefeuille de trading vers les actifs détenus jusqu'à maturité	0	0
Reclassement du portefeuille actifs disponibles à la vente vers les prêts et créances	0	0
Reclassement du portefeuille actifs disponibles à la vente vers les actifs détenus jusqu'à maturité	0	246 132
Reclassement du portefeuille actifs détenus jusqu'à maturité vers les actifs disponibles à la vente	0	0
Pour la période au cours de laquelle l'actif a été reclassé		
• Profits/pertes passés en résultat liés aux actifs reclassés en N	0	0
• Gains/pertes latents constatés en capitaux propres liés aux actifs reclassés en N	n.a.	998
Pour la période suivant le reclassement (et celle durant laquelle il a eu lieu) et jusqu'à décomptabilisation de l'actif		
• Valeur comptable des actifs reclassés	n.a.	246 132
• Juste valeur des actifs reclassés	n.a.	239 142
• Profits/pertes qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés	n.a.	0
• Gains/pertes latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	n.a.	-6 990
• Profits/pertes passés en résultat liés aux actifs reclassés	n.a.	0

Remarque : la norme de suivi jusqu'à échéance des actifs reclassés ne s'impose qu'aux valeurs réaffectées à des rubriques de "prêts". N'ayant procédé qu'à des reclassements entre catégories de titres, le Groupe ne répond donc pas à ces critères et ne doit renseigner ce tableau que l'année où il opère un reclassement.

Note 10 : Impôts

10a. Impôts courants

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Actif (par résultat)	88 937	99 956	-11 019	-11,02 %
Passif (par résultat)	31 854	33 744	-1 890	-5,60 %

10b. Impôts différés

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Actif (par résultat)	61 911	81 910	-19 999	-24,42 %
Actif (par capitaux propres)	800	7 556	-6 756	-89,41 %
Passif (par résultat)	7 172	7 362	-190	-2,58 %
Passif (par capitaux propres)	5 339	2 890	2 449	84,74 %

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31/12/09		31/12/08	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires	26 246		52 615	
Différences temporaires sur				
• PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	0	9 469	2 432	40
• autres gains / pertes latents ou différés	4 930	0	4 904	
• provisions	27 253	1 446	27 348	157
• réserve latente de location financement	559	3 774	809	3 537
• résultats des sociétés transparentes				
• activité d'assurance	34	7 791	220	4 940
• autres décalages temporaires	15 083	1 425	2 242	2 682
Compensation	-11 394	-11 394	-1 104	-1 104
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	62 711	12 511	89 466	10 252

Note 11 : Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

11a. Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Comptes de régularisation actif				
Valeurs reçues à l'encaissement	24 674	14 002	10 672	76,22 %
Comptes d'ajustement sur devises	0	4	-4	n.s.
Produits à recevoir	7 990	7 652	338	4,42 %
Comptes de régularisation divers	63 658	107 045	-43 387	-40,53 %
SOUS-TOTAL	96 322	128 703	-32 381	-25,16 %
Autres actifs				
Débiteurs divers	250 201	233 517	16 684	7,14 %
Stocks et assimilés	27 005	3 479	23 526	n.s.
SOUS-TOTAL	277 206	236 996	40 210	16,97 %
Autres actifs d'assurance				
Autres	25 421	23 263	2 158	9,28 %
SOUS-TOTAL	25 421	23 263	2 158	9,28 %
TOTAL	398 949	388 962	9 987	2,57 %

Le montant des "Autres actifs d'assurance" publié en 2008 était de 374.534 milliers d'euros, incluant 351.271 milliers d'euros de "Participation aux bénéfices différée", montant qui se trouve désormais isolé à l'actif du bilan.

11b. Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Comptes de régularisation passif				
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	17 583	66	17 517	n.s.
Comptes d'ajustement sur devises	73	0	73	n.s.
Charges à payer	24 481	19 763	4 718	23,87 %
Comptes de régularisation divers	132 107	123 905	8 202	6,62 %
SOUS-TOTAL	174 244	143 734	30 510	21,23 %
Autres passifs				
Comptes de règlement sur opérations sur titres	140 787	170 987	-30 200	-17,66 %
Versements restant à effectuer sur titres	130 123	18 171	111 952	n.s.
Créditeurs divers	236 070	208 948	27 122	12,98 %
SOUS-TOTAL	506 980	398 106	108 874	27,35 %
Autres passifs d'assurance				
Autres	0	0	0	n.s.
SOUS-TOTAL	0	0	0	n.s.
TOTAL	681 224	541 840	139 384	25,72 %

Les "Versements restant à effectuer sur titres" concernent essentiellement les engagements de rachat donnés à des minoritaires de certaines filiales de UFG - LFP ; l'augmentation de ces opérations est principalement due aux engagements consentis en 2009 dans le cadre du rapprochement avec La Française des Placements.

Note 12 : Participations dans les entreprises mises en équivalence Quote-part dans le résultat des entreprises MEE

	31/12/09		31/12/08	
	Valeur de MEE	QP de résultat	Valeur de MEE	QP de résultat
Euro Information	63 282	8 203	51 900	5 899
CM Habitat Gestion	103	-1	104	7
Poujoulat Belgique	482	4	478	3
Sicorfé Maintenance	748	166	583	100
Banque Delubac	2 167	-2 836	5 435	895
Pythagore	1 806	0		
Sopreg	2 624	165		
TOTAL	71 212	5 701	58 500	6 904

Note 13 : Immeubles de placement

	31/12/08	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/09
Coût historique	23 260	6 483	-2 754	52 368	79 357
Amortissement et dépréciation	-8 519	-2 251	216	-8 372	-18 926
MONTANT NET	14 741	4 232	-2 538	43 996	60 431

Les autres variations s'expliquent notamment par le reclassement en immeubles de placement de la plus grande part des immobilisations corporelles de Actéa Environnement (3.914 milliers d'euros en net), SCI Centre Gare (19.121 milliers d'euros en net) et Immo W16 (20.963 milliers d'euros en net).

La juste valeur de ces immeubles (enregistrés au coût) est de 83.582 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Elle était de 23.737 milliers d'euros au 31 décembre 2008. Cette juste valeur est déterminée à dire d'expert.

Note 14 : Immobilisations corporelles et incorporelles

14a. Immobilisations corporelles

	31/12/08	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/09
Coût historique					
Terrains d'exploitation	23 858	218	-122	-5 868	18 086
Constructions d'exploitation	188 379	10 735	-994	-10 872	187 248
Autres immobilisations corporelles	188 367	9 010	-4 606	-36 135	156 636
TOTAL	400 604	19 963	-5 722	-52 875	361 970
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	-1 094	-9	0	931	-172
Constructions d'exploitation	-94 143	-8 723	721	746	-101 399
Autres immobilisations corporelles	-96 262	-9 927	4 272	3 117	-98 800
TOTAL	-191 499	-18 659	4 993	4 794	-200 371
MONTANT NET	209 105	1 304	-729	-48 081	161 599

14b. Immobilisations incorporelles

	31/12/08	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/09
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	7 100	1 863	0	481	9 444
Immobilisations acquises	60 582	1 715	-3 137	111	59 271
• logiciels	14 289	1 250	-1 000	516	15 055
• autres	46 293	465	-2 137	-405	44 216
TOTAL	67 682	3 578	-3 137	592	68 715
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations acquises	-26 779	-5 630	1 994	590	-29 825
• logiciels	-17 042	-2 729	1 022	-847	-19 596
• autres	-9 737	-2 901	972	1 437	-10 229
TOTAL	-26 779	-5 630	1 994	590	-29 825
MONTANT NET	40 903	-2 052	-1 143	1 182	38 890

Note 15 : Écarts d'acquisition

	31/12/08	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/09
Écart d'acquisition *	48 980	164 680	0	0	213 660
Dépréciations	-1 915	0	0	0	-1 915
ÉCART D'ACQUISITION NET	47 065	164 680	0	0	211 745

* Dont 19.635 milliers d'euros correspondant au cumul des amortissements au 01/01/2005

Détail des écarts d'acquisition

Filiales	31/12/08	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	31/12/09
BKCP / BKCP Securities	316				316
CMNE Belgium / BKCP	2 027				2 027
CMNE Belgium / NEPB	2 736				2 736
• Amortissement au 1-1-2005	-821				-821
• Dépréciation	-1 915				-1 915
CMNE / UFG IM	8 061				8 061
• Amortissement au 1-1-2005	-3 348				-3 348
CMNE / La Pérennité	18 025				18 025
• Amortissement au 1-1-2005	-5 858				-5 858
CMNE / SNP Sicorfé	1 876				1 876
• Amortissement au 1-1-2005	-380				-380
CMNE / UFG	937				937
• Amortissement au 1-1-2005	-298				-298
UFG REM / Eurogérance	1 567				1 567
UFG REM / Franklin Gérance	755				755
Groupe UFG / UFG REM	7 371				7 371
• Amortissement au 1-1-2005	-3 872				-3 872
NEA / ACMN Vie	5 640				5 640
NEPI / SCI Centre Gare	1 358				1 358
• Amortissement au 1-1-2005	-633				-633
NEPI / UFG REM	6 321				6 321
• Amortissement au 1-1-2005	-4 425				-4 425
UFG PM / CLS	11 624				11 624
UFG IM / UFG Sarasin		2 099			2 099
UFG PM / EXA		3 183			3 183
Groupe UFG / Groupe LFP		159 398			159 398
Autres	1				1
TOTAL	47 065	164 680	0	0	211 745

Note 16 : Dettes représentées par un titre

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Bons de caisse	213 121	246 866	-33 745	-13,67 %
TMI & TCN	5 381 126	6 691 752	-1 310 626	-19,59 %
Emprunts obligataires	223 296	139 624	83 672	59,93 %
Dettes rattachées	77 578	98 659	-21 081	-21,37 %
TOTAL	5 895 121	7 176 901	-1 281 780	-17,86 %

Note 17 : Provisions techniques des contrats d'assurance

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Vie	7 821 993	6 621 579	1 200 414	18,13 %
Non vie	138 393	120 054	18 339	15,28 %
Unités de compte	1 215 960	1 120 535	95 425	8,52 %
Autres	10 614	10 236	378	3,69 %
TOTAL	9 186 960	7 872 404	1 314 556	16,70 %

Note 18 : Provisions

	31/12/08	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/09
Provisions pour engagements de retraite	25 149	1 310	-81	-94	138	26 422
Provisions pour risques	43 428	800	-1 261	-2 392	596	41 171
Autres	42 531	10 200	-1 536	-14 401	-3 454	33 340
TOTAL	111 108	12 310	-2 878	-16 887	-2 720	100 933

	31/12/07	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/08
Provisions pour engagements de retraite	23 367	2 872	-289	-1 001	200	25 149
Provisions pour risques	2 595	41 705	-1 913	0	1 041	43 428
Autres	48 487	22 485	-2 567	-25 383	-491	42 531
TOTAL	74 449	67 062	-4 769	-26 384	750	111 108

Un litige oppose la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Nord Europe (CFCMNE) à un établissement bancaire, dont le CMNE est devenu associé commanditaire à hauteur d'un peu plus de 20% tandis que cette banque était elle-même actionnaire à hauteur de 24 % dans une Compagnie d'assurances majoritairement détenue par la CFCMNE.

Les statuts de l'établissement bancaire prévoient le recours à l'arbitrage pour le règlement des litiges entre associés, les arbitres statuant en amiable composition et en dernier ressort.

Des dissensions sont intervenues dans le passé entre les deux parties, dans le cadre de la mise en place d'une stratégie permettant au CMNE de commercialiser des produits d'assurances IARD en partenariat avec un autre Groupe de Crédit Mutuel ; ce litige a fait l'objet d'une sentence arbitrale mettant fin à la participation de l'établissement bancaire dans la filiale du CMNE qui a été exécutée en septembre 2000.

Depuis lors la CFCMNE s'est néanmoins trouvée engagée dans plusieurs procédures. Le dernier acte de ce parcours juridique est une sentence arbitrale assortie de l'exécution provisoire rendue le 2 décembre 2008 à l'encontre de la CFCMNE (sommes réclamées s'élevant à 191,5 M€ y compris intérêts au profit de l'établissement bancaire et de certains associés personnes physiques).

1/ Sur le fond,

Un recours en annulation, seul recours possible contre une telle sentence, a été déposé par la CFCMNE dès le 4 décembre 2008 ; il a pour objet d'obtenir l'annulation pure et simple de la sentence.

Il est fondé sur un certain nombre de moyens qui concernent notamment le délai de la procédure, les conditions de désignation des arbitres, la partialité et l'indépendance des arbitres, la compétence du Tribunal Arbitral, l'absence de motivation, l'irrégularité de la présentation des demandes, l'irrégularité de l'intervention des associés commandités.

Ces moyens ont été examinés par la Cour d'Appel de Paris qui, dans un arrêt du 19 novembre 2009, annule la sentence rendue le 2 décembre 2008 en invitant les parties à conclure sur leurs demandes au fond dans la limite de la mission des arbitres pour l'audience du 4 mars 2010. A la date du 4 mars 2010, les demandeurs à l'arbitrage n'ont soumis aucune demande et la CFCMNE a demandé à ce qu'il en soit donné acte.

2/ Sur l'exécution provisoire,

Dans son ordonnance du 26 mars 2009, la Cour d'Appel a rejeté la demande en suspension d'exécution provisoire formulée par la CFCMNE et a refusé la consignation du montant des condamnations.

Le 2 avril 2009, la CFCMNE a déposé un recours en assignation, fondé sur :

- des inexactitudes factuelles qui entachent l'ordonnance du 26 mars 2009,
- une circonstance nouvelle liée à l'ouverture d'une information à la demande de la CFCMNE par le Parquet de Paris, pour escroquerie au jugement, aux termes d'un réquisitoire supplétif en date du 27 mars 2009.

Une seconde ordonnance a été rendue le 29 mai 2009, rejetant les demandes de la CFCMNE.

Le 8 juillet 2009, la CFCMNE a procédé au paiement de la somme de 191.5 M€ aux bénéficiaires de la sentence.

Le 13 août 2009, un montant de 3.5 M€ a été consigné à la Banque de France au titre d'intérêts supplémentaires à la suite d'une saisie pratiquée en vertu de la sentence du 2 décembre 2008.

Au 31 décembre 2009, des créances individuelles sont ainsi inscrites à l'actif du bilan de la CFCMNE pour un montant total de 195 millions d'euros ; compte tenu des procédures en cours, ces créances sont classées en créances douteuses (Établissements de Crédit et Clientèle pour les associés personnes physiques).

A la suite de l'arrêt de la Cour d'Appel du 19 novembre 2009, la CFCMNE a pratiqué des saisies attribution et des saisies conservatoires à l'encontre des bénéficiaires de la sentence annulée pour récupérer les sommes versées ; ces procédures sont en cours début 2010.

De son côté la CFCMNE a obtenu par jugement du 11 février 2010 la mainlevée de la saisie des fonds bloqués à la Banque de France (3.5 millions d'euros) le 13 août 2009 qui lui ont ainsi été remboursés.

Compte tenu de l'évolution du dossier et des procédures en cours, il n'est plus considéré de passif éventuel du fait de l'annulation de la sentence arbitrale, et la provision constituée au 31 décembre 2008 au titre du risque de contrepartie lié à l'exécution provisoire est maintenue pour ce même montant dans les comptes 2009.

3/ Nouvelle demande d'arbitrage,

Par lettre du 11 mai 2009, la partie adverse a notifié un nouveau recours d'arbitrage non chiffré, motifs pris de certains propos rapportés dans le journal interne du CMNE de janvier 2009 considérés calomnieux et diffamatoires. Le CMNE a nommé son arbitre dans les délais requis par les statuts. Le troisième arbitre n'a pu être désigné du fait de l'opposition de la demanderesse aux propositions qui lui étaient faites. En mars 2010, l'arbitre désigné par le CMNE nous a fait part qu'il était obligé de se désister. Le CMNE a aussitôt désigné un nouvel arbitre. Toutefois, s'appuyant sur une disposition des statuts, la Banque a assigné la CFCMNE pour l'audience du 7 mai 2010 du Président du Tribunal de Commerce d'Aubenas afin d'obtenir la nomination par la voie judiciaire d'un nouvel arbitre aux lieux et place de celui proposé par le CMNE après désistement du premier.

Provisions PEL / CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	155 597	438 863	398 069	992 529
Montant des provisions sur PEL	2 355	11	2 687	5 053
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				214 381
Montant des provisions sur CEL				4 777
Dotations Provisions EL				467
Reprises Provisions EL				499
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				98 701
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				2 908

Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/08	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/09
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	22 406	1 310	-81	137	23 772
Compléments de retraite	1 473	0	-51	0	1 422
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	1 270	0	-43	1	1 228
TOTAL	25 149	1 310	-175	138	26 422

Principales hypothèses actuarielles retenues

	31/12/09	31/12/08
Taux d'actualisation	4,10	3,86
Taux d'augmentation annuelle des salaires	1,96	2,05

Taux de calcul et d'évolution de la société mère (95,4 % des IFC)

Détail de la variation des indemnités de fin de carrière

	31/12/08	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Transfert Mobilité	Variations écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	31/12/09
Engagements	23 297	956	0	1 296	5	853	-2 656	0	23 751
Contrat d'assurance	891	0	20	0		0	-4 143	3 211	-21
Provision	22 406	956	-20	1 296	5	853	1 487	-3 211	23 772

Variations détaillées de la société mère (95,4 % des IFC)

Note 19 : Dettes subordonnées

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Dettes subordonnées à durée indéterminée	137 786	140 623	-2 837	-2,02 %
Dettes rattachées	1 313	801	512	63,92 %
TOTAL	139 099	141 424	-2 325	-1,64 %

Caractéristiques des principales dettes subordonnées

Type	Date Émission	Montant Émission	Montant fin d'exercice	Taux	Échéance
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée Caisse Fédérale CMNE	2004	150 000	150 000	Euribor 6 mois + 0,86	-
• détention Groupe CMNE		-10 000	-12 407		
Autres			193		
Dettes rattachées			1 313		
TOTAL			139 099		

Note 20 : Capitaux propres

20a. Capitaux propres part du Groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Capital et réserves liées au capital	1 365 550	1 269 400	96 150	7,57 %
• Capital	1 362 800	1 266 650	96 150	7,59 %
• Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	2 750	2 750	0	0,00 %
Réserves consolidées	423 804	538 312	-114 508	-21,27 %
• Autres réserves (dont effets liés à la première application)	568 538	631 959	-63 421	-10,04 %
• Report à nouveau	-144 734	-93 647	-51 087	54,55 %
TOTAL	1 789 354	1 807 712	-18 358	-1,02 %

20b. Gains ou pertes latents différés

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :				
actifs disponibles à la vente	65 855	37 054	28 801	77,73 %
dérivés de couverture (CFH)	-9 389	-9 339	-50	0,54 %
TOTAL	56 466	27 715	28 751	103,74 %

* soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité refet

Note 21 : Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	31/12/09	31/12/08	Variation	
Engagements de financement				
Engagements en faveur d'établissements de crédit	74 496	78 303	-3 807	-4,86 %
Engagements en faveur de la clientèle	731 855	993 251	-261 396	-26,32 %
Engagements de garantie				
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	39 066	35 848	3 218	8,98 %
Engagements d'ordre de la clientèle	149 455	173 815	-24 360	-14,01 %
Engagements sur titres				
Autres engagements donnés	1 928	940	988	105,11 %

Engagements reçus	31/12/09	31/12/08	Variation	
Engagements de financement				
Engagements reçus d'établissements de crédit	187 758	229 543	-41 785	-18,20 %
Engagements de garantie				
Engagements reçus d'établissements de crédit	2 044 091	1 957 924	86 167	4,40 %
Engagements reçus de la clientèle	5 605 403	4 693 085	912 318	19,44 %
Engagements sur titres				
Autres engagements reçus	1 928	940	988	105,11 %

2. Notes relatives au compte de résultat

Note 22 : Intérêts et produits / charges assimilés

	31/12/09		31/12/08	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales	106 160	-31 239	190 512	-39 649
Clientèle	876 171	-523 309	872 793	-598 041
<i>dont location financement et location simple</i>	340 563	-292 307	340 089	-287 913
Instrumentés dérivés de couverture	32 809	-80 948	33 142	-32 434
Actifs financiers disponibles à la vente	38 239		107 475	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	24 860		24 795	
Dettes représentées par un titre		-195 873		-312 655
Dettes subordonnées		-5 488		-6 970
TOTAL	1 078 239	-836 857	1 228 717	-989 749
<i>dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE</i>	1 045 430	-755 909	1 195 575	-957 315
<i>dont sur passifs au coût amorti</i>		-755 909		-957 315

Note 23 : Commissions

	31/12/09		31/12/08	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	2 462	-166	2 828	-263
Clientèle	48 296	0	49 061	-12
Titres	12 760	-149	13 393	-1
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	2 868		2 734	
Instruments dérivés	5	0	5	0
Change	138	0	138	0
Engagements de financement et de garantie	143	-380	150	-769
Prestations de services	63 396	-16 438	64 580	-20 622
TOTAL	127 200	-17 133	130 155	-21 667

Note 24 : Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Instruments de transaction	5 998	-47 343	53 341	-112,67 %
Instruments à la juste valeur sur option	40 042	-53 575	93 617	-174,74 %
Inefficacité des couvertures	-642	10 250	-10 892	-106,26 %
• Sur couverture de juste valeur	-642	10 250	-10 892	-106,26 %
– Variations de juste valeur des éléments couverts	7 818	6 941	877	12,64 %
– Variations de juste valeur des éléments de couverture	-8 460	3 309	-11 769	-355,67 %
Résultat de change	549	436	113	25,92 %
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	45 947	-90 232	136 179	-150,92 %
<i>dont dérivés de transaction</i>	-13 825	-28 401	14 576	-51,32 %

Note 25 : Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente

31/12/09	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		13 241	0	13 241
Actions et autres titres à revenu variable	3 927	-1 823	2 186	4 290
Titres immobilisés	3 199	5	451	3 655
Autres	0	0	0	0
TOTAL	7 126	11 423	2 637	21 186

31/12/08	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		1 335	0	1 335
Actions et autres titres à revenu variable	4 280	2 725	-3 126	3 879
Titres immobilisés	5 097	2 717	-205	7 609
Autres	0	0	0	0
TOTAL	9 377	6 777	-3 331	12 823

Note 26 : Produits et charges des autres activités

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Produits des autres activités				
Contrats d'assurance :	2 241 537	1 314 928	926 609	70,47 %
• primes acquises	1 746 285	1 369 626	376 659	27,50 %
• produits nets des placements	492 719	-59 598	552 317	n.s.
• produits techniques et non techniques	2 533	4 900	-2 367	-48,31 %
Immeubles de placement :	0	453	-453	-100,00 %
• plus values de cession	0	453	-453	-100,00 %
Charges refacturées	5 966	444	5 522	n.s.
Autres produits	209 676	210 836	-1 160	-0,55 %
SOUS-TOTAL	2 457 179	1 526 661	930 518	60,95 %
Charges des autres activités				
Contrats d'assurance :	-2 103 854	-1 234 795	-869 059	70,38 %
• charges de prestations	-769 100	-599 764	-169 336	28,23 %
• variation des provisions	-1 292 013	-595 145	-696 868	117,09 %
• charges techniques et non techniques	-42 741	-39 886	-2 855	7,16 %
Immeubles de placement :	-2 305	-597	-1 708	286,10 %
• dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	-2 249	-597	-1 652	276,72 %
• moins values de cession	-56	0	-56	n.s.
Autres charges	-48 976	-68 153	19 177	-28,14 %
SOUS-TOTAL	-2 155 135	-1 303 545	-851 590	65,33 %
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	302 044	223 116	78 928	35,38 %

Note 27 : Frais généraux

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Charges de personnel	-317 806	-287 185	-30 621	10,66 %
Autres charges	-216 319	-228 148	11 829	-5,18 %
TOTAL	-534 125	-515 333	-18 792	3,65 %

27a. Charges de personnel

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Salaires et traitements	-192 785	-185 290	-7 495	4,05 %
Charges sociales	-91 571	-80 968	-10 603	13,10 %
Intéressement et participation des salariés	-15 485	-6 178	-9 307	150,65 %
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-18 016	-15 750	-2 266	14,39 %
Autres	51	1 001	-950	-94,91 %
TOTAL	-317 806	-287 185	-30 621	10,66 %

Effectifs moyens

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Techniciens de la banque	2 849	2 880	-31	-1,08 %
Cadres	1 377	1 287	90	6,99 %
TOTAL	4 226	4 167	59	1,42 %

27b. Autres charges d'exploitation

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Impôts et taxes	-16 379	-15 268	-1 111	7,28 %
Services extérieurs	-155 110	-185 519	30 409	-16,39 %
Autres charges diverses (transports, déplacements, ...)	-20 410	-5 227	-15 183	290,47 %
TOTAL	-191 899	-206 014	14 115	-6,85 %

27c. Dotations/ reprises sur amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Amortissements :	-24 103	-22 137	-1 966	8,88 %
• immobilisations corporelles	-18 824	-18 121	-703	3,88 %
• immobilisations incorporelles	-5 279	-4 016	-1 263	31,45 %
Dépréciations :	-317	3	-320	n.s.
• immobilisations corporelles	-8	0	-8	n.s.
• immobilisations incorporelles	-309	3	-312	n.s.
TOTAL	-24 420	-22 134	-2 286	10,33 %

Note 28 : Coût du risque

31/12/09	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Établissements de crédit	-30	0	0	-931	152	-809
Clientèle	-48 620	31 172	-9 367	-924	1 186	-26 553
• Location financement	-2 136	1 226	-1 290	-24	241	-1 983
• Autres clientèle	-46 484	29 946	-8 077	-900	945	-24 570
SOUS-TOTAL	-48 650	31 172	-9 367	-1 855	1 338	-27 362
HTM - DJM	-2 117	0	0	0	0	-2 117
AFS - DALV	-387	5	0	0	0	-382
Autres	-2 265	1 320	0	-1	0	-946
TOTAL	-53 419	32 497	-9 367	-1 856	1 338	-30 807

31/12/08	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Établissements de crédit	-35	136	-9	-1 177	0	-1 085
Clientèle	-43 680	42 520	-11 325	-787	1 068	-12 204
• Location financement	-2 732	562	-734	-28	0	-2 932
• Autres clientèle	-40 948	41 958	-10 591	-759	1 068	-9 272
SOUS-TOTAL	-43 715	42 656	-11 334	-1 964	1 068	-13 289
HTM - DJM	-10 829	0	0	0	0	-10 829
AFS - DALV	-20 584	0	0	0	0	-20 584
Autres	-41 234	1 575	0	-46	8	-39 697
TOTAL	-116 362	44 231	-11 334	-2 010	1 076	-84 399

Note 29 : Gains ou pertes sur autres actifs

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Immobilisations corporelles & incorporelles	-1 392	5 783	-7 175	-124,07 %
• MV de cession	-1 911	-395	-1 516	383,80 %
• PV de cession	519	6 178	-5 659	-91,60 %
TOTAL	-1 392	5 783	-7 175	-124,07 %

Note 30 : Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	-1 915	1 915	-100 %
Écart d'acquisition négatif passé en résultat	0	25 028	-25 028	-100 %
TOTAL	0	23 113	-23 113	-100 %

Note 31 : Impôt sur les bénéfices

31a. Décomposition de la charge d'impôt

	31/12/09	31/12/08	Variation	
Charge d'impôt exigible	-43 347	-37 339	-6 008	16,09 %
Charge d'impôt différé	-19 706	40 118	-59 824	-149,12 %
Ajustements au titre des exercices antérieurs	66	-743	809	-108,88 %
TOTAL	-62 987	2 036	-65 023	n.s.

31b. Rapprochement entre les charges d'impôt effective et théorique

	31/12/09	
Taux d'impôt théorique	55 094	34,43 %
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	29	0,02 %
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	12 722	7,95 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	-202	-0,13 %
Impact du carry back	0	0,00 %
Décalages permanents	-23 389	-14,62 %
Autres	18 734	11,71 %
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	62 988	39,37 %
Résultat taxable	160 003	
CHARGE D'IMPÔT	62 987	39,37 %

3. Notes relatives à l'état du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

Note 32 : Recyclage des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	Mouvements de la période 2009	Mouvements de la période 2008
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	5 228	-1 251
Autres mouvements	20 973	-20 830
Sous-total	26 201	-22 081
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-50	-2 820
Sous-total	-50	-2 820
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	3 276	-3 345
TOTAL	29 427	-28 246

Note 33 : Impôt relatif à chaque composante des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/09			31/12/08		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	35 430	-9 229	26 201	-26 215	4 134	-22 081
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-76	26	-50	-4 301	1 481	-2 820
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	3 276	0	3 276	-3 345	0	-3 345
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	38 630	-9 203	29 427	-33 861	5 615	-28 246

V Informations sectorielles

En matière d'information sectorielle (IAS14), le CMNE communique sur deux niveaux. L'information par secteur d'activité constitue le premier niveau, et celle par secteur géographique le second niveau.

> Information sectorielle par activité (1^{er} niveau)

Le Groupe CMNE est organisé selon six pôles d'activité :

- Bancassurance France
- Bancassurance Belux
- Entreprises
- Assurances
- Gestion pour compte de tiers
- Services et activités diverses

Le détail des entités composant chacun de ces pôles d'activité est donné dans les tableaux suivants :

Société	Activité	2008			2009		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode
Bancassurance France							
Crédit Mutuel Nord Europe	Etablissement de crédit	100,00	100,00	Sté mère	100,00	100,00	Sté mère
Crédifis	Distribution de crédit	50,00	50,00	IP	0,00	0,00	NI
Cumul SCI	Immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Banque Delubac	Etablissement de crédit	20,98	20,98	ME	20,98	20,98	ME
FCP Richebé Gestion (ex Haussmann)	Fonds dédié	100,00	100,00	IG	99,53	99,73	IG
FCP Nord Europe Gestion	Fonds dédié	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
FCP Richebé 2011	Fonds dédié	0,00	0,00	NI	100,00	100,00	IG
FCP Richebé Gestion	Fonds dédié	99,38	99,66	IG	0,00	0,00	IG
FCP Richebé Recovery	Fonds dédié	0,00	0,00	NI	100,00	100,00	IG
GIE CMN GESTION	Groupement de moyens	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GIE CMN Prestations	Groupement de moyens	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SA Immobilière du CMN	Immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Bancassurance Belux							
CMNE Belgium	Opérations financières	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Alverzele	Courtage assurance	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
BKCP Noord	Etablissement de crédit	91,14	91,14	IG	0,00	0,00	NI
BKCP SCRL	Etablissement de crédit	93,80	93,80	IG	95,41	95,41	IG
BKCP Securities	Gestion de patrimoine	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
BKCP Wallonie	Etablissement de crédit	98,36	98,36	IG	0,00	0,00	NI
CNCP - NKBK Pool	Société de moyens	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CPSA	Etablissement de crédit	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Federale Kas voor het BeroepsKrediet	Etablissement de crédit	96,66	96,66	IG	0,00	0,00	NI
GEIE BKCP IT	Informatique et services	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Immo W16	Gestion immobilière	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Mobilease	Leasing mobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NEGE SA	Gestion de patrimoine	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Nord Europe Private Bank	Etablissement de crédit	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Oostvlaamse Invest Company	Immobilier	91,10	99,96	IG	95,37	99,96	IG
SCPI	Opérations financières	55,30	56,22	IG	53,65	56,22	IG
West-Vlaamse Bank	Etablissement de crédit	95,52	95,52	IG	0,00	0,00	NI
Entreprises							
BCMNE	Etablissement de crédit	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Bail Actéa	Crédit bail mobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Bail Immo Nord	Crédit bail immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Batiroc Normandie	Crédit bail immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GIE BCMNE Gestion	Groupement de moyens	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Normandie Partenariat	Capital Développement	99,63	99,65	IG	99,63	99,65	IG
SDR Normandie	Opérations financières	99,79	99,79	IG	99,79	99,79	IG

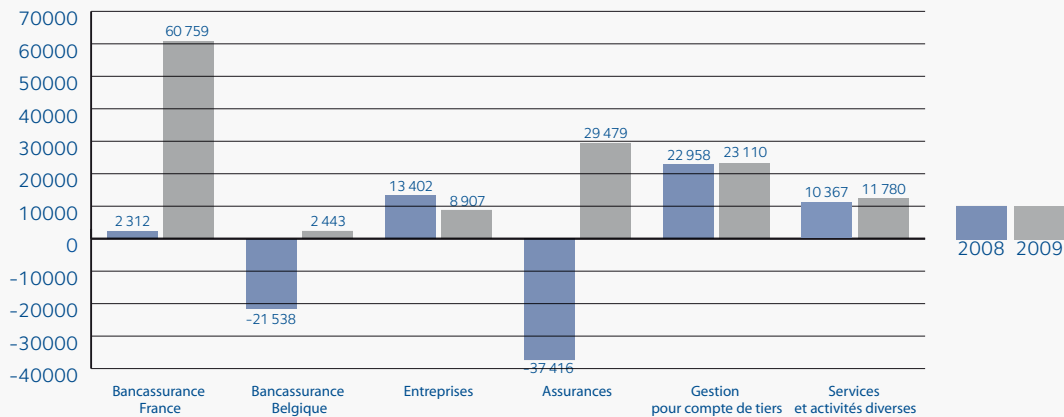
Société	Activité	2008			2009		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode
Assurances							
Nord Europe Assurances	Gestion collective assurance	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ACMN IARD	Assurance	51,00	51,00	IG	51,00	51,00	IG
ACMN Vie	Assurance	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Courtage CMNE	Courtage assurance	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CP - BK Réassurance	Ré assurance	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
La Pérennité	Assurance	100,00	100,00	IG	0,00	0,00	NI
Nord Europe Life Luxembourg	Assurance	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Nord Europe Retraite	Gestion PERP	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Pérennité Entreprises	Courtage assurance	90,00	90,00	IG	90,00	90,00	IG
Vie Services	Services informatiques et de gestion	77,50	77,50	IG	77,50	77,50	IG
Gestion pour compte de tiers							
UFG-LFP (ex Gr. UFG ex NEAM)	Gestion collective	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CMH Gestion	Gestion collective	21,11	24,47	ME	21,11	24,47	ME
EXA Conseil	Conseil en invt immobilier	0,00	0,00	NI	0,00	0,00	IG
EXA Gestion	Gestion Immobilière	0,00	0,00	NI	0,00	0,00	IG
EXA Holding	Holding	0,00	0,00	NI	0,00	0,00	IG
EXA Transaction	Distribution Immobilière	0,00	0,00	NI	0,00	0,00	IG
Franklin Gérance	Gestion collective	86,24	100,00	IG	86,24	100,00	IG
GIE UFG (ex UFG Services)	Groupement de moyens	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GIE UFG Trésorerie	Répartition de produits de trésorerie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LFPG	Holding	0,00	0,00	NI	0,00	0,00	IG
LFPI	Gestion d'actifs	0,00	0,00	NI	0,00	0,00	IG
LFPGP	Gestion d'actifs	0,00	0,00	NI	99,98	99,98	IG
Pythagore	Gestion d'actifs	0,00	0,00	NI	43,04	43,04	ME
UFG-LFP France (ex UFG ex UFG Part)	Immobilier	88,28	88,28	IG	88,28	88,28	IG
UFG Alteram	Gestion de portefeuille	100,00	100,00	IG	0,00	0,00	NI
UFG Courtages	Courtage	88,28	100,00	IG	88,28	100,00	IG
UFG ICC	Recouvrement de créances	0,00	0,00	NI	100,00	100,00	IG
LFP (ex UFG IM ex Multifonds)	Gestion collective	99,99	99,99	IG	100,00	100,00	IG
UFG PM (ex Sogindo)	Gestion immobilière	67,95	78,79	IG	86,24	100,00	IG
UFG Private Equity (ex NEPE)	Gestion collective	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
UFG Real Estate Managers (ex UFG Immobilier)	Gestion collective	86,24	86,24	IG	86,24	86,24	IG
LFP-Sarasin AM (ex UFG Sarasin)	Gestion d'actifs	0,00	0,00	NI	100,00	100,00	IG
UFG Transactions	Immobilier	88,28	100,00	IG	88,28	100,00	IG
Services et activités diverses							
Actéa Environnement	Gestion immobilière	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CMN Environnement	Gestion immobilière	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CMN Tél	Services	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Euro Information SAS	Informatique	10,45	10,45	ME	10,15	10,15	ME
Financière Nord Europe	Gestion collective	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Fininmad	Immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NEPI	Opérations financières	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Poujoulat Belgique	Petite industrie	34,53	34,53	ME	34,53	34,53	ME
SCI Centre Gare	Immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sicorfé Maintenance	Services	31,38	34,00	ME	31,38	34,00	ME
Sicorfé SNP	Informatique	92,29	92,29	IG	92,29	92,29	IG
Sofimmo 3	Immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sofimpar	Immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sopreg SA	Opérations financières	0,00	0,00	NI	49,66	49,66	ME
Transactimmo	Immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

Résumé des contributions par pôles

en milliers d'euros

	Contribution au PNB		Contribution au RBE		Contribution au résultat consolidé		Contribution au total bilan consolidé	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Bancassurance France	340 159	393 964	70 605	118 329	2 312	60 759	20 101 515	19 668 737
Bancassurance Belgique	42 556	72 983	-47 189	297	-21 538	2 443	3 438 048	3 658 681
Entreprises	42 199	39 496	20 927	17 655	13 402	8 907	1 701 806	1 796 146
Assurances	1 016	112 203	-49 103	50 616	-37 416	29 479	8 615 804	9 948 156
Gestion pour compte de tiers	113 760	138 667	34 909	37 797	22 958	23 110	166 248	391 149
Services et activités diverses	11 598	10 577	5 642	5 984	10 367	11 780	138 518	152 636
Éliminations entre pôles	-58 125	-47 264	-57 961	-44 177	-58 965	-43 793	-3 914 408	-4 514 989
TOTAL	493 163	720 626	-22 170	186 501	-68 880	92 685	30 247 531	31 100 516

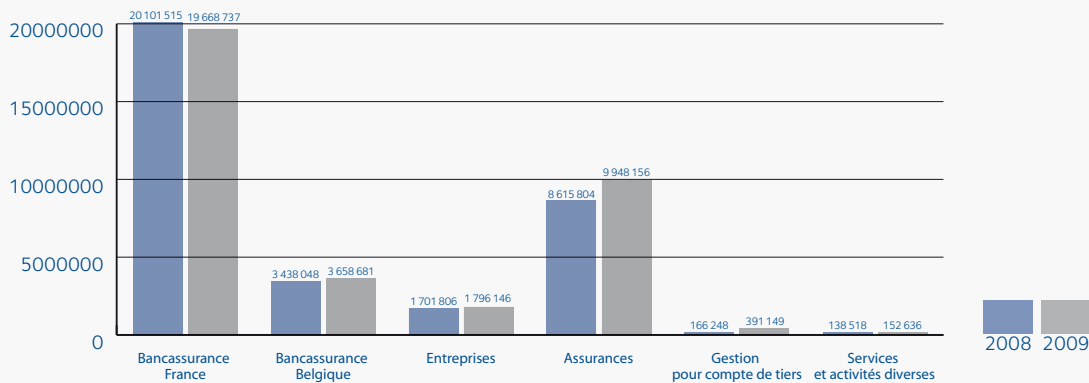
Contribution au résultat : 92 685 milliers d'euros



en milliers d'euros

Avant répartition des éliminations entre pôles.

Contribution au total du bilan : 31 100 516 milliers d'euros



en milliers d'euros

Avant répartition des éliminations entre pôles.

Synthèse bilan et résultat par pôles

ACTIF 31/12/08	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Bélux	Pôle Entreprises	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	348 815	26 830	1	5 933 586	0	0	(7 452)	6 301 780
Instruments dérivés de couverture	6 277	1 252	0	0	0	0	(926)	6 603
Actifs financiers disponibles à la vente	3 011 986	179 627	13 253	2 157 378	54 554	49 926	(930 634)	4 536 090
Prêts et créances sur établissements de crédit	6 283 653	1 437 846	63 096	18 761	14 101	412	(2 710 878)	5 106 991
Prêts et créances sur la clientèle	9 382 736	1 562 769	1 584 935	45 665	0	436	(192 968)	12 383 573
Écart de rééval des PTF couverts en taux	65 880	0	0	0	0	0	0	65 880
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	505 734	122 877	0	0	0	0	(85 359)	543 252
Comptes de régularisation et actifs divers	387 390	19 632	36 970	439 768	49 843	3 511	(4 066)	933 048
Participations dans les entreprises MEE	5 435	0	0	0	104	52 962	(1)	58 500
Immobilisations corporelles et incorporelles	103 609	84 872	3 551	15 006	30 200	30 547	(3 036)	264 749
Écarts d'acquisition	0	2 343	0	5 640	17 446	724	20 912	47 065
TOTAL	20 101 515	3 438 048	1 701 806	8 615 804	166 248	138 518	(3 914 408)	30 247 531

ACTIF 31/12/09	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Bélux	Pôle Entreprises	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	664 864	0	0	7 036 981	0	0	(420)	7 701 425
Instruments dérivés de couverture	17 677	355	0	0	0	0	(16 948)	1 084
Actifs financiers disponibles à la vente	2 221 008	149 189	15 122	2 749 124	82 215	17 960	(1 116 127)	4 118 491
Prêts et créances sur établissements de crédit	5 087 997	1 769 824	108 161	20 349	7 046	914	(3 096 310)	3 897 981
Prêts et créances sur la clientèle	9 434 550	1 519 890	1 653 980	36 088	0	232	(218 538)	12 426 202
Écart de rééval des PTF couverts en taux	87 851	0	0	0	0	0	0	87 851
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 712 481	103 299	0	0	0	0	(76 220)	1 739 560
Comptes de régularisation et actifs divers	334 366	25 210	15 664	89 302	86 360	34 836	(1 693)	584 045
Participations dans les entreprises MEE	8 778	0	0	0	1 908	67 136	(6 610)	71 212
Immobilisations corporelles et incorporelles	99 165	88 571	3 219	10 672	31 494	30 834	(3 035)	260 920
Écarts d'acquisition	0	2 343	0	5 640	182 126	724	20 912	211 745
TOTAL	19 668 737	3 658 681	1 796 146	9 948 156	391 149	152 636	(4 514 989)	31 100 516

PASSIF 31/12/08	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belux	Pôle Entreprises	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	44 730	190	1	0	0	0	(144)	44 777
Instruments dérivés de couverture	85 829	7 843	0	0	0	0	(6 924)	86 748
Dettes envers les établissements de crédit	2 399 174	380 263	1 205 736	32 606	37 173	17 362	(2 774 821)	1 297 493
Dettes envers la clientèle	8 488 966	2 425 744	231 956	39 927	0	521	(60 428)	11 126 686
Dettes représentées par un titre	6 993 239	293 534	0	0	0	0	(109 872)	7 176 901
Écart de rééval des PTF couverts en taux	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes de régularisation et passifs divers	191 997	24 359	90 450	202 812	77 217	2 100	(3 099)	585 836
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0	0	7 876 206	0	0	(3 802)	7 872 404
Provisions	57 100	22 842	1 021	5 192	2 315	1 202	21 436	111 108
Dettes subordonnées	150 794	78 879	0	123 482	0	0	(211 731)	141 424
Intérêts minoritaires	1 034	13 483	41	16 959	6 411	133	(454)	37 607
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)	1 686 340	212 449	159 199	356 036	20 174	106 833	(705 604)	1 835 427
Résultat de l'exercice (part du groupe)	2 312	(21 538)	13 402	(37 416)	22 958	10 367	(58 965)	(68 880)
TOTAL	20 101 515	3 438 048	1 701 806	8 615 804	166 248	138 518	(3 914 408)	30 247 531

PASSIF 31/12/09	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belux	Pôle Entreprises	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	48 451	666	0	0	0	1 006	0	50 123
Instruments dérivés de couverture	138 798	13 477	0	0	0	0	(13 691)	138 584
Dettes envers les établissements de crédit	2 770 353	367 985	1 175 813	25 606	56 806	16 603	(3 177 142)	1 236 024
Dettes envers la clientèle	8 576 045	2 733 470	355 978	52 175	0	372	(66 541)	11 651 499
Dettes représentées par un titre	5 791 297	159 308	0	0	0	0	(55 484)	5 895 121
Écart de rééval des PTF couverts en taux	2 147	0	0	0	0	0	0	2 147
Comptes de régularisation et passifs divers	316 158	30 690	90 331	182 921	110 734	2 201	(7 446)	725 589
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0	0	9 190 944	0	0	(3 984)	9 186 960
Provisions	57 179	13 445	2 091	3 795	1 620	133	22 670	100 933
Dettes subordonnées	150 664	77 598	0	122 464	0	0	(211 627)	139 099
Intérêts minoritaires	1 040	17 834	38	17 657	6 244	140	(7 021)	35 932
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)	1 755 846	241 765	162 988	323 115	192 635	120 401	(950 930)	1 845 820
Résultat de l'exercice (part du groupe)	60 759	2 443	8 907	29 479	23 110	11 780	(43 793)	92 685
TOTAL	19 668 737	3 658 681	1 796 146	9 948 156	391 149	152 636	(4 514 989)	31 100 516

COMPTE DE RÉSULTAT 31/12/08	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Bélux	Pôle Entreprises	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
PRODUIT NET BANCAIRE	340 160	42 556	42 199	1 016	113 760	11 598	(58 126)	493 163
Frais généraux	(269 554)	(89 745)	(21 272)	(50 119)	(78 851)	(5 956)	164	(515 333)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	70 606	(47 189)	20 927	(49 103)	34 909	5 642	(57 962)	(22 170)
Coût du risque	(79 123)	(1 081)	(4 080)	0	(36)	(80)	1	(84 399)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(8 517)	(48 270)	16 847	(49 103)	34 873	5 562	(57 961)	(106 569)
Quote-part de résultat des entreprises MEE	895	0	0	0	6	6 003	0	6 904
Gains ou pertes sur autres actifs	(21)	5 961	1 925	0	(142)	0	(1 940)	5 783
Variations de valeur des écarts d'acquisition		23 113					0	23 113
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(7 643)	(19 196)	18 772	(49 103)	34 737	11 565	(59 901)	(70 769)
Impôts sur les bénéfices	9 877	(3 313)	(5 360)	11 765	(10 685)	(1 184)	936	2 036
RÉSULTAT NET TOTAL	2 234	(22 509)	13 412	(37 338)	24 052	10 381	(58 965)	(68 733)
Intérêts minoritaires	(78)	(971)	10	78	1 094	14	0	147
RÉSULTAT NET (part du groupe)	2 312	(21 538)	13 402	(37 416)	22 958	10 367	(58 965)	(68 880)

COMPTE DE RÉSULTAT 31/12/09	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Bélux	Pôle Entreprises	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
PRODUIT NET BANCAIRE	393 964	72 983	39 496	112 203	138 667	10 577	(47 264)	720 626
Frais généraux	(275 635)	(72 686)	(21 841)	(61 587)	(100 870)	(4 593)	3 087	(534 125)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	118 329	297	17 655	50 616	37 797	5 984	(44 177)	186 501
Coût du risque	(21 803)	(2 689)	(4 828)	0	(58)	(1 386)	(43)	(30 807)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	96 526	(2 392)	12 827	50 616	37 739	4 598	(44 220)	155 694
Quote-part de résultat des entreprises MEE	(5 181)	0	0	0	(1)	8 538	2 345	5 701
Gains ou pertes sur autres actifs	(1 069)	(155)	6	0	(122)	(52)	0	(1 392)
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0					0	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	90 276	(2 547)	12 833	50 616	37 616	13 084	(41 875)	160 003
Impôts sur les bénéfices	(29 460)	2 689	(3 924)	(17 647)	(13 781)	(1 291)	427	(62 987)
RÉSULTAT NET TOTAL	60 816	142	8 909	32 969	23 835	11 793	(41 448)	97 016
Intérêts minoritaires	57	(2 301)	2	3 490	725	13	2 345	4 331
RÉSULTAT NET (part du groupe)	60 759	2 443	8 907	29 479	23 110	11 780	(43 793)	92 685

> Information sectorielle par zones géographiques (2^{ème} niveau)

Au CMNE, cette analyse se recoupe avec l'information par activité. En effet, le Groupe exerce sur deux zones géographiques qui sont la France et le Bénélux. Les informations concernant cette deuxième zone sont isolées dans le pôle d'activité Bancassurance Bélux.

VI Autres informations

> Les normes

Les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et non encore appliquées du fait de la date de survenance sont les suivantes :

- IAS 24 : États financiers consolidés et comptabilisation des participations dans des filiales ; Application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010 ; Impact déjà anticipé concernant les dispositions relatives aux variations de participation ne constituant pas une perte de contrôle.
- IFRS 3R : Coût d'emprunt (amendements à la norme actuellement en vigueur) ; Application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010 ; Pas d'impact : les principaux impacts d'IFRS3R sont optionnels (goodwill complet notamment).
- IAS 32 : Instruments financiers - présentation ; Application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2011 ; L'amendement porte sur le classement des émissions de droits. Non concerné.
- IAS 39 : Instruments financiers : comptabilisation et évaluation - amendement relatif aux éléments éligibles à la couverture ; Application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010 ; Impact non significatif.
- IFRIC 12 : Accords de concessions de services ; Application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010 ; Non concerné.
- IFRIC 15 : Contrats de construction de biens immobiliers ; Application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010 ; Non concerné.
- IFRIC 16 : Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ; Application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010 ; Non concerné.
- IFRIC 17 : Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ; Application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010 ; Non concerné.
- IFRIC 18 : Transfert d'actifs provenant de clients ; Application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010 ; Non concerné.

> Dividendes :

L'entité consolidante a prévu de verser, hors Groupe CMNE, 38.649 milliers d'euros.

> Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2009. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs, les comptes des autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est-à-dire sa valeur comptable.

Certaines entités du Groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

en milliers d'euros

	31/12/09			31/12/08		
	valeur de marché	valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	valeur de marché	valeur au bilan	Plus ou moins values latentes
Actifs						
Prêts et créances sur établissements de crédit	3 075 785	3 562 782	-486 997	4 578 823	4 847 490	-268 667
Prêts et créances à la clientèle *	12 317 807	12 426 202	-108 395	12 294 188	12 383 574	-89 386
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 758 120	1 739 560	18 560	509 673	543 252	-33 579
Passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	1 216 431	1 236 024	19 593	1 279 646	1 297 493	17 847
Dettes envers la clientèle	10 869 693	11 651 499	781 806	10 614 606	11 126 686	512 080
Dettes représentées par un titre	5 996 373	5 895 121	-101 252	7 299 934	7 176 901	-123 033
Dettes subordonnées	139 099	139 099	0	141 424	141 424	0

* 2008 est retraité de la location financement ; les montants publiés en 2008 était respectivement de 11 232 640, 11 333 774 et -101 134 milliers d'euros

> Parties liées

en milliers d'euros

	31/12/09			31/12/08		
	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par intégration proportionnelle	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par intégration proportionnelle	Entités consolidées par mise en équivalence
Actifs						
Prêts et créances sur établissements de crédit	672 757	0	0	1 502 158	16 500	0
<i>Dont comptes ordinaires</i>	33 116	0	0	37 281	0	0
Actifs à la juste valeur par résultat	83 134	0	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	309 744	0	0	355 294	0	0
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	165 155	0	0	22 664	0	0
Passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	378 639	0	0	292 996	4 993	0
<i>Dont comptes ordinaires</i>	39 465	0	0	38 224	4 993	0
Dettes représentées par un titre	1 325 181	0	0	1 958 038	0	0

> Rémunération des dirigeants

en milliers d'euros

Nature de la rémunération	VASSEUR Philippe Président du CA		CHARPENTIER Eric Directeur Général		NOBILI Christian Directeur Général Délégué	
	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2009	1 ^{er} février-31/12/2008
Rémunération fixe	97	97	293	287	204	184
Rémunération variable *	-	-	-	2	-	2
Rémunération exceptionnelle *	-	-	73	-	15	-
Jetons de présence	non	non	non	non	non	non
Montant des avantages en nature (véhicule de fonction)	4	4	3	3	3	3
Contrat de travail	NC		oui		oui	
Régime de retraite supplémentaire	non		art 39 **		art 39 **	
Indemnités relatives à une clause de non concurrence	NC		non		non	
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	NC		convention collective		convention collective	

* perçue au titre de l'exercice - ** 9 % du salaire de base avec abattement en cas de départ avant 65 ans

> Honoraires des commissaires aux comptes

en milliers d'euros

	aCéa		Deloitte et Associés		Membres du réseau Mazars		Membres d'autres réseaux	
	31/12/09	31/12/08	31/12/09	31/12/08	31/12/09	31/12/08	31/12/09	31/12/08
AUDIT								
Commissaires aux comptes, certification	435	426	881	916	211	258	114	568
Missions accessoires	0	0	0	0	4	5	0	0
SOUS TOTAL	435	426	881	916	215	263	114	568
AUTRES PRESTATIONS								
Juridique, fiscal, social	0	0	26	52	0	0	0	12
Technologie de l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
Audit interne	0	0	0	0	0	0	33	96
Autres	0	0	17	15	0	6	0	375
SOUS TOTAL	0	0	43	67	0	6	33	483
TOTAL	435	426	924	983	215	269	147	1 051

> Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est survenu entre le 31 décembre 2009 et la date de communication des comptes consolidés. Ces derniers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 mars 2010.

Acéa

Parc de la Cimaise
28, rue du Carrousel
59650 Villeneuve d'Ascq

Deloitte & Associés

185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

GROUPE CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

Société Anonyme
4, Place Richebé
59800 Lille

Rapport des Commissaires aux Comptes
(sur les comptes consolidés)

Exercice clos le 31 décembre 2009



Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

La dégradation des conditions de marché et de l'environnement économique a encore créé cette année des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables.

C'est dans ce contexte, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relative à la justification de nos appréciations, que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre Groupe comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (§ III et note 28 du § IV de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collective.
- Les principes comptables et méthodes d'évaluation (§ III de l'annexe), ainsi que les notes 2 à 5 et 9 du § IV de l'annexe, exposent les principes et méthodes comptables appliqués par votre Groupe relatifs aux positions sur titres et sur instruments financiers dérivés et aux opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable, à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions et à la qualification comptable des opérations de couverture.
- Votre groupe a procédé au cours de l'exercice à des acquisitions d'entités incluses dans le périmètre de consolidation (§ I – faits marquants de l'année 2009) et à l'affectation provisoire du coût d'acquisition, par application de la méthode prescrite par la norme IFRS 3 (§ II note 3 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités d'identification et de valorisation des actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés en date d'acquisition, ainsi que la détermination des écarts d'acquisition à cette date (§ IV note 15 de l'annexe).
- Comme indiqué au § III et dans la note 17 du § IV de l'annexe, votre Groupe comptabilise des provisions techniques propres à l'activité d'assurance. Nous avons examiné les hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de l'environnement réglementaire et économique.
- Par ailleurs, comme précisé § IV de l'annexe, votre Groupe a comptabilisé une provision au titre du risque de contrepartie résultant de la décision de l'exécution provisoire d'un litige. Nous avons examiné les critères d'appréciation du risque de contrepartie relatif à ce litige et l'information communiquée en annexe (note 18) au titre de l'évolution de ce litige.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Villeneuve d'Ascq et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

aCéa

Christian CHOUNAVELLE



Deloitte & Associés

Sylvie BOURGUIGNON



9

| Informations Juridiques et Administratives

- 119** Attestation du Directeur Général
- 120** Renseignements de caractère général
- 123** Assemblées Générales du 20 Mai 2010
- 125** Table de concordance

- 126** Coordonnées des sociétés du Groupe

Attestation du responsable de la publication du rapport annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Lille, le 27 avril 2010



Eric Charpentier
Directeur Général

Renseignements de caractère général concernant la société

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est une Société Anonyme Coopérative de Crédit à capital variable, dont le siège social est à Lille, 4 place Richebé. Elle est régie par la Loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés à capital variable, la Loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et la Loi bancaire du 24 janvier 1984 (intégrée dans le Code Monétaire et Financier depuis le 1^{er} janvier 2001).

La durée de la Caisse Fédérale est fixée à 99 années, à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés dont le numéro est : RCS Lille B 320 342 264 741 J. Le Crédit Mutuel Nord Europe existe dans sa configuration actuelle depuis les regroupements intervenus en 1993 et 1994 entre trois Caisses Fédérales de Crédit Mutuel : Nord, Artois-Picardie et Champagne-Ardenne.

Les documents juridiques relatifs au Crédit Mutuel Nord Europe peuvent être consultés au siège social de la société, 4 place Richebé 59000 Lille.

> Objet social

La Caisse Fédérale a pour but de gérer les intérêts communs des Caisses adhérentes et de leurs sociétaires ainsi que de faciliter le fonctionnement technique et financier des Caisses adhérentes.

Elle a notamment pour objet :

- d'accepter des dépôts de fonds de toutes personnes physiques et morales, particulièrement des Caisses adhérentes, et d'assurer tout recouvrement et paiement pour le compte de ses déposants,
- d'établir entre les Caisses adhérentes, un mécanisme de compensation,
- de faire aux Caisses adhérentes des avances avec ou sans affectation spéciale,
- de faire des emplois de trésorerie ou d'épargne,
- de se procurer les capitaux par emprunts, avances ou escomptes, émissions de titres participatifs ou d'emprunts obligataires, émissions de certificats coopératifs d'investissement, actions à intérêt prioritaire sans droit de vote soumises au régime de l'article 11 bis de la loi du 10 septembre 1947 – les avantages pécuniaires, étant, en pareil cas, fixés par décision du Conseil d'Administration – ainsi que par tout moyen autorisé par la loi de 1947 précitée et les textes subséquents,
- de prendre toute participation dans toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social,
- et plus généralement, d'effectuer, tant pour son propre compte que pour le compte de ses caisses adhérentes, toutes opérations conformément à son statut d'établissement de crédit, tous les services d'investissement, toutes activités de courtage et d'intermédiaire dans le domaine des opérations d'assurances.

> Répartition statutaire des bénéfices

La Caisse Fédérale est soumise aux dispositions prévues par le statut de la coopération : "les sommes disponibles, après imputation sur les excédents d'exploitation des versements aux réserves légales et du paiement des intérêts aux titres constituant le capital social, sont mises en réserve ou attribuées sous forme de subvention à d'autres coopératives ou oeuvres d'intérêt général ou professionnel".

> Tenue des assemblées générales

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année, avant le 31 mai. Elle peut être convoquée extraordinairement chaque fois que le Conseil d'Administration ou un quart des sociétaires le demande. Les motifs de la convocation doivent dans ce dernier cas, être présentés par écrit au Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Président du Conseil d'Administration. Si le Président du Conseil d'Administration refusait de convoquer l'Assemblée Générale réclamée par un quart des sociétaires, ceux-ci pourraient donner mandat écrit à l'un d'entre eux pour procéder à cette convocation.

La convocation de l'Assemblée Générale est faite au moins quinze jours à l'avance par lettre individuelle ou par publication dans un journal d'annonces légales.

La convocation mentionnera les questions portées à l'ordre du jour et, le cas échéant, la liste des noms du quart des sociétaires qui auraient réclamé la convocation de l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration. Il peut comporter, outre les propositions émanant du Conseil d'Administration, toute question présentée au Conseil six semaines au moins avant la convocation de l'Assemblée Générale sur la requête revêtue de la signature d'un dixième au moins du nombre total des sociétaires.

Il ne peut être mis en délibération dans toute Assemblée Générale que les objets portés à l'ordre du jour.

Renseignements de caractère général concernant le capital

> Capital social de la Caisse Fédérale

Le capital de la Caisse Fédérale est détenu en totalité par les Caisses Locales de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe.

Sont sociétaires de la Caisse Fédérale toutes les Caisses de Crédit Mutuel qui auront adhéré à la Fédération et qui, en outre :

- ont été agréées et inscrites sur la liste des Caisses de Crédit Mutuel, tenue par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel,
- ont souscrit au moins une action,
- ont accepté toutes les obligations imposées aux sociétaires par les présents statuts et par les règlements de la Caisse Fédérale,
- ont adhéré aux fonds de garantie, de solidarité ou autres, constitués entre toutes les Caisses affiliées à la dite Fédération.

Est admise comme sociétaire toute personne physique ou morale ayant souscrit au moins une part sociale. Pour être admis comme sociétaire, il faut être agréé par le Conseil d'Administration. Ce dernier n'a pas à faire connaître les motifs d'un refus d'admission.

Le capital social de la Caisse Fédérale doit être détenu à plus de 75 % par les Caisses adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe.

> Montant du capital souscrit, nombre et catégories de titres qui le représentent au niveau globalisé

Le capital social de la Caisse Fédérale est représenté par des parts sociales de 150 euros chacune. Au 31 décembre 2009, il est de 279,8 millions d'euros. Il est entièrement détenu par les Caisses Locales et c'est le capital de ces dernières qui représente la solidité financière de l'ensemble du Groupe CMNE.

Le capital des Caisses Locales est détenu par des sociétaires qui peuvent être des personnes physiques ou morales ayant souscrit au moins quinze parts sociales incessibles et soumises à l'agrément du conseil d'administration.

Le capital des Caisses Locales est représenté par trois types de parts et varie en raison de la négociabilité de certaines catégories de parts conformément au statut des sociétés coopératives à capital variable :

- les parts A, incessibles, d'une valeur nominale de 1 euro,
- les parts B, négociables, d'une valeur nominale de 1 euro,
- les parts F, négociables, avec un préavis de remboursement de 5 ans, d'une valeur nominale de 500 euros.

Les parts A ne sont pas rémunérées. Les parts B et F peuvent recevoir une rémunération annuelle, fixée par l'Assemblée Générale dans le respect des limites prévues par le statut de la coopération et selon les directives fixées par le Conseil d'Administration Fédéral dans le cadre du Règlement Général de Fonctionnement, règlement dont la valeur est identique à celle des statuts.

Au 31 décembre 2009, le capital social était de 1 363 millions d'euros.

> Variabilité du capital

Les parts B font l'objet, au niveau de chaque Caisse Locale, d'un processus d'émission et de rachat régulier. Les parts F comportent un préavis de 5 ans à partir du moment où le sociétaire en demande le remboursement. Au 31 décembre 2009, les titulaires de 51% de l'encours de parts F avaient déclenché leur préavis de remboursement.

Entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, le capital social a varié de la manière suivante :

en millions d'euros

Type de part	31/12/2008	31/12/2009
Parts A	96	95
Parts B	1 033	1 125
Parts F	138	143

> Titres non représentatifs du capital

En novembre 2004, la Caisse Fédérale a procédé à l'émission de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée dans le cadre des possibilités offertes par la loi de sécurité financière d'août 2003. D'un montant de 150 millions d'euros, ces titres hybrides constituent de la dette au sens comptable et fiscal et des fonds propres de 1ère catégorie (Tier One) au sens réglementaire. Ils ont été émis dans le cadre d'un placement privé et sont cotés à la Bourse du Luxembourg sous le code FRO20557761. Ils n'ont pas fait l'objet d'un appel public à l'épargne en France.

Depuis décembre 2004, la Caisse Fédérale a procédé à l'émission de plusieurs emprunts obligataires.

Date	Montant	Durée à l'origine	Nature de taux	Code ISIN
Décembre 2004	35 M€	10 ans	Fixe	FR0010136259
Décembre 2007	60 M€	10 ans	Fixe	FR0010547331
Juillet 2008	60 M€	10 ans	Fixe	FR0010631770
Juillet 2009	80 M€	7 ans	Fixe	FR0010773432

> Évolution du capital

en millions d'euros

31/12/05	31/12/06	31/12/07	31/12/08	31/12/09
1 089	1 187	1 266	1 267	1 363

> Répartition actuelle du capital et droits de vote

– Au niveau de la Caisse Fédérale :

Le capital est détenu en totalité par les 174 Caisses Locales adhérant à la fédération. Le droit de vote est établi selon la règle : une voix de base plus une voix supplémentaire pour 1000 sociétaires, sans que le total puisse dépasser 10 pour une même caisse.

– Au niveau des Caisses Locales :

Le capital est détenu en totalité par les sociétaires dont le droit de vote est fondé sur la règle : un homme, une voix.

> Document d'information annuelle

Au cours de l'année 2009, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe a publié trois documents contenant une information financière. En mai 2009, le rapport annuel relatif à l'exercice 2008. En juillet 2009, le dossier de présentation financière requis par la Banque de France pour les émetteurs de titres de créances négociables, ainsi que le prospectus d'émission d'un emprunt obligataire, visé par l'AMF sous le N° 09-212.



Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe

> Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2009 dans leur forme et leur teneur qui se soldent par un excédent de recettes de 9.365 euros.

L'Assemblée Générale décide de l'affecter en totalité au report à nouveau et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion.

> Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, ceux-ci n'ont été avisés d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 612 – 5 du Code de Commerce.

> Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux globalisés du Crédit Mutuel Nord Europe, arrêtés à la date du 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés.

> Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe établis selon les normes IFRS et arrêtés à la date du 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés.

> Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale arrête le budget de la Fédération à 3.749.500 euros pour l'année 2010.

La part maximum des cotisations de chaque Caisse adhérente est fixée à 0,01989 % du montant moyen des capitaux gérés en 2009.

> Sixième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'actualisation du Règlement Général de Fonctionnement proposée par le Conseil d'Administration, approuve la rédaction résultant de cette mise à jour.

Sont ainsi modifiés :

- l'article 221, afin d'adapter sa formulation à l'évolution des différents textes relatifs aux parts sociales ; la nouvelle rédaction est la suivante :

221 – Chaque catégorie de parts négociables bénéficie d'une rémunération annuelle uniforme pour toutes les caisses émettrices calculée prorata-temporis. Le montant est arrêté par l'assemblée générale ordinaire de la caisse débitrice conformément aux directives de la Fédération fondées sur les résultats globalisés de ses caisses adhérentes.

La date de paiement est fixée au 1^{er} Juin de l'année d'approbation des résultats de l'exercice clôturé.

- l'article 222, afin de permettre la création ultérieure de nouvelles parts sociale ; la nouvelle rédaction est la suivante :

222 – Les parts négociables peuvent être cédées à tout moment à un autre sociétaire avec l'accord exprès de la caisse émettrice. Le sociétaire peut demander le rachat par la caisse de tout ou partie de ses parts négociables en observant le préavis convenu lors de l'émission :

- Parts B : les parts sont soumises à un préavis de remboursement de trois mois, avec effet au 1^{er} janvier de chaque année. Elles sont rémunérées dans les conditions fixées à l'article 221 ci-dessus.
- Parts C : les parts sont soumises à un préavis de remboursement de cinq ans. Elles sont rémunérées dans les conditions fixées à l'article 221 ci-dessus.
- Parts F : les parts sont soumises à un préavis de remboursement de cinq ans. Leur rémunération, fixée dans les conditions de l'article 221 ci-dessus, correspond à une fraction du résultat brut d'exploitation globalisé des caisses adhérentes à la Fédération dans les conditions définies par le Règlement Financier.

L'accord du conseil d'administration de la caisse émettrice pour le remboursement des parts soumises à préavis est donné au terme du délai de préavis. La rémunération de ces parts ne pourra excéder le taux maximum prévu par les dispositions légales en vigueur.

En tout état de cause, le remboursement des parts négociables ne pourra intervenir que sous réserve du respect des limites légales applicables en matière de réduction du capital et sous réserve du respect de l'article 214 ci-dessus.

- l'article 720, afin d'acter la création d'un Comité des Risques ; la nouvelle rédaction est la suivante :

720 – La Fédération met en place un Comité d'Audit et un Comité des Risques et approuve leurs règlements de fonctionnement.

> Septième Résolution

L'Assemblée Générale, constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs de Madame LUGEZ et de Messieurs VASSEUR, LELEU, TAVET et VANBREMEERSCH. Par ailleurs, elle prend acte de la démission de Messieurs MARIEN et MASSE.

L'Assemblée Générale décide de réélire, Messieurs VASSEUR, LELEU, et VANBREMEERSCH, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012,

lesquels déclarent accepter leurs fonctions.

Elle décide également de nommer comme Administrateurs, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, en remplacement de Madame LUGEZ, de Monsieur MASSE et Monsieur MARIEN :

- Madame Nathalie POLVECHE, demeurant à GIVENCHY EN GOHELLE (62580), 180 rue Léon Degreaux
- Madame Christine DEBOUBERT, demeurant à BONDUES (59910), 83 Avenue du Plat Pays
- Madame Fabienne RIGAUT, demeurant à LE QUESNOY (59530), 18 rue des Lombards,

lesquelles déclarent accepter leurs fonctions.

> Huitième Résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

> Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, de son Président et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

> Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, en prend acte et approuve les conventions visées à l'article L 225 - 38 du Code de Commerce.

> Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'élevant à 21.703.002,44 euros au report à nouveau.

> Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale constate que le capital social qui était de 270.521.400 euros en fin d'exercice 2008 s'établit à 279.819.300 euros au 31 décembre 2009.

> Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale, constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs de Madame LUGEZ et de Messieurs MARIEN, MASSE et BOUDET.

L'Assemblée Générale décide de réélire, Monsieur BOUDET, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012,

lequel déclare accepter sa fonction.

Elle décide également de nommer comme Administrateurs, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, en remplacement de Madame LUGEZ, de Monsieur MASSE et Monsieur MARIEN :

- Madame Nathalie POLVECHE, demeurant à GIVENCHY EN GOHELLE (62580), 180 rue Léon Degreaux
- Madame Christine DEBOUBERT, demeurant à BONDUES (59910), 83 Avenue du Plat Pays
- Madame Fabienne RIGAUT, demeurant à LE QUESNOY (59530), 18 rue des Lombards,

lesquelles déclarent accepter leurs fonctions.

> Sixième Résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

TABLE DE CONCORDANCE		Pages
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL		
• Attestation du Directeur Général		119
• Société		
– Renseignements de caractère général sur la société		120
• Capital		
– Particularités		121
– Tableau d'évolution du capital sur 5 ans		122
• Information financière		
– Document d'information annuelle		122
CAPITAL ET DROITS DE VOTE		
Répartition actuelle du capital et des droits de vote		122
ACTIVITÉ DU GROUPE		
– Organisation du Groupe		8 et 9
– Chiffres clés du Groupe		6
– Informations chiffrées sectorielles		11 à 22
– Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur		11 à 22
– Informations sociales		34 à 38
FONDS PROPRES ET GESTION DES RISQUES		
• Fonds propres		26
• Facteurs de risques		26 à 32
– Risques de crédit		26 à 28
– Risques de marché		29
– Risques opérationnels		32
– Risque spécifique – provisions pour litige		32
• Contrôle et audit		33
PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS		
– Comptes consolidés		25 et 60 à 67
– Annexe aux comptes consolidés		68 à 114
– Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés		115 à 117
– Rémunération des dirigeants		114
– Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau		114
– Ratios prudentiels réglementaires		6
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE		
– Composition et mandats des organes d'administration et de direction		42 à 45
– Composition et fonctionnement des comités		44
– Rapport du Président sur le contrôle interne		46 à 54
– Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne		55
– Responsabilité sociale de l'entreprise		39
ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES		
– Évolution récente		40
– Perspectives		40

Situation au 30 avril 2010

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (CFCMNE)

4, Place Richebé - BP 1009 - 59011 Lille Cedex
Tél : 03 20 78 38 38
Fax : 03 20 30 86 59
Site Internet : www.cmne.fr

- Président du Conseil d'Administration : **Philippe VASSEUR**
- Directeur Général : **Eric CHARPENTIER**
- Directeur Général Délégué : **Christian NOBILI**

Pôle Bancassurance Belgique

CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (CMNE BELGIUM)

Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles (Belgique)
Tél : 00 32 22 89 82 00
Fax : 00 32 22 89 89 90

- Président du Conseil d'Administration : **Philippe VASSEUR**
- Président du Comité de Direction : **Eric CHARPENTIER**

CRÉDIT PROFESSIONNEL SA

Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles (Belgique)
Tél : 00 32 22 89 82 00
Fax : 00 32 22 89 89 90
Site Internet : www.bkcp.be

- Président du Conseil d'Administration : **Eric CHARPENTIER**
- Président du Comité de Direction : **Werner ROGIERS**

BKCP SCRL

Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles (Belgique)
Tél : 00 32 22 89 82 00
Fax : 00 32 22 89 89 90
Site Internet : www.bkcp.be

- Président du Conseil d'Administration : **Philippe VASSEUR**
- Président du Comité de Direction : **Werner ROGIERS**

NORD EUROPE PRIVATE BANK

4A, Rue Henri Schnadt - B.P. 1556 - L-1015 Luxembourg
Tél : 00 352 45 45 22 1
Fax : 00 352 44 98 80
Site Internet : www.nordeuropebank.lu

- Président du Conseil d'Administration : **André CORMIER**
- Président du Comité de Direction : **Philippe VERDIER**

Pôle Entreprises

BCMNE

Banque Commerciale du Marché Nord Europe

4, place Richebé - 59000 Lille
Siège administratif : 7, rue Frédéric Degeorge - 62000 ARRAS
Tél : 03 21 71 71 51
Fax : 03 21 71 71 59

- Site Internet : www.bcmne.fr
- Président du Conseil de Surveillance : **Philippe VASSEUR**
 - Président du Directoire : **François CHABROL**

BAIL ACTEA

Crédit Bail mobilier

7, rue Frédéric Degeorge - 62000 Arras
Tél : 03 21 71 44 11
Fax : 03 21 71 44 22

- Site Internet : www.bail-actea.fr
- Président du Conseil d'Administration : **François CHABROL**
Directeur Général : **Christian ROUSSEAU**

BAIL IMMO NORD

Crédit Bail Immobilier

Tour de Lille - 60 Boulevard de Turin - 59777 Euralille
Tél : 03 20 30 73 74
Fax : 03 20 57 62 56

- Président du Conseil d'Administration : **Guy COURBOT**
- Directeur Général : **François CHABROL**

BATIROC NORMANDIE

Crédit Bail Immobilier

2 rue Andreï Sakharov - BP 148 - 76135 Mont S^t Aignan Cedex
Tél : 02 35 59 44 20
Fax : 02 35 59 13 82

- Président du Conseil d'Administration : **Guy COURBOT**
- Directeur Général : **François CHABROL**

NORMANDIE PARTENARIAT

2 rue Andreï Sakharov - BP 148 - 76135 Mont S^t Aignan Cedex
Tél : 02 35 59 44 20
Fax : 02 35 59 13 82

- Président du Conseil d'Administration : **François CHABROL**
- Directeur Général : **André TRUFFIN**

Pôle Assurances

NORD EUROPE ASSURANCES (NEA)

173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris
Tél : 01 43 12 90 90
Fax : 01 43 12 90 93

- Président du Conseil de Surveillance : **Philippe VASSEUR**
- Président du Directoire : **Bernard LE BRAS**

ACMN IARD

Assurances du Crédit Mutuel Nord Iard

4, Place Richebé - 59800 Lille
Tél : 03 28 76 43 83
Fax : 03 28 76 43 80

- Président du Conseil d'Administration : **Bernard LE BRAS**
- Directeur Général : **Xavier LECOMPTE**

ACMN VIE

Assurances du Crédit Mutuel Nord Vie

173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris
Tél : 01 43 12 90 90
Fax : 01 43 12 90 93

- Site Internet : www.acmnvie.fr
- Président Directeur Général : **Bernard LE BRAS**

NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG

62 Rue Charles Martel - L- 2134 Luxembourg
Tél : 00 352 42 40 20 1
Fax : 00 352 42 40 20 44

- Site Internet : www.nellweb.com
- Président du Conseil d'Administration : **Eric CHARPENTIER**
 - Administrateur Délégué : **Bernard LE BRAS**

COURTAGE CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (CCMNE)

4, Place Richebé - 59000 Lille
Tél : 03 20 78 39 84
Fax : 0820 360 900
Président : **Bernard LE BRAS**
Directeur Général : **Jacques NOIZE**

PÉRENNITÉ ENTREPRISES

5 rue de Dunkerque - 75010 Paris
Tél : 0820 352 352
Fax : 01 43 12 90 93

- Président du Conseil d'Administration : **Bernard LE BRAS**
- Directeur Général : **Odile EZERZER**

VIE SERVICES

173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris
 Tél: 01 43 12 90 90
 Fax: 01 43 12 90 93

- Président : **Bernard LE BRAS**

Pôle Gestion pour compte de tiers**GROUPE UFG**

173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris
 Tél: 01 44 56 10 00
 Fax : 01 44 56 11 00
 Site Internet : www.ufg-lfp.com

- Président du Conseil de Surveillance : **Philippe VASSEUR**
- Président du Directoire : **Xavier LEPINE**
- Directeur Général : **Patrick RIVIERE**

LFP**Gestion d'actifs**

173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris
 Tél: 01 43 12 01 00
 Fax : 01 43 12 01 20
 Site Internet : www.ufg-lfp.com

- Président du Conseil de Surveillance : **Eric CHARPENTIER**
- Président : **Xavier LEPINE**
- Directeur Général : **Pascale AUCLAIR**

UFG-LFP GESTION PRIVÉE**Gestion d'actifs**

173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris
 Tél: 01 73 00 73 00
 Fax : 01 73 00 73 01
 Site Internet : www.ufg-lfp.com

- Président du Conseil d'Administration : **Michel DIDIER**
- Directeur Général : **Jacques BELLAMY-BROWN**

LFP-SARASIN AM**Gestion d'actifs**

173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris
 Tél: 01 44 56 10 00
 Fax : 01 44 56 10 01
 Site Internet : www.ufg-lfp.com

- Président du Conseil de Surveillance : **Xavier LEPINE**
- Président : **Bertrand FOURNIER**
- Directeur Général : **Pascale AUCLAIR**

UFG PRIVATE EQUITY**Capital Investissement**

173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris
 Tél: 01 44 56 41 80
 Fax : 01 44 56 41 85
 Site internet : www.ufg-lfp.com

- Président du Conseil de Surveillance : **Eric CHARPENTIER**
- Président : **Xavier LEPINE**

UFG-LFP FRANCE**Distribution, commercialisation de produits de placements**

173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris
 Tél: 01 44 56 10 62
 Fax : 01 44 56 41 65
 Site internet : www.ufg-partenaires.com

- Président du Conseil de Surveillance : **Eric CHARPENTIER**
- Président : **Patrick RIVIÈRE**
- Directeurs Généraux : **Thierry SEVOUMIANS,**
Nicolas DUBAN et Alain GERBALDI

UFG REAL ESTATE MANAGERS**Placement immobilier**

173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris
 Tél: 01 44 56 10 00
 Fax : 01 44 56 11 00

Site internet : www.ufg-lfp.com

- Président du Conseil de Surveillance : **Eric CHARPENTIER**
- Président : **Xavier LEPINE**
- Directeurs Généraux : **Jean Marc COLY et Marc BERTRAND**

UFG PROPERTY MANAGERS**Gérance et administration de biens**

9 Boulevard Gouvion Saint-Cyr - 75017 Paris
 Tél: 01 48 88 47 00
 Fax : 01 48 88 47 01

Site Internet : www.colliers-ufg-pm.fr

- Président du Conseil de Surveillance : **Xavier LEPINE**
- Président : **Jean-Louis SCUDIER**
- Directeurs Généraux : **Brigitte GUIBOUT**
et **Philippe SOURTHEZ**

UFG INTERNATIONAL CLAIMS COLLECTION**Recouvrement International**

173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris
 Tél: 01 44 56 10 00
 Fax : 01 44 56 11 80

Site internet : www.ufg-lfp.com

- Président : **Xavier LEPINE**
- Directeurs Généraux : **Guy LEPAGE et Alain GREC**





Crédit Mutuel
Nord Europe

4, place Richebé - 59000 Lille
Tél. : 33 (0)3 20 78 36 42 - Fax : 33 (0)3 20 78 39 87 - www.cmne.fr